

Patrimoines des outre-mer





Yohann Queland de Saint-Pern, *Rush*, 2008.
Vidéo, 2'26.
Courtesy de l'artiste

« Le Divers n'est donné à chacun que comme une relation, non comme un absolu pouvoir ni une unique possession » : telle était la vision d'Édouard Glissant sur cette poétique de la relation qu'incarnent les outre-mer – cette France des trois océans, riches de onze territoires qui au-delà de leurs diversités expriment une réalité partagée.

Car si les outre-mer sont d'abord un ancrage dans les institutions, garant d'un enracinement dans la République, ce paysage institutionnel s'est considérablement diversifié, dans la pluralité des statuts allant aujourd'hui des départements-régions de la Réunion et de Guadeloupe, rejoints par Mayotte devenue le 101^e département français en mars 2011, aux collectivités territoriales uniques de Martinique et de Guyane en passant par les pays et territoires d'outre-mer de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Wallis et Futuna, et de Saint-Martin et Saint-Barthélemy¹.

Trajectoires institutionnelles singulières, diversités géographiques ou linguistiques, les outre-mer embrassent néanmoins des réalités culturelles et patrimoniales analogues qui s'inscrivent dans des problématiques de recherche communes. Célébrée par la saison culturelle « 2011, année des outre-mer » qui fut d'une indispensable impulsion, la richesse des cultures des outre-mer justifie la mise en place de démarches de long terme. 2012 doit être l'année de l'implication et de la consolidation de nos engagements. Le ministère de la Culture et de la Communication a donc souhaité donner une nouvelle dimension à l'action culturelle menée en outre-mer par la mise en place d'un plan d'action ministériel, inscrit dans une vision pluri-annuelle : un outil nécessaire pour réaliser ses objectifs principaux de soutien et d'accompagnement des projets élaborés par les collectivités territoriales.

Dans cette dynamique qui vise à construire et renforcer les capacités culturelles dans une logique de partenariat, en faisant de la formation la priorité absolue, la recherche a toute sa place². Tous les services du ministère sont mobilisés pour le développement de la recherche en outre-mer et pour la diffusion des connaissances sur ces cultures. Le Secrétariat général s'y attache dans ses travaux sur le dialogue interculturel, et encourage particulièrement la numérisation des contenus culturels ultra-marins. La Délégation générale à la langue française et aux langues de France a lancé avec les états généraux du multilinguisme³ une réflexion d'importance sur la diversité linguistique. La Direction

générale des médias et des industries culturelles s'est particulièrement penchée sur les questions de conservation dans les bibliothèques. La Direction générale de la création artistique développe en outre-mer des actions dans le domaine des musiques et des danses traditionnelles. La Direction générale des patrimoines pilote les projets sur le patrimoine culturel immatériel, et mène des actions transversales sur les patrimoines autour de thématiques spécifiques qui s'inscrivent dans le plan outre-mer : celles-ci font l'objet d'opérations d'incitation à la recherche, par le biais d'études, mais aussi de valorisation et de diffusion par l'organisation de colloques et de formations. Ainsi, le programme sur « Les patrimoines de la traite négrière et de l'esclavage » permettra de réaliser un portail numérique et une exposition nationale, conformément aux décisions du Comité interministériel de l'outre-mer (CIOM) et en collaboration étroite avec les services du ministère de l'Outre-Mer, notamment le Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage. D'autres projets en cours scellent la collaboration entre les deux ministères, par une implication commune des équipes : la mise en place des préconisations de la mission confiée à Françoise Vergès sur « La mémoire des expositions ethnographiques et coloniales », ou le projet « Habiter les outre-mer, architecture vernaculaire et création architecturale », qui vise à associer une approche patrimoniale aux projets de rénovation urbaine.

Au moment où le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Outre-Mer créent une Agence nationale de promotion des cultures d'outre-mer, pour favoriser la programmation des artistes ultramarins, je souhaitais rappeler que les patrimoines (archéologie, musées, archives, architecture, monuments historiques) n'ont pas été oubliés : ils ont au contraire une place renforcée dans l'ensemble de ces actions. Ce numéro de *Culture et Recherche* nous permet de faire le point sur les mesures mises en œuvre pour étudier, préserver et valoriser dans les outre-mer la culture matérielle autant qu'immatérielle : il est un outil précieux pour la mise en place d'une politique volontariste dans les outre-mer en matière de recherche et de patrimoine.

FRÉDÉRIC MITTERRAND

Ministre de la Culture et de la Communication

1. À ces onze territoires s'ajoutent les terres australes et antarctiques françaises.

2. Voir aussi la réflexion stratégique concernant les outre-mer (STRATOM), pour la mise en œuvre à l'échelle territoriale de la stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid58676/strategie-territoriale-pour-les-outre-mer.html

3. Cf. *Culture et Recherche* n° 125, automne 2011.

Avertissement

La présente publication tient compte des rectifications et recommandations orthographiques approuvées par l'Académie française et les instances francophones compétentes, parues au *Journal officiel* (documents administratifs) du 6 décembre 1990.



Guadeloupe (région monodépartementale) : 401 784 habitants (recensement 2008, INSEE).

Guayane (région monodépartementale) : 219 266 habitants (recensement 2008, INSEE).

La Réunion (région monodépartementale) : 808 250 habitants (recensement 2008, INSEE).

Martinique (région monodépartementale) : 397 693 habitants (recensement 2008, INSEE).

Mayotte (département) : 186 729 habitants (recensement 2007, INSEE).

Nouvelle-Calédonie (collectivité *sui generis* d'outre-mer) : 291 782 habitants (recensement 2009, INSEE).

Polynésie française (collectivité d'outre-mer) : 270 000 habitants (2011, Institut de la statistique de la Polynésie française).

Saint-Barthélemy (collectivité d'outre-mer) : 8 823 habitants (recensement 2008, INSEE).

Saint-Martin (collectivité d'outre-mer) : 37 163 (recensement 2008, INSEE).

Saint-Pierre-et-Miquelon (collectivité d'outre-mer) : 6 290 habitants (recensement 2008, INSEE).

Wallis et Futuna (collectivité d'outre-mer) : 14 231 habitants (recensement 2008, INSEE).

Patrimoines des outre-mer

- 6 Patrimoines des outre-mer :
une urgence, un défi !,
Robby Judes

8-19

Migrations et peuplement

- 9 Peuplement et diversité des
expressions culturelles des pays
d'outre-mer, *Françoise Vergès*
- 11 Mémoires d'outre-mer :
les premiers habitants de Guyane,
Stéphen Rostain
- 13 Amérindiens en Guadeloupe,
André Delpuech
- 14 Un cimetière d'époque coloniale
à Baillif (Guadeloupe),
Thomas Romon
- 15 Migrations indiennes à la Réunion,
Michèle Marimoutou-Oberlé
- 17 L'archipel des Comores,
un laboratoire sociologique,
Sophie Blanchy
- 19 La mémoire migratoire des
« Comoriennes du village
Marseille », *Livia Monne*

20-33

Patrimoine culturel immatériel

- 21 Patrimoines culturels immatériels :
spécificités des outre-mer,
Séverine Cachat et Laurella Rinçon
- 23 Dialogisme et réglages de sens
dans le *maloya* réunionnais,
Carpanin Marimoutou
- 24 Le *maraké*, rituel d'initiation
wayana-apalai, *Reine Prat et
Marion Tranmy*
- 26 L'action du centre *Rèpriz*
en Guadeloupe, *Dominique Cyrille*
- 27 Le *debaa* : l'éveil du patrimoine
mahorais, *Victor Randrianary*

- 29 De l'oralité kanak aux archives
orales en Nouvelle-Calédonie,
Emmanuel Kasarhérou

- 31 Musiques, identités et légitimités
culturelles à la Réunion,
Guillaume Samson

- 32 Savoirs traditionnels et biodiversité
en Polynésie française,
Tamatoa Bambridge

34-45

Habiter les outre-mer

- 35 Patrimoines et architectures
en outre-mer, *Pascal Liévaux
et Laurella Rinçon*
- 37 La maison *koudmen* :
l'architecture comme moyen
d'expression populaire, *Jessica Llau*
- 38 Traces et morphologies urbaines
à Fort-de-France, *Sandrine Hilderal*
- 39 Ali Tur, un architecte moderne
en Guadeloupe, *Sophie Paviol*
- 42 Vivre à Bristout-Bobin (Port-au-
Prince, Haïti), *Michèle Robin-Clerc*
- 44 Inventaire général du patrimoine
culturel dans la zone Caraïbe-
Amazonie, *Céline Frémaux et
Christian Trézin*

46-55

Conserver en milieu tropical

- 47 Conserver le patrimoine en milieu
tropical, *Frédérique Vincent*
- 49 Le patrimoine industriel de
l'agriculture coloniale dans l'Est
guyanais (1780-1855),
Philippe Goergen et Damien Hanriot
- 51 Quelles normes pour la
conservation du patrimoine écrit
en milieu extrême ?
Sylvie Pappalardo et A.-M. Eugène

- 52 Du musée départemental
au MUCAPA, *Cécile Celma*

- 53 Musée réceptacle du patrimoine
tupuna à Tahiti, *Tara Hiquily*

56-75

Nouveaux enjeux

- 57 La recherche en outre-mer,
une priorité pour l'avenir,
Michel Colardelle
- 59 Quels musées pour le XXI^e siècle ?
Françoise Vergès
- 61 Fragmentation et assemblage
dans l'art contemporain,
Dominique Berthet
- 63 La singularité d'une création
théâtrale antillaise, *Malvina Balmes*
- 65 Pluralité des langues en outre-mer,
Michel Alessio
- 66 Numérisation du patrimoine
- 67 Un nouveau portail mis en ligne
par les Archives nationales d'outre-
mer, *Martine Cornède*
- 68 Guide des sources en ligne de
la traite négrière, de l'esclavage
et de leurs abolitions,
Jean-Baptiste Auzel
- 69 La Banque numérique des
patrimoines martiniquais,
Dominique Taffin
- 70 Manioc.org : patrimoine en devenir,
Anne Pajard
- 71 L'icônôthèque historique de
l'océan Indien, *Nadine Rouayroux*
- 72 La Compagnie des Indes : mise à
disposition et valorisation des
fonds d'archives, *Sandrine Aufray*
- 74 Les outre-mer au XXI^e siècle :
mêler les traditions et
la modernité,
entretien avec Daniel Maximin

Dossier coordonné par

LAURELLA RINÇON

Ministère de la Culture et
de la Communication (MCC) /
Direction générale des
patrimoines / Département
du pilotage de la recherche et
de la politique scientifique

En couverture



Bruno Pédurand, *Les enfants du Père Labat*, 2007

Installation (dimension variable) : têtes de baigneurs en plâtre peint, surmontées chacune d'un drapeau d'un pays africain. Le père Labat, missionnaire, propriétaire terrien, ingénieur et écrivain au XVIII^e siècle, fut l'instigateur de violentes campagnes de destruction d'objets de cultes rapportés par les esclaves africains, mais aussi l'inventeur d'une eau-de-vie qui devint le rhum. Personnage ambivalent, il est haï pour son entreprise d'aliénation et d'acculturation et aimé pour la création du rhum dont le commerce fut profitable. Courtesy de l'artiste

Patrimoines des outre-mer : une urgence, un défi !

ROBBY JUDES

Administrateur civil
Conseiller pour les affaires européennes,
internationales et institutionnelles
Commissariat de « 2011, année des
outre-mer »

Parler des patrimoines des outre-mer n'est pas chose aisée. Les définir peut paraître périlleux. Quoi de plus éloignées qu'une présence inuit à Saint-Pierre-et-Miquelon, découverte par des fouilles archéologiques, et la grâce codifiée des chanteuses du *debaa* de Mayotte. Entre ceux qui affirment l'unicité de chaque terre d'outre-mer et ceux qui sont tentés de regrouper ces richesses de régions si différentes, si distantes entre elles, sous le même vocable, au singulier « de patrimoine ultramarin », le fossé paraît infranchissable. Et pourtant, rien d'antinomique dans ces réflexions parfois antagonistes. Si la diversité des peuples, des lieux, des langues, des trajectoires historiques et politiques n'est plus à démontrer et se cristallise dans l'évolution institutionnelle récente, il n'en demeure pas moins que les Ultramarins ont en partage nombre de questionnements, auxquels la recherche devra répondre¹. Ces enjeux communs s'expriment particulièrement dans la sphère patrimoniale comme, par exemple, les problématiques de préservation de l'artisanat local et donc du patrimoine ethnologique qui sont similaires, aussi bien chez les Amérindiens de Guyane pour les vanneries des Palikurs, qu'en Polynésie pour les *tapa* des Wallisiens.

Terres éparpillées sur tous les océans, les outre-mer ont, de par leurs peuplements, produit des sociétés aux multiples strates, fruits d'un processus historique qui, au cours des siècles, a vu se succéder, parfois s'affronter, souvent cohabiter et pour finir se mélanger des populations venues du monde entier. La colonisation a mis en présence et, le plus souvent, en confrontation, des maîtres et des esclaves, des oppresseurs et des opprimés, des vainqueurs et des vaincus. La logique de l'époque aurait voulu que les dominés subissent la loi d'airain des dominants allant jusqu'à nier l'existence même de ces hommes que le destin avait condamné à n'être rien. De leur résistance à l'ordre colonial allaient émerger art et savoir-faire. En additionnant les cultures et en façonnant les esprits, ces concentrés du « Tout-Monde », comme les a si bien identifiés Édouard Glissant, ont inventé des cultures, fabriques de patrimoines dont la richesse n'a d'égale que l'originalité. Leur caractère synchrétique s'épanouit tout particulièrement dans une abondante production immatérielle dont la connais-

sance, la promotion et la sauvegarde passent notamment par l'inscription sur les listes du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. Les patrimoines des outre-mer dépassent donc le cadre national pour s'ouvrir à l'universel. Alors que le dossier de candidature du *gwo ka* de la Guadeloupe est en préparation, la reconnaissance par l'Unesco du *maloya* réunionnais comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité en atteste dès 2009. Cette mise en lumière du patrimoine ultramarin est certes valorisante pour les populations de ces terres françaises, mais souligne plus encore la richesse patrimoniale de la Nation française tout entière.

Le patrimoine architectural ne doit pas être en reste et il y a urgence à réinvestir tout ce pan de la culture ultramarine qui a été si injustement négligé. De vieux quartiers de Pointe-à-Pitre, de Fort-de-France ou de Cayenne, témoins d'une société en maturation, ont un besoin urgent d'être rénovés. Un chantier immense reste à ouvrir en matière de recherche sur l'architecture afin de retrouver les traditions, de préserver les quartiers, de respecter la réglementation, d'améliorer le cadre de vie et de transmettre les savoir-faire des artisans locaux. C'est une course contre la montre qui s'engage pour redécouvrir la beauté des cases ou des maisons de ville, la spécificité de leur organisation spatiale et plus encore le travail astucieux des bâtisseurs d'antan qui a encore prouvé son efficacité lors du terrible séisme d'Haïti où la structure en bois des bâtisses créoles a mieux résisté aux secousses que l'empilement de béton des constructions modernes.

La défense de ce patrimoine s'inscrit aussi dans une logique économique qu'il ne faudrait pas occulter. Une majorité de nos collectivités d'outre-mer compte le tourisme parmi leurs principales activités économiques. La restauration et la préservation de l'habitat traditionnel, le respect du cadre environnemental et des paysages, la valorisation du patrimoine immatériel contribuent grandement à l'attractivité de ces territoires et au développement du tourisme culturel thématique de plus en plus plébiscité. Sans compter les retombées sociales et les répercussions sur le marché de l'emploi d'une revalorisation du bâti de ces régions, trop souvent abandonné et, encore plus ces derniers temps, au nom de la lutte contre l'insalubrité.

1. Cf. *infra*, M. Colardelle, p. 57-58

Ne soyez pas les mendiants de l'Univers Quand les tambours établissent le dénouement

Nos voisins de la Caraïbe ou de l'océan Indien ont depuis longtemps pris la mesure de leur patrimoine architectural vernaculaire. En redécouvrant son architecture créole, la France va accroître son *soft power* et renforcer sa proximité avec nombre de pays du bassin de la Caraïbe, d'Afrique, du Pacifique, du monde indien qui, tous, à des degrés divers ont en partage avec les régions d'outre-mer des musiques et des traditions. Et pourquoi ne pas aller plus loin encore en faisant profiter ces pays de notre savoir-faire en matière de valorisation du patrimoine à travers des projets de coopération régionale. En novembre 2011, la première édition des Entretiens du patrimoine de l'océan Indien sur le thème de « La ville patrimoniale » à la Réunion, de même que les Rencontres Caraïbe-Amazonie de l'inventaire général du patrimoine culturel à Cayenne ont amorcé la réflexion dans les domaines des monuments historiques, de l'architecture et de l'inventaire général.

D'autres grands chantiers concernent la recherche archéologique, où la pression foncière sur des territoires exigus exige une attention toute particulière aux campagnes de fouilles préventives. Les résultats méritent souvent des opérations de valorisation et de diffusion à l'instar de la découverte, en mars 2007, d'une ferme du XVII^e siècle sur le site de Sainte-Marguerite au Moule (Guadeloupe). À cela s'ajoute la nécessité d'enrichir l'offre muséale par des projets de création ou de rénovation de musées, pour pallier les carences accumulées depuis la création du musée Schoelcher de Pointe-à-Pitre et du musée Léon-Dierx de Saint-Denis de la Réunion à la fin du XIX^e et au tout début du XX^e siècle. La question des collections se pose aussi pour des projets comme celui du centre caribéen d'expression et de mémoire de la traite et de l'esclavage du Mémorial Acte, centre d'interprétation prévu sur le site de l'usine Darboussier à Pointe-à-Pitre. La transformation du musée d'archéologie de la Martinique en musée des civilisations amérindiennes (MUCAPA), se trouve confrontée à des problèmes d'espace et d'insertion dans la ville. Si la pratique des collectes mise en place à la Réunion pendant la phase de conception de la Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise (MCUR) prend aujourd'hui une dimension exemplaire, le projet de Maison des cultures de Mayotte axé sur le

Édouard Glissant, *Pays rêvé, pays réel*,
Poésie/Gallimard, 2000, p. 238.

patrimoine immatériel devrait utilement s'en inspirer. Tous ces projets, de même que celui de la Maison des cultures et des mémoires de la Guyane, conçu comme un centre patrimonial regroupant différentes structures sur le site de l'hôpital Jean-Martial à Cayenne, gardent néanmoins pour modèle le centre culturel Tjibaou (Nouvelle-Calédonie) pour l'instant inégalé en outre-mer. Des solutions inventives de muséologie participative sont aussi à chercher dans des territoires où les populations autochtones se réapproprient pleinement leur culture en participant à l'élaboration de projets patrimoniaux. C'est particulièrement vrai pour les collectes orales qui sont la base de l'étude et de la conservation des nombreuses langues parlées dans ces régions françaises. La tâche est certes immense, mais là encore, des solutions existent à travers la coopération avec les musées étrangers, l'apport des archives nationales, le recours à la numérisation et le développement de la recherche dans ces territoires...

Vaste programme qui implique que l'État et les pouvoirs locaux renforcent leur investissement, en partenariat, pour faire fructifier ce riche terreau présent dans les outre-mer, en s'appuyant sur les apports de la recherche. À l'heure où une crise sans précédent frappe les finances mondiales, peut-être serions-nous tentés de juger ces projets trop dispendieux. Ce serait une grave erreur d'analyse que de repousser leur faisabilité. Aider les populations locales à prendre conscience de la richesse de leur patrimoine est à coup sûr une des solutions – et non la moindre – aux maux identitaires provenant des cicatrices de l'histoire.

Pari tenable, pari gagnable pour la culture française que de faire de son patrimoine ultramarin un laboratoire vivant, creuset de tous les Mondes. ■



Mathieu Kleyebe Abonnenc, *D'ici, Le Passage du milieu*, 2006.
Vidéo couleur, sonore, 10'.
Courtesy Marcelle Alix



« Le film *Le Passage du milieu* fait partie d'une trilogie intitulée *D'ici*, qui fonctionne sur le montage de scènes de films hollywoodiens, montrant des plans de mer, rivages et paysages à tendance exotique, entremêlés de scènes de catastrophes et de science-fiction. Très oniriques, ces images indéterminées parce que détachées de leur contexte narratif, résonnent d'une trouble présence spectrale. Le titre nous en donne un indice : le Passage du milieu était le nom donné à la portion maritime du voyage, entre l'Afrique et les Antilles, où périrent de nombreux esclaves noirs au cours du commerce triangulaire. »
Guillaume Désanges, catalogue de l'exposition « 2001-2011 : soudain, déjà », École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris, 2011, p. 29.

Peuplement et diversité des expressions culturelles des pays d'outre-mer

L'histoire du peuplement des sociétés d'outre-mer se révèle d'une grande complexité. Ce sont loin d'être des sociétés uniformes et chacune a sa singularité. Terres de colonisation, donc de migrations forcées ou libres, leur diversité est le produit de leur histoire. Une histoire qui ne doit pas se lire seulement dans la relation à la métropole, car chaque territoire d'outre-mer s'inscrit dans des dynamiques locale, régionale et mondiale.

Certaines terres d'outre-mer n'étaient pas habitées (la Réunion), sur d'autres vivaient des peuples, toutes étaient cependant inscrites sur des routes régionales d'échange. Sur les terres habitées, les colons et les migrants entrent en contact avec des populations indigènes, issues de mouvements migratoires appartenant aux premiers temps de l'humanité, Kanaks, Amérindiens de Guyane, Caribes, peuples du Pacifique, peuples de Mayotte... Des vagues de migrations se succèdent, causées par les demandes d'une économie coloniale, des bouleversements géopolitiques, des raisons personnelles, l'appel de l'aventure, l'attrait d'une vie meilleure. Aujourd'hui, ces sociétés restent des terres d'accueil. Des expressions culturelles spécifiques sont nées de ces rencontres, de ces mises en contact. Ces faits connus méritent d'être cependant soulignés à nouveau car le vocabulaire manque encore pour mettre en lumière l'extrême diversité des territoires de la République française. Nous pourrions partir de la réflexion de Philippe Descola, professeur au Collège de France : « Comment rompre la rigidité du découpage conventionnel en aires culturelles, envisagées en outre selon des profondeurs historiques très différentes en fonction des régions ? Comment faire saisir les influences, les diffusions d'idées et d'objets, les hybridations multiples déclenchées par les migrations, les colonisations et les mouvements prosélytes ? Comment, enfin, rendre compte de la variabilité des réponses culturelles à des questions que toute société se pose et faire saisir des lignes directrices dans la manière dont l'humanité confronte le problème de la mort, de la subsistance, de l'échange ou de l'autorité ? »

Histoires multiples

La diversité des pays d'outre-mer, puisqu'il faut bien donner un nom à ces terres, reste mal connue des populations de l'Hexagone, mais aussi des populations de chacun de ces territoires qui ignorent bien souvent l'histoire et la culture de leurs concitoyens « ultrama-

rins ». Ce sont bien souvent des clichés ou des généralités qui dominent et aucune ne peut rendre compte des différences à l'intérieur de chacune de ces sociétés et de ces sociétés entre elles. Le terme d'« ultramarins » est lui aussi équivoque, car les populations sont alors réduites à une identité qui relève d'une géographie qui s'ordonne à partir d'un centre.

Dans chaque territoire, l'histoire des contacts de civilisation fait apparaître des singularités. Pour comprendre ces singularités, il faut revenir aux faits : quand il est colonisé, le territoire est habité par qui (seule la Réunion, parmi les territoires actuels, était inhabitée) ? D'où viennent les colons ? Sont-ils paysans, bagnards, anciens soldats, aventuriers... ? Y a-t-il des missionnaires ? D'où viennent les migrations non européennes ? Y a-t-il des esclaves ? Ceux-ci viennent de quelle partie de l'Afrique ? De quelle partie de l'Inde ? Quelles sont leurs langues, leurs religions, leurs croyances ? Quels sont leurs savoirs ? Quelle niche économique occupent-ils ? Dans quelle région du monde se situe cette terre – Caraïbes, Amériques, océan Indien, Pacifique – et quel est l'impact de cette position géographique sur l'évolution du peuplement, sur les mutations culturelles, sociales et politiques ? Quels sont les effets de la géopolitique, du système économique, ou des changements de politique dans l'Hexagone et dans chacun des territoires, sur les mouvements migratoires ? Le territoire accueille-t-il des communautés de réfugiés, de travailleurs temporaires ? Quelles sont les tensions, les contradictions, les négociations qui en résultent ?

Chaque terre offre donc une singularité et une complexité qui nous invite à la prudence sur des généralités trop hâtives. Sur un même territoire, la relation à la métropole coloniale puis à la République et à la postcolonialité s'énonce de manière différente, et les communautés d'un même territoire peuvent diverger sur des questions de relation à la terre, à l'histoire, au foncier, et à la culture. Ces différences sont apparues de manière plus affirmée ces dernières décennies et il

FRANÇOISE VERGÈS

Politologue, Consulting Professor
Goldsmiths College (Londres)
Présidente du Comité pour la mémoire
et l'histoire de l'esclavage

n'est pas rare de constater des situations conflictuelles, entre communautés (ce terme est certes ambigu car il peut lui-même tendre à uniformiser un groupe qui se révèle plus disparate à l'étude, sans compter les différences générationnelles, de genre, de statut social à l'intérieur de ladite « communauté »), ou des demandes qui visent des points perçus comme centraux par les plus concernés alors que d'autres les perçoivent comme mineurs. Certes, un récit unifié domine, à lire ouvrages ou sites en ligne se dégage « une » histoire du territoire. Ce qui demeure trop souvent absent cependant, c'est l'inscription de cette histoire dans l'histoire régionale et globale. Temps et espace restent souvent prisonniers de l'histoire coloniale : tout commence avec la colonisation française et suit des temps de l'histoire française hexagonale. Est alors perdue la dynamique interne, régionale et globale. Ainsi, pouvons-nous comprendre l'histoire de l'esclavage aux Antilles en faisant fi de la Révolution haïtienne, des insurrections dans les îles voisines, de la rivalité de la France avec l'Angleterre, et des abolitions ? La même remarque tient pour la Réunion. En Guyane, ce qui se passe au Surinam, au Brésil et aux Antilles a un impact. Nous pourrions multiplier les exemples jusqu'à nos jours de l'influence des mutations régionales sur chacun des territoires. Plusieurs niveaux de signification émergent donc : dynamique locale, dynamique régionale, dynamique de la relation avec la « métropole », dynamique mondiale. La circulation des personnes, des biens, des idées, des expressions culturelles influence les expressions culturelles dans chacun des territoires. L'histoire de la musique, de la cuisine, des langues, de la danse, des arts révèle une multiplicité de compénétration entre des formes. Les exemples abondent : influence de la musique indienne sur le *maloya* à la Réunion, influence des Hmong dans la culture maraîchère en Guyane et le fait de trouver un bon *pho* au marché de Saint-Laurent-du-Maroni, influence de la musique malgache à Mayotte, épices indiennes dans la cuisine antillaise...

Mémoires singulières

Si l'interaction entre une population déjà établie et les vagues de migration s'est le plus souvent faite en évitant la violence et l'ethnocide, il ne faudrait cependant pas ignorer frictions, tensions et conflits. Prenons le champ des mémoires. Les demandes d'inscription de mémoire et d'histoire dans l'espace public ou dans l'éducation sont encore souvent l'expression d'un groupe que d'autres peuvent ressentir comme ne « les concernant pas ». Ainsi, certaines communautés ont pu ressentir la reconnaissance des mémoires de l'esclavage comme marginalisant les leurs. Les mémoires de

l'esclavage ont pu en toute légitimité s'affirmer publiquement, notamment avec l'adoption en 1983 d'une date de commémoration de l'abolition de l'esclavage dans chaque territoire, et depuis 2006, avec l'adoption d'une Journée nationale des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leur abolition. Le récit commun étant le plus souvent en formation, cette reconnaissance ne peut être vécue comme appartenant à tous. L'esclavage ne concernerait alors « que » les descendants d'esclaves. À la Réunion, la reconnaissance de l'esclavage a réactivé les demandes de descendants des travailleurs engagés du sud de l'Inde ou de Chine pour faire reconnaître leurs mémoires. En Guyane, les Bushinenge n'adhèrent pas de la même manière à la commémoration de l'abolition de l'esclavage que des descendants d'esclaves car ils perçoivent leurs ancêtres comme ayant échappé à l'esclavage bien avant son abolition. Les communautés amérindiennes pour leur part réclament que leur histoire, leurs mémoires, et leur culture soient mieux reconnues. En Nouvelle-Calédonie, des cérémonies coutumières sont organisées pour dépasser le traumatisme des guerres intertribales et construire un présent commun. Nous pourrions trouver des exemples dans les terres du Pacifique, des Caraïbes, de Saint-Pierre-et-Miquelon ou à Mayotte. La question ici n'est pas de privilégier une mémoire contre une autre mais de faire en sorte que l'histoire du peuplement devienne un bien commun.

Les formes culturelles sont aussi liées aux territorialisations à l'œuvre dans chaque territoire. Des villes et des espaces croissent ou décroissent en importance selon des évolutions économiques. Urbanisation, économie de la canne à sucre, des minerais, industrie nucléaire, industrie de l'espace, déforestation, construction de villages, de cités, de centres commerciaux..., participent à ces territorialisations. Le tourisme invente lui aussi des territoires, des « sud sauvages », des lagons idylliques, des forêts sauvages... Une sociologie de ces mutations dessine des couches où des mémoires s'entrecroisent.

Ce n'est pas que le passé qui pose question. Le présent de ces sociétés est lui aussi sujet à des reconfigurations. De nouvelles formes de migration ont vu le jour : installation dans l'Hexagone ou émigration vers d'autres pays, migrations des pays des régions dans lesquelles ces sociétés se trouvent. Les mutations économiques, sociales et culturelles locales et régionales ont eu des effets. Ces sociétés sont concernées *territorialement* par la construction d'une histoire partagée et par une révision du récit national qui prenne en compte la complexité de leur singularité. Il s'agit alors de croiser les récits, de construire des passerelles entre les mémoires, de proposer une histoire à parts égales. ■

Mémoires d'outre-mer : les premiers habitants de Guyane

Longtemps ignoré, nié ou fantasmé, le passé précolombien de cette portion française d'Amazonie qu'est la Guyane n'est réellement étudié que depuis une vingtaine d'années. Les archéologues mettent progressivement au jour les traces d'une histoire amérindienne plus prestigieuse qu'on ne voulait le croire, qui semble avoir débuté vers 6000 av. J.-C.

L'histoire de l'archéologie guyanaise a moins de trente ans. Après des études ponctuelles menées par des amateurs et des explorateurs, la discipline commence à voir le jour en Guyane dans les années 1980, avec la création d'associations d'archéologie. En 1987, un premier programme de recherche est mis en place lors de la réalisation d'une thèse de doctorat¹ de l'université de Paris-1 à l'ORSTOM, aujourd'hui Institut de recherche pour le développement (IRD). La Direction des antiquités gérait alors le patrimoine archéologique depuis la Martinique, jusqu'à la création en 1992 d'un service régional d'archéologie implanté en Guyane.

Les fouilles préventives ont débuté il y a vingt ans, avec le chantier du barrage hydroélectrique de Petit-Saut. Depuis cette période, une équipe d'archéologues de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) est en poste de façon permanente sur place. Leurs travaux constituent un apport de connaissances important sur le passé de la Guyane, grâce notamment à l'ampleur des moyens mis en œuvre pour l'archéologie préventive, au nombre et à l'extension des fouilles.

Parallèlement, le CNRS s'est fortement impliqué dans l'archéologie de la Guyane depuis dix ans avec, notamment, la réalisation de deux programmes de recherche interdisciplinaires et internationaux ayant bénéficié du soutien du ministère de la Culture et de la Communication². De nouvelles thèses de doctorat en archéologie ainsi que de nombreuses publications ont été réalisées dans ce cadre.

Un passé révélé

Les recherches archéologiques réalisées jusqu'à présent autorisent à dresser un panorama du peuplement précolombien de Guyane³. Si des chasseurs-cueilleurs commencent à circuler sur le plateau des Guyanes il y a 10 000 ans, on ne retrouve leurs traces en Guyane française que vers 5 000-6 000 ans avant nos jours. C'est à cette époque que, dans certaines parties d'Amazonie et des Guyanes, des pêcheurs-collec-

teurs se sédentarisent, inventent la céramique et domestiquent des plantes.

Il faut toutefois attendre 650 après J.-C. pour voir apparaître des sociétés complexes d'agriculteurs dans les Guyanes. Issues du moyen Orénoque, elles s'installent sur la côte de Guyane française vers 800-1000. Ces peuples de terrassiers construisent des milliers de champs surélevés dans les aires inondables littorales à l'ouest de l'île de Cayenne. Il semble qu'ils plantent essentiellement du maïs sur ces buttes, mais on a aussi retrouvé d'autres plantes, tels le manioc, le piment, la courge ou la patate douce⁴. Ces populations vivent au sein d'un réseau d'échange intense, certains groupes étant spécialisés dans des activités et des artisanats spécifiques. À peu près à la même période, des communautés issues du bas Amazone colonisent l'est des Guyanes. Ils vivent en confédération sur la côte d'Amapá et dans le bas Oyapock. L'une de leurs réali-

STÉPHEN ROSTAIN

Directeur de recherche, CNRS

1. S. Rostain, *L'occupation amérindienne ancienne du littoral de Guyane*, Paris, Éditions de l'ORSTOM, 1994 (Coll. Travaux et documents microfichés, 129).

2. D. McKey et S. Rostain, « Les champs surélevés préhistoriques : histoire, sols et impact sur le fonctionnement actuel des savanes côtières de Guyane », dans : A. Pavé et G. Fornet dir., *Amazonie, une aventure scientifique et humaine*, Paris, Éditions Galaade, 2010, p. 132-134.

3. S. Rostain, « The archaeology of the Guianas: an overview », dans : H. Silverman et W. Isbell eds., *Handbook of South American Archaeology*, New York, Springer/Kluwer/Plenum, 2008, p. 279-302.

4. D. McKey, S. Rostain, J. Iriarte, B. Glaser, J. Birk, I. Holst et D. Renard, « Pre-Columbian agricultural landscapes, ecosystem engineers and self-organized patchiness in Amazonia », *Proceedings of the National Academy of Sciences of the USA*, 2010, 107(17), p. 7823-7828.



Cl. S. Rostain, 2005

Urne funéraire anthropomorphe polychrome de culture « Aristé récent » (1100-1600 ap. J.-C.) provenant d'une grotte du bas Oyapock (Guyane).



Champs surélevés de l'ouest de la Guyane. En arrière-plan, un village actuel kali'na.

Cl.S. Rostain, 2005

sations la plus remarquable est l'urne funéraire en céramique aux peintures multicolores et en forme d'être humain stylisé, contenant les os ou les cendres du défunt. Leur centre politique est localisé dans les collines de Ouanary en Guyane, où leurs villages sont implantés sur la pente opposée à l'océan tandis que les grottes funéraires sont situées au sommet.

Des bouleversements culturels notables affectent les Guyanes vers 1000-1200, peut-être liés à des changements climatiques. Des communautés perdent de

Au début du XV^e siècle, les Européens naviguant le long des côtes des Guyanes commencent à coloniser progressivement le littoral, chassant peu à peu les Amérindiens de leurs territoires. Le choc de la Conquête s'étend, lui, très rapidement, déstructurant profondément un monde plurimillénaire.

Aujourd'hui, les recherches archéologiques se poursuivent en adoptant de nouvelles techniques, de plus en plus pointues, qui permettent de percer des facettes méconnues des premières sociétés humaines de Guyane. Par exemple, le programme scientifique interdisciplinaire du CNRS *Earthmovers*, actuellement en cours (cf. note 4 page précédente), a dévoilé la connaissance remarquablement fine de l'environnement que possédaient les populations précolombiennes et a démontré le potentiel d'enseignements que l'on pouvait obtenir de ce savoir ancien.

« Les vivants ne peuvent rien apprendre aux morts ; les morts, au contraire, instruisent les vivants⁵. » ■

« des sociétés complexes d'agriculteurs [...] s'installent sur la côte de Guyane française vers 800-1000. Ces peuples de terrassiers construisent des milliers de champs surélevés dans les aires inondables littorales

leur importance, et parfois même disparaissent, tandis que de nouvelles sociétés à structure plus simple, venues de l'intérieur des terres, s'implantent sur leur territoire. Enfin, un peu partout en Guyane, on découvre des collines ceinturées d'un fossé qui correspondent vraisemblablement à des sites fortifiés destinés à se protéger en temps de guerre. Ils sont datés de périodes très diverses, ce qui indique un état d'insécurité à différentes époques. La société amérindienne se caractérise en effet par des jeux d'alliances temporaires suivies d'hostilités ponctuelles.

5. F.-R. de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, 1848.

Amérindiens en Guadeloupe

Après un premier peuplement méso-indien dès le troisième millénaire avant J.-C., des groupes amérindiens néo-indiens originaires du Venezuela s'installent dans les Petites Antilles peu avant notre ère. Leur implantation est attestée au moins jusqu'au XVII^e siècle après J.-C. Les recherches archéologiques des vingt dernières années nous ont beaucoup appris sur la culture matérielle de ces premiers habitants de la Guadeloupe.

C'est en lisant les chroniques des colonisateurs, en étudiant les éléments mobiliers et rupestres ainsi qu'en croisant les disciplines scientifiques (histoire, géographie, anthropologie, archéobotanique et archéozoologie) qu'ont été décelés les caractères propres des cultures amérindiennes en Guadeloupe et dans les îles alentours (alimentation, habitats, rites funéraires). De l'analyse de leur évolution a également résulté une interprétation faisant état de cultures complexes, et de plus en plus structurées, surtout à compter du VIII^e siècle ap. J.-C. où elles se spécifièrent selon les îles.

L'origine du peuplement préhistorique de l'archipel antillais, des pêcheurs-cueilleurs mésoindiens présents vers 2000 ou 3000 av. J.-C., est encore mal connue. Dans les derniers siècles avant notre ère, des populations amérindiennes issues des côtes du Venezuela s'installent dans les Petites Antilles. Cultivateurs de manioc, différents groupes porteurs de céramiques de la série saladoïde¹ s'adaptent peu à peu au milieu insulaire, exploitent les ressources marines, se déplacent et commercent de la « terre ferme » à Porto Rico. La plupart de leurs villages et de leurs nécropoles sont implantés le long des plages, surtout en Grande-Terre, à Marie-Galante ou à Saint-Martin. Ces Amérindiens ont laissé, en particulier dans le sud de la Basse-Terre, un art rupestre remarquable. Vers les VIII^e-IX^e siècles de notre ère, d'importantes modifications apparaissent dans le style des poteries, qui semblent résulter de réels changements culturels. Cette période charnière correspond à la formalisation des principales cultures antillaises et à l'épanouissement des particularismes insulaires.

Jusqu'à ces dernières années, la culture matérielle des derniers Amérindiens des Petites Antilles, les Caraïbes insulaires rencontrés par Christophe Colomb en 1493, n'était pas connue archéologiquement. Un site récemment découvert à Saint-Vincent associe une céramique amérindienne du style dit de Cayo à du mobilier espagnol et français du XVI^e siècle : il s'agit du premier site de contact attesté dans les petites Antilles.

Jusqu'à la prise de possession française en 1635, l'archipel guadeloupéen voit les contacts entre Indiens Caraïbes et Européens se multiplier au détriment des autochtones. La colonisation du XVII^e siècle aboutira à la disparition des peuples amérindiens.

Les principaux sites archéologiques

Les premières découvertes, de remarquables pétroglyphes notamment, datent du milieu du XIX^e siècle mais c'est dans la seconde moitié du XX^e siècle que des fouilles plus systématiques révèlent le gisement de Morel (Le Moule, Grande-Terre) avec d'importants vestiges qui en font le site guadeloupéen de référence pour la période précolombienne.

Les centaines de sites répertoriés ont, depuis, permis d'élargir les connaissances quant aux dynamiques de peuplement. Ainsi, le site de Baie Orientale (Saint-Martin²) témoigne d'une présence mésoindienne ancienne (800-400 av. J.-C.). Mais il faut souligner la rareté des données datant de cette période, due aux actions destructrices infligées aux côtes guadeloupéennes tant par les hommes que par le climat : cyclones et activité sismique intense, pillages du sable dans lequel les mobiliers étaient conservés, et urbanisme non réglementé ne facilitent pas la tâche des archéologues.

Les recherches sont plus concluantes en ce qui concerne le Néolithique : les premières céramiques antillaises sont découvertes à Morel, à Basse-Terre, à Hope Estate (Saint-Martin).

Les occupations saladoïdes des premiers siècles ap. J.-C. sont bien connues, notamment grâce à des fouilles autour de Baillif et de Capesterre (Basse-Terre), à Petite-Rivière (la Désirade) et à l'Anse à l'Eau (Saint-François, Grande-Terre). Un habitat cedrosan³ découvert à l'Anse des Pères (Saint-Martin) est daté des années 730-960 ap. J.-C., ce qui constitue la fin de cette phase du saladoïde. D'importantes occupations troumassoïdes (800-1300) ont été révélées à l'Anse à la Gourde (Saint-François) avec, en particulier, la présence de plus de 70 sépultures à l'intérieur des maisons, révélant des pratiques funéraires complexes. Des objets taïnos⁴ (Grandes Antilles) ont même été retrouvés au Morne Cybèle (la Désirade) ou à Roseau (Capesterre), attestant des relations au sein de l'archipel antillais et de l'influence des chefferies des Grandes Antilles au XV^e siècle.

Avec l'application de la loi sur l'archéologie préventive, les recherches en Guadeloupe et dans les Antilles françaises sont actuellement en pleine expansion, révélant de nouvelles données sur le peuplement millénaire de la Caraïbe.

ANDRÉ DELPUECH

Conservateur en chef du patrimoine
Responsable de l'unité patrimoniale
Amériques
Musée du quai Branly



Pétroglyphe amérindien (panneau A, détail). Parc archéologique des rochers gravés, Guadeloupe.

1. Du nom du site de Saladero (Vénézuéla).
2. Depuis 2007, Saint-Martin est une collectivité d'outre-mer à part entière. Elle ne dépend plus de la Guadeloupe.
3. C'est à Cedros, dans l'île de Trinidad, que les céramiques des peuples cedrosans-saladoïdes sont pour la première fois mises au jour.
4. Les Taïnos sont les Amérindiens des Grandes Antilles rencontrés par Christophe Colomb.

Bibliographie

« Archéologie des départements français d'outre-mer », *Les Nouvelles de l'archéologie*, n° 108-109, juillet 2007, Paris, Éditions de la MSH / Éditions Errance, 128 p.

Un cimetière d'époque coloniale à Baillif (Guadeloupe)

La recherche archéologique a pris son essor en Guadeloupe avec la mise en place, en 1992, d'un service d'archéologie au sein de la Direction des affaires culturelles créée en 1989. Plusieurs sites sépulcraux d'époque coloniale ont depuis été fouillés. Situés à proximité d'un édifice religieux, d'un hôpital ou d'un village d'esclaves, ils témoignent des conditions de vie dans l'archipel.

THOMAS ROMON

Responsable d'opération
INRAP et UMR 5199 PACEA – LA3P

Les premières fouilles de cimetières d'époque coloniale furent modestes : cimetières de la pointe des Pies à Saint-François, du morne Dauphine à Saint-Claude et de la plage de Cluny à Sainte-Rose. Elles ont toutefois mis en avant le potentiel de ces sites pour la connaissance des populations coloniales, nous renseignant sur des aspects absents dans les sources historiques. De grosses opérations ont suivi : cimetières de l'anse Sainte-Marguerite au Moule, de la cathédrale de Basse-Terre et de l'hôpital de la Charité à Basse-Terre. Ce champ d'étude privilégié s'est enrichi récemment avec la fouille du cimetière de la Rivière des Pères à Baillif.

Un diagnostic archéologique, en 1997, sur le projet routier de la région Guadeloupe entre Baillif et Basse-Terre, avait révélé un cimetière d'époque coloniale inédit, oublié des historiens comme des riverains. L'opération menée par l'INRAP en 2010, avec des études archéologiques, anthropologiques, paléogénétiques et documentaires qui sont en cours, doit permettre de déterminer le statut de ce lieu. Trois hypothèses sont envisagées : – il s'agit du cimetière paroissial du bourg primitif du Baillif, construit au début de la colonisation française, localisé en bordure de la rivière du Galion (aujourd'hui rivière des Pères) ; ce bourg a été détruit par une crue dans la 1^{re} moitié du XVII^e siècle ; – il s'agit du cimetière des esclaves des Dominicains. Ces derniers occupaient tout l'espace entre la rivière des Pères et la rivière du Baillif, depuis la mer jusqu'aux montagnes ; leur sucrerie du Petit Marigot, située à 600 m à l'est, périclita à la Révolution lorsqu'elle est confisquée par l'État ; – il s'agit du cimetière de l'hôpital militaire de Basse-Terre, déménagé dans ce secteur dans la première moitié du XIX^e s., « [...] situé, comme on le sait, sur le bord de mer, dans la commune de Baillif [...] aux abords de l'habitation dite le Petit-Marigot [...] »¹.

La fouille a livré 193 sépultures et les restes de 200 individus en position primaire. La densité moyenne des structures funéraires est d'un peu plus de 1,2 sépulture par mètre carré, avec toutefois des variations importantes selon les secteurs. On peut avancer que plusieurs

milliers de sépultures occupent ce cimetière qui se poursuit hors des limites concernées par l'aménagement. Les structures funéraires correspondent majoritairement à des sépultures individuelles. Les défunts sont inhumés en pleine terre ou en cercueil. Ils reposent pour la plupart sur le dos. Cependant, un nombre non négligeable de tombes sont des sépultures doubles simultanées et/ou renferment des individus déposés sur le ventre. Plus de la moitié des tombes sont orientées est-ouest, et 20 % des tombes, les plus anciennes, nord-sud. Ceci pourrait traduire une normalisation progressive de l'orientation en faveur de l'axe est-ouest. De nombreux os sont en position secondaire, dans le remplissage des tombes : ils proviennent des recouvrements de sépultures plus anciennes, ce qui traduit une utilisation longue de ce lieu d'inhumation.

La population inhumée est uniquement constituée d'adultes. Les individus qui ont pu faire l'objet d'une diagnose sexuelle sont majoritairement de sexe masculin. Aucun traumatisme n'a été identifié. L'état sanitaire est globalement bon, donnant l'image d'individus jeunes et en bonne santé. L'hypothèse de maladies foudroyantes : fièvre jaune, paludisme, dysenterie, qui ont affecté une bonne partie des populations coloniales, est proposée. Deux exemples d'intervention médicale ont été identifiés : la découpe d'une calotte crânienne, témoin probable d'une autopsie, et l'amputation d'une jambe gauche, celle-ci reposant dans le cercueil avec l'individu amputé qui n'a probablement pas survécu à l'acte médical.

Le mobilier associé est minime : des clous de cercueil, quelques fragments de verre et de céramique, jamais directement associés aux défunts. L'absence d'indice d'habillement et de mobilier religieux traduit un traitement funéraire *a minima*, dans le plus simple appareil.

Sur les trois cimetières d'époque coloniale fouillés en Guadeloupe, deux étaient connus avant la fouille² : le cimetière de l'hôpital de la Charité et le cimetière paroissial du bourg de Saint-François (Basse-Terre).

Le statut du troisième – le cimetière d'esclaves de l'anse Sainte-Marguerite – a été déterminé à partir des

1. Conseil privé Guadeloupe, 14 septembre 1843.

2. Th. Romon *et al.*, « La place des esclaves dans les cimetières coloniaux, trois exemples guadeloupéens », dans : *Archéopages* n° 25, 2009, p. 46-51.

3. Hormis des caractères morphologiques propres aux populations d'Afrique noire, certains individus sont porteurs de mutilations dentaires qui ont été réalisées à l'occasion de rites initiatiques interdits dans les colonies esclavagistes.



Cf. Thomas Romon / INRAP, 2010



Cf. Thomas Romon / INRAP, 2010

Fouille du cimetière de Baillif (Guadeloupe).

résultats archéologiques. Aucune mention n'a été relevée dans les archives. Les pratiques funéraires identifiées sont très proches de celles du cimetière de Saint-François ; toutefois, le cimetière de l'anse Sainte-Marguerite est isolé, éloigné des centres urbains et des édifices religieux. La population qui y est inhumée montre un état sanitaire très défavorisé et des marqueurs de stress très développés, témoignant de conditions de vie particulièrement sévères tout à fait compatibles avec le travail servile. La majorité des individus sont décédés avant

30 ans et quelques-uns sont porteurs de caractères en faisant indéniablement des primo-arrivants africains³.

Le cimetière découvert à Baillif présente de nombreuses similitudes avec celui de l'hôpital de la Charité, et diffère des deux autres cimetières connus. Ainsi, en l'état actuel de l'étude, l'hypothèse du cimetière de l'hôpital militaire de Basse-Terre est-elle la plus probante. Elle devra être confirmée par les résultats des études en cours. ■

3. Hormis des caractères morphologiques propres aux populations d'Afrique noire, certains individus sont porteurs de mutilations dentaires qui ont été réalisées à l'occasion de rites initiatiques interdits dans les colonies esclavagistes.

Migrations indiennes à la Réunion

L'engagisme pratiqué au XIX^e siècle pour recruter la main-d'œuvre des plantations sucrières a suscité d'importants courants migratoires vers la Réunion, ancienne île Bourbon. Hommes et femmes venus de l'Inde se sont installés durablement sur l'île, dans une société coercitive qui a fortement marqué l'identité de ce groupe, aujourd'hui appelé « malbar » ou « tamoul », par les reconstructions socioéconomiques et culturelles qui ont dû être opérées.

Les Indiens participent dès le début de la colonisation au peuplement de la Réunion : en 1678, des femmes indo-portugaises sont amenées de Daman et de Goa pour épouser des colons auxquels elles donnent une nombreuse descendance¹. Des esclaves à talent sont expédiés de la côte de Malabar, du Bengale et surtout de Pondichéry ; au début du XVIII^e siècle, ils forment près du quart des esclaves, avant de devenir très minoritaires avec l'arrêt de ce recrutement. Des artisans indiens sont aussi engagés sous contrat pour participer à la construction des bâtiments et des infrastructures de l'île ; ils sont pour la plupart repartis. Ces Indiens esclaves et libres se sont rapidement fondus dans la population formée de Blancs, de libres de couleur et d'esclaves.

Cependant les Réunionnais d'origine indienne sont surtout les descendants des hommes et des femmes importés au XIX^e s., dans le cadre du système de l'engagisme, pour développer la production sucrière.

L'expansion de l'engagisme au XIX^e siècle

Ces engagés sont des travailleurs juridiquement libres qui signent un contrat de travail pour une durée de 5 ans avec un engagiste. Celui-ci s'engage à leur verser un salaire, à les nourrir, à les loger et à les rapatrier. C'est un contrat très particulier que l'engagiste peut revendre à sa guise.

Après 1848, les engagés remplacent les esclaves mais, très tôt, l'engagisme est apparu comme une solution

MICHÈLE MARIMOUTOU-OBERLÉ

Professeure certifiée d'histoire-géographie, Saint-Denis, la Réunion
Doctorante en histoire (ED SCE, CRHIA, Nantes)

1. Elles étaient 15 et eurent 109 enfants, ancêtres de nombreux Réunionnais. Cf. M. Marimoutou-Oberlé, « Les Indiens à la Réunion, une présence ancienne », *Hommes et migrations*, n° 1275, sept.-oct. 2008, p.130-137, et M. Marimoutou Oberlé, *Les engagés du sucre*, Saint-Denis, Éditions du Tramail, 1989, 260 p., réédité en 1998 par le conseil général de la Réunion.

Une immigration essentiellement masculine (Archives départementales de la Réunion, 5Fi 36/3).



à la fin de l'esclavage annoncé par l'interdiction de la traite en 1817 : de 1828 à 1839, des engagés sont amenés de Pondichéry pour travailler aux côtés des esclaves. L'expérience s'avère cependant peu concluante et cette émigration est interdite.

L'abolition de l'esclavage en 1848 relance la question d'une main-d'œuvre que les planteurs veulent bon marché et facile à contrôler, ce qui n'est plus le cas des nouveaux affranchis. Un courant migratoire se met en place à partir des comptoirs français. Cette émigration est vite entachée de nombreux abus : certains mestrys² recruteurs n'hésitent pas à tromper les migrants sur leur destination, voire à les enlever³. Un arrêté du 30 mars 1852 organise la protection juridique des immigrants dans la Colonie, malgré cela les pratiques quotidiennes restent marquées par l'esclavage. Dès 1855, ce courant migratoire se tarit.

37 000 engagés indiens, 26 000 engagés africains, 423 engagés chinois se trouvent dans l'île en décembre 1859 mais ils ne suffisent pas à accompagner l'essor de la production sucrière. Une convention signée en 1860 entre les gouvernements français et britannique ouvre l'ensemble du territoire indien au recrutement vers la Réunion.

Cette nouvelle émigration est, en théorie, encadrée par la présence d'un consul britannique chargé de surveiller l'application de la Convention, mais les moyens font défaut. En 1877, une commission d'inspection franco-britannique dresse un sévère état des lieux et demande davantage de pouvoirs pour le consul. Le refus de la colonie conduit à la suspension de l'immigration indienne sous contrat en 1882 ; le dernier convoi arrive en 1885.

On estime à plus de 118 000 le nombre d'Indiens engagés à la Réunion. Une minorité d'entre eux est originaire de la Présidence du Bengale ou de la Présidence de Bombay ; la grande majorité est formée de dravidiens recrutés dans la Présidence de Madras qui regroupe au XIX^e siècle les actuels États du sud de l'Inde : Tamil Nadu, Andhra Pradesh, Karnataka et Kerala. Les principaux ports d'embarquement sont alors Calcutta, Madras, Yanaon, mais surtout Pondichéry et Karikal.

Du lazaret à la plantation

Après un mois de traversée, le premier contact des engagés avec l'île est le lazaret de La Ravine à Jacques, puis, à partir de 1861, celui de La Grande Chaloupe où ils transitent pour une quarantaine de dix jours s'ils sont en bonne santé et plus longtemps si le convoi arrive porteur de maladies contagieuses⁴. Ils sont ensuite immatriculés, distribués aux engagistes et rejoignent les plantations où ils sont regroupés dans des camps.

Les conditions de travail à la plantation sont très dures, le régime coercitif : horaires de travail élevés, en particulier pendant la coupe de la canne quand les usines fonctionnent en continu ; mauvais traitements, salaires très irrégulièrement payés, sanctions qui se traduisent la plupart du temps par des journées de travail gratuit qui rallongent le contrat initial. Le non-respect du contrat conduit à des stratégies de résistance allant du refus de travail au marronnage et au suicide.

Construction d'une nouvelle société malbar

Les difficultés du rapatriement à la fin des contrats, la possibilité d'obtenir un permis de séjour puis, à partir de 1889, l'offre faite aux enfants de ces sujets britanniques de devenir français créent les conditions d'une sortie progressive de l'engagisme et d'une installation permanente. L'insertion dans la société coloniale se traduit par l'abandon du tamoul et la conversion au catholicisme sans pour autant que soient délaissées les pratiques traditionnelles.

Une société originale et complexe émerge, marquée par le métissage, la disparition du système de castes, dans laquelle la mobilité sociale passe d'abord par l'acquisition de biens fonciers puis par l'éducation.

Elle partage le souvenir de l'Inde avec les *Zarabes*, descendants des commis musulmans du Gujerat venus au début du XX^e siècle, les Pondichéryens arrivés dans les années 1950 et les *Karanes* qui ont fui les troubles politiques à Madagascar dès les années 1970.

La société réunionnaise s'est enrichie de cet apport indien qui se donne à voir aujourd'hui tant dans la langue créole que dans toutes les facettes de la vie quotidienne. ■

2. Les mestrys sont des Indiens chargés de recruter les travailleurs engagés pour le compte des agents officiels d'émigration. Ils sont payés à la commission. Certains d'entre eux accompagnent les convois d'immigrants sur les navires.

3. J. Weber, *Les Établissements français de l'Inde au XIX^e siècle, 1816-1914*, Paris, Librairie de l'Inde, 1988.

4. M. Marimoutou-Oberlé, « Les lazarets de quarantaine à la Réunion, les portes d'un nouveau monde », dans : *Le lazaret de La Grande Chaloupe - Quarantaine et engagisme*, Édition du département de la Réunion, 2008, p. 10 à 193.

L'archipel des Comores, un laboratoire sociologique

Par leurs traits communs et leurs différences, les quatre îles de l'archipel des Comores constituent un laboratoire comparatif d'un grand intérêt pour l'étude des sociétés. Sophie Blanchy a étudié les relations complexes entre parenté et politique qui structurent la société matrilineaire et musulmane de Ngazidja. Elle poursuit ses comparaisons dans l'archipel, notamment à Mayotte.

Parmi les traits communs aux quatre îles des Comores figure la règle de résidence matrilocale : le couple marié vit chez l'épouse, la mère de famille. Dans cette société musulmane, cela donne un tour particulier à la répudiation, toujours prononcée par le mari, mais qui l'oblige à quitter la maison¹.

Depuis mon travail de thèse sur la vie quotidienne à Mayotte², je n'ai cessé de découvrir de nouveaux aspects de cette société comorienne dans ses variantes insulaires, de constater sa formidable adaptation aux changements du monde et de la géopolitique locale, et la solidarité qui fait sa cohésion malgré les fortes inégalités qui la traversent.

Rôle des femmes dans la filiation et la résidence

Seule l'île de Ngazidja (Grande Comore)³ présente une règle de filiation explicitement matrilineaire : héritage et succession se font par les femmes (ce modèle ne concerne que 7 % des sociétés humaines). Mohéli a des matrilineages ressemblants à ceux de Ngazidja, tandis qu'à Anjouan et à Mayotte la filiation est indifférenciée (par les deux lignes). La qualité de descendant du Prophète (*sharif*) cependant se transmet exclusivement en ligne paternelle.

À Ngazidja, la matrilinearité s'articule avec des classes d'âge masculines. Attirée par cette contradiction, j'ai concentré mes recherches de ces dernières années sur l'étude du système d'âge toujours très dynamique dans cette île alors qu'il a pratiquement disparu des autres. Le relevé de ses variantes en a éclairé l'historicité et m'a permis de décrire les relations complexes entre parenté et politique, les « maisons » matrilineaires agissant dans le cadre de la « cité » comorienne sur un fond de forte hiérarchie sociale.

Les célèbres fêtes du Grand mariage de Ngazidja, dont le cout toujours grandissant peut étonner dans un contexte de grande pauvreté, ne sont que la manifestation rituelle des relations entre maisons matrilineaires et assemblée politique masculine qui concernent tout un chacun, au pays comme dans la migration.

Seule la fille aînée est mariée en Grand mariage : elle succède alors à sa mère à la tête de sa maison, qu'elle personnifie. Les cadettes sont mariées par le seul contrat

juridico-religieux islamique. Le Grand mariage, avec ses échanges de biens entre les alliés et avec leur cité, est un régime matrimonial particulier avec des effets politiques.

Très mobiles au contraire, les hommes circulent entre leurs différentes maisons (mère et sœur, épouses), et entre celles-ci et la place publique. Le couple frère-sœur est au centre du dispositif par lequel les maisons échangent des hommes, qui leur donnent des enfants et qui les représentent dans l'assemblée. C'est la sœur mariée en Grand mariage qui marie son frère. Les maisons cherchent à capter des hommes de valeur qui leur apportent leur « sang » (leurs qualités) ; mais le lien conjugal n'est pas destiné à durer. La femme qui transmet à son tour sa maison à sa fille, en la mariant en Grand mariage, obtient le statut politique de mère : par son mari, son frère, son gendre, son fils, elle est présente dans les assemblées. Les matrilineages participent donc étroitement à la « production des hommes » typique des systèmes d'âge et Ngazidja offre une réponse originale à la question du pouvoir des hommes en société matrilineaire.

La résidence matrilocale à Mayotte française

Réputée pour l'aspiration à l'égalité qu'elle a manifestée dans son choix politique, la société mahoraise a connu des périodes de hiérarchie sociale. Il existait dans les deux siècles passés un réseau de mariage liant entre elles cinq localités socialement dominantes, puis, après le brassage induit par l'engagement colonial, la société rurale s'est reconstituée sur des bases égalitaires : la faible démographie villageoise permettait au système d'âge *shikao*, mixte, et aux échanges égalitaires du festin de classe d'âge *shungu* de fonctionner, favorisant l'intégration sociale des nouveaux-venus issus d'autres villages de l'archipel⁴. Comme à Ngazidja, ces institutions devenaient visibles lors de la célébration des mariages ou des circoncisions, mais les échanges étaient strictement égalitaires, comme à Mohéli, et contrôlés à l'aide de listes précises.

Aujourd'hui, alors que les anciennes hiérarchies s'estompent, l'élévation du niveau de vie fait naître de véritables classes socioéconomiques. Or, cette nouvelle différenciation sociale s'exprime encore par le Grand

SOPHIE BLANCHY

Directrice de recherche au CNRS
Directrice adjointe du Laboratoire
d'ethnologie et de sociologie
comparative (LESC - UMR 7186)

1. L'île de Mayotte est devenue département français en 2011 et les règles islamiques du statut personnel de droit local ne sont plus reconnues.
2. S. Blanchy, *La vie quotidienne à Mayotte*, Paris, L'Harmattan, 1990.
3. S. Blanchy, *Maisons des femmes, cités des hommes. Filiation, âge et pouvoir à Ngazidja (Comores)*, Nanterre, Société d'ethnologie, 2010, 322 p.
4. J. Breslar, *Habitat mahorais*, Direction de l'Équipement, 1979.

Bibliographie

Le lecteur intéressé peut consulter la liste des publications de Sophie Blanchy sur l'archipel des Comores à l'adresse suivante :
www.mae.u-paris10.fr/dbtw-wpd/res/?db=pub&chercheur=Blanchy,%20Sophie



Cortège de l'entrée dans la maison
(Bandrele, Mayotte, 2009).

Cl.S.Blanchy

« Ce n'est pas le moindre paradoxe de Mayotte, réduite au droit commun par son statut de département français, que de célébrer une matrilocalité fortement ancrée et harmonieusement associée à l'islam.

nouveau statut de département français, que de célébrer ainsi une matrilocalité fortement ancrée dans les pratiques et harmonieusement associée à l'islam. Cette institution doit cependant s'adapter aux nouvelles normes (immatriculation foncière et permis de construire) qui certes sécurisent les propriétés mais marginalisent les moins nantis.

Malgré la disparition du système d'âge et d'échange généralisé, notée dès les années 1980 à Mayotte, la fête de l'entrée dans la maison a pris ces derniers temps une ampleur sans précédent, en parallèle à l'augmentation rapide du niveau de vie, d'équipements publics et privés, tous changements qui auraient pu provoquer sa désaffection. « L'entrée dans la maison » consiste en un long cortège d'hommes traversant la ville au son de poèmes islamiques chantés, en suivant le marié accompagné de frères d'âge habillés comme lui, dont le nombre varie aujourd'hui de deux jusqu'à douze (cf. fig.). Elle se faisait il y a quelque vingt ou trente ans au son d'une musique de danse masculine, le *mshogoro*. Aujourd'hui, le nom de la cérémonie, *manzaraka*, vient du poème arabe chanté quand on arrive en vue de la

maison⁵. Ainsi, l'islam, la temporalité collective des âges et la matrilocalité sont affirmés comme fondements de la sociabilité mahoraise, au moment où le droit local personnel a été supprimé, ainsi que la fonction des cadis⁶; où les rythmes et modes de vie s'alignent sur ceux de l'Occident; où l'immigration massive des Comoriens induit une situation de double contrainte vis-à-vis de ces voisins qui souvent sont des parents.

L'esprit des échanges autrefois gérés par le système d'âge subsiste sous certaines formes, bien que l'augmentation démographique oblige à en repenser l'organisation, et que l'occidentalisation des conditions de vie amène les Mahorais à en craindre la disparition. L'association de *mulidi*⁷ qui joue la musique dans le cortège de l'entrée dans la maison symbolise l'unité villageoise : les associations de toute l'île s'affrontent régulièrement en des performances dans lesquelles s'expriment la cohésion et l'honneur de chaque communauté. Les groupes d'âge subsistent çà et là dans des efforts de reconstitution, malgré la suppression du *shungu*, festin désormais impossible à offrir à une population trop importante. Chez les femmes surtout, les associations jouent un rôle essentiel pour l'organisation du Grand mariage de leur fille ; elles s'apparentent parfois à de simples tontines, mais alimentent aussi et surtout des échanges sociaux intenses auxquels on ne peut se soustraire sans se marginaliser. Si l'on gagne en respectabilité, on n'acquiert pas en mariant sa fille de statut formellement supérieur comme à Ngazidja, mais la fierté et la joie d'une action sociale réussie, impossible à mener sans une aide réciproque.

Le Grand mariage de Ngazidja perdure parce qu'il est la clé d'accès à une citoyenneté locale qui seule permet de parler et d'être respecté chez soi ; celui de Mayotte semble aujourd'hui permettre l'expression d'une nouvelle réussite sociale. Le portrait d'une jeune mariée mahoraise résidant habituellement en métropole, recevant ses invitées sur son lit nuptial vêtue d'un sari indien, couverte de bijoux, avec un ordinateur portable d'un côté, et sa mère exprimant sa joie de l'autre, illustre ces nouveaux cours de vie. ■

5. « *Man zāra qabra Muhammadin/ Nāla-sh-shafā 'ata fī ghadin* » : Celui qui effectuera une visite pieuse sur le tombeau du Prophète Muhammad [sur lui la paix et le salut] bénéficiera de l'intercession de celui-ci le Jour du Jugement dernier (transcription de Chamsdine Korodjee, chef du service Patrimoine linguistique à la Direction des langues régionales de Mayotte).

6. Juge musulman remplissant des fonctions civiles, judiciaires et religieuses.

7. Le *mulidi* est une prière liée à la confrérie islamique *kadiriyya*, comme le *daira*, également très populaire, l'est à la *shadhiliyya*.

La mémoire migratoire des « Comoriennes du village Marseille »

Des données statistiques fiables manquent pour mieux appréhender la communauté comorienne qui vit à Marseille. Livia Monne mène une étude de terrain auprès des femmes venues de plus en plus nombreuses des Comores ou de Mayotte, et analyse les conditions de leur insertion sociale en métropole.

La migration comorienne à Marseille plonge sa mémoire dans la tradition des navigateurs des compagnies maritimes, fondateurs de la communauté qui se constitue en métropole suite à la fermeture des destinations traditionnelles d'Afrique orientale et de Madagascar. Ce flux migratoire, dont les archives témoignent à partir de 1940 et qui, depuis sa première installation autour du Vieux Port et dans le centre ville, s'étend vers les cités de transit, échappe au contrôle statistique. Les données démographiques concernant la population comorienne dans les Bouches-du-Rhône et à Marseille, proposées par les services comoriens d'émigration et les structures associatives, oscillent entre 30 000 et 80 000 individus mais il est presque impossible d'accéder à des statistiques fiables et exhaustives, vu le manque d'homogénéité des sources. Cependant, quelques tendances ont pu être mises en évidence pour la décennie 1980-1990 : le passage très rapide d'une migration temporaire à une migration de peuplement et un processus de féminisation très significatif. Selon le recensement français par nationalité, les femmes constituent un tiers des migrants en 1982 et la moitié en 1990, tandis que d'après les données Eurostat de 1992, le rapport de féminité au sein de la population originaire des Comores en 1990 est de 74/100¹.

Malgré cette tendance, dans la littérature sur la migration comorienne la présence féminine n'apparaît parfois qu'en filigrane. Présences « satellitaires » autour du migrant qui cherche les ressources nécessaires à la réalisation du Grand Mariage coutumier, leurs parcours sont souvent passés sous silence dans l'écriture récente de cette mémoire migratoire. Malgré l'ouverture conceptuelle qui a favorisé la recherche sur la migration féminine², il existe encore des zones d'ombre qui semblent toucher certaines populations plutôt que d'autres. Cependant, les « outils » d'une anthropologie par le bas, tels que le recueil des récits de vie, permettent de se pencher sur les interstices laissés ouverts par les données démographiques. Ainsi, une polyphonie de subjectivités émerge et enrichit la mémoire de ce flux migratoire, conjuguée aussi au féminin.

Les femmes abordées lors de mon étude de terrain, qu'elles proviennent de la République fédérale islamique des Comores ou bien de Mayotte, département français depuis mars 2011, une fois arrivées en métropole se trouvent confrontées aux mêmes codes, parfois aux mêmes difficultés, à la même nécessité d'acquiescer une identité fluide capable de répondre à deux univers de sens également présents en terre d'émigration. Souvent prises dans la nécessité de réaliser un parcours migratoire qui, dans la majorité des cas, s'inscrit dans un projet familial, elles sont parfois tenues de vivre des itinéraires biographiques chaotiques, marqués par le manque d'un statut régulier ou par la nécessité de survivre sur le sol français. Elles apprennent ainsi à se mouvoir dans ce que l'émique appelle « système » et qui s'articule autour de deux axes : si d'une part elles accèdent à des formes de propriété à travers le travail et/ou les droits sociaux, en s'inscrivant dans l'organisation sociale française, elles cherchent par ailleurs dans l'appartenance communautaire les alliances matrimoniales nécessaires à la régularisation de leur situation administrative. Ainsi, le marché matrimonial qui s'élabore entre les trois îles de la République fédérale d'un côté et la communauté présente à Mayotte et en métropole de l'autre, figure la toile de fond de nombre de parcours migratoires féminins. Dans ce contexte la sphère intime et affective est fortement interconnectée aux exigences pratiques et la propriété de soi se réduit parfois à la propriété de son corps, « seule monnaie d'échange »³ face aux contraintes administratives et économiques.

Un processus d'individuation mûrit souvent dans l'expérience migratoire à travers l'acquisition d'un statut personnel qui se déploie dans une dimension transnationale. Présentes sur les deux versants de la société d'accueil et de celle d'origine, les femmes en question deviennent progressivement « Comoriennes du village Marseille »⁴, ce qui évoque une appartenance autre, un devoir être nouveau, qu'elles apprennent à vivre, à connaître et à transmettre au fil des générations. ■

LIVIA MONNE

Doctorante en anthropologie
EHESS Marseille

1. G. Vivier, *Les migrations comoriennes en France : histoire des migrations coutumières*, Paris, Dossier du CEPED, n° 35, 1996, p. 23-24.

2. Oso Casas, 2000, 2005 ; Green, 2002 ; Morokvasic, 2005 ; Catarino, Morokvasic, Hily, 2005.

3. R. Castel, C. Haroche, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretiens sur la construction de l'individu moderne*, Fayard, Saint-Amand-Montrond, 2001, p. 68.

4. Expression émique (c'est-à-dire point de vue qui s'appuie sur les concepts et le système de pensée propre à ces femmes immigrées).



Danseuse du groupe Kan'nida (festival de *gwo ka*, Sainte-Anne, Guadeloupe).

© Laurent de Bompuis et CASC Festival de *gwo ka*.

Patrimoines culturels immatériels : spécificités des outre-mer

De leur histoire singulière, les territoires d'outre-mer ont hérité de pratiques et de formes d'expression d'une richesse remarquable. Ratifiée par la France en 2006, la Convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel offre à leurs habitants un cadre inédit pour faire reconnaître l'originalité des cultures ultramarines dont ils sont les détenteurs. Elle constitue aussi, pour le ministère de la Culture et de la Communication, une opportunité unique de réfléchir, avec les communautés concernées, aux enjeux et aux moyens de sauvegarder le patrimoine culturel immatériel présent sur le territoire national.

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée par l'Unesco en 2003, et ratifiée par la France en 2006, concerne l'ensemble des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel ». Ancré dans des traditions en grande partie orales, ce patrimoine n'entrait pas, de fait, dans le champ de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par l'Unesco en 1972.

Les outre-mer français partagent avec les pays du Sud, à l'initiative de la Convention de 2003, des caractéristiques d'ordre culturel liées notamment à l'importance de l'oralité. Cette oralité s'inscrit par ailleurs dans un contexte où les pratiques, représentations, modes d'expression, connaissances et savoir-faire ont fait l'objet de phénomènes continus d'emprunts et d'influences, de métissages et de syncrétismes. Au-delà de la diversité des statuts et des spécificités régionales, les territoires français d'outre-mer (DROM-COM¹) ont en effet tous, à des degrés divers, été façonnés par des flux très anciens de marchandises, d'hommes et d'idées (cf. *supra* F. Vergès p. 9-10). Ces sociétés plurielles sont nées de l'interaction, dans le contexte colonial et sur des territoires relativement restreints, de populations originaires de cultures souvent très diverses et pour la plupart orales – qu'il s'agisse des premiers habitants ou bien de groupes issus de migrations volontaires ou forcées, notamment dans le cadre de la traite des esclaves puis de l'engagisme après son abolition.

Ces mobilités séculaires sont à l'origine d'un important patrimoine vivant, « recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire »².

Ce patrimoine se manifeste notamment dans les traditions et les expressions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, les rituels et les événements festifs, les connaissances et les pratiques concernant la nature et l'univers, ou encore les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. Dans les anciennes colonies, certaines pratiques et formes d'expression, ainsi que les systèmes de croyance qui leur étaient associés, ont d'abord été interdits par les autorités – c'est par exemple le cas des cultes aux ancêtres des esclaves africains – mais ils sont parfois parvenus à se maintenir dans la clandestinité, contraints alors de s'adapter à leurs nouvelles conditions d'exercice. De nouveaux modèles ont été imposés ; de nouvelles pratiques religieuses, rituelles, musicales, chorégraphiques, festives, culinaires, thérapeutiques, ludiques, sportives... et de nouveaux systèmes de représentation ont ainsi émergé sur ces territoires.

Malgré certaines tentations de « retours aux sources » et de reconstructions émergeant çà et là, guidées par la quête d'une authenticité qui se serait perdue sous le triple effet de la colonisation, des métissages et de la modernité, ces pratiques et ces représentations se distinguent de leur modèle originel qui, même lorsqu'il s'est perpétué ailleurs, par exemple dans les pays d'origine, a continué d'évoluer dans le contexte de la société coloniale d'abord, puis dans celui des collectivités d'outre-mer, et enfin en regard d'une mondialisation croissante. Ce sont précisément ces emprunts et ces évolutions successives, conséquences d'une histoire singulière, qui confèrent aux pratiques et aux représentations des habitants des outre-mer français leur richesse et leur unicité.

Si deux sites naturels ont été inscrits récemment sur la liste du patrimoine mondial en Nouvelle-Calédonie et à la Réunion³, pour leur « valeur universelle exceptionnelle », la Convention de 2003 constituait

SÉVERINE CACHAT

Directrice du Centre français du patrimoine culturel immatériel (CFPCI)
Maison des Cultures du Monde
www.cfpci.fr
www.maisondesculturesdumonde.org

LAURELLA RINÇON

Conservatrice du patrimoine
MCC / Direction générale des patrimoines / Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique

1. DROM : Départements et régions d'outre-mer, COM : collectivités d'outre-mer.

2. Article X de la Convention.

3. Lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés (2008) ; Pitons, Cirques et remparts de l'île de la Réunion (2010).



Gwo ka : Lewoz a Kristen, groupe Indestwaska (Sainte-Rose, Guadeloupe, 2010).

Maloya : un musicien, la Réunion, 2009.



CI, René-Paul Savignan © Unesco

d'emblée une opportunité, apportant ainsi une nouvelle reconnaissance à des pratiques et des représentations populaires qui furent largement dévalorisées – la culture dominante de la lointaine France hexagonale ayant longtemps été considérée, parfois par les habitants des outre-mer eux-mêmes, comme la seule véritable référence.

Certaines associations et collectivités d'outre-mer se sont donc d'ores et déjà saisies de cette Convention qui place les communautés et les praticiens détenteurs du patrimoine immatériel au cœur des dispositifs de sauvegarde, en particulier des processus de transmission⁴. Parmi les outils instaurés par la Convention, les États signataires ont la possibilité de proposer, à l'initiative des populations concernées, ou tout au moins avec leur « consentement éclairé » et leur implication, l'inscription d'éléments sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, ou sur la liste de sauvegarde urgente lorsque leur transmission est menacée. Depuis que la France a ratifié la Convention, le *maloya* réunionnais a ainsi été l'un des premiers éléments nationaux inscrits sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel, en 2009. Le dossier était porté par la Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise (MCUR). D'autre part, un dossier multinational sur le *maraké*, un rituel d'initiation et d'alliance pratiqué par les Wayana de Guyane, mais aussi du Surinam et du Brésil, est en cours de constitution pour une inscription sur la liste de sauvegarde urgente. Il a nécessité la mise en place d'une procédure de consultation dans les villages amérindiens concernés, afin d'expliquer le projet de candidature et de recueillir l'avis des communautés. D'autres démarches ont été engagées, comme la candidature du *gwo ka* guadeloupéen pour une inscription sur la liste représentative, portée par le centre Rèpriz qui fait partie du réseau des centres régionaux de musiques et danses traditionnelles.

Mais ces initiatives ne se limitent pas aux candidatures pour une inscription sur les listes – qui selon la Convention, ne doit elle-même constituer qu'un moyen de sauvegarde. L'inventaire du patrimoine cultu-

rel immatériel réalisé par chaque État-partie reste l'outil fondamental d'identification des pratiques et l'étape préalable à la mise en place de toutes mesures de sauvegarde, de valorisation et de sensibilisation. Parallèlement aux différentes initiatives locales et associatives tendant à répertorier le patrimoine culturel immatériel, le ministère de la Culture et de la Communication / Direction générale des patrimoines formalise, au sein du Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique, l'Inventaire français du patrimoine culturel immatériel. Cet inventaire s'élabore avec la collaboration active des praticiens, s'appuyant sur les nombreuses associations engagées depuis longtemps dans la défense, la transmission et la promotion des pratiques et des modes d'expressions qu'elles considèrent comme leur patrimoine.

Du fait de leur pluralité constitutive, les outre-mer français et notamment les sociétés créoles ont parfois été considérés comme des « laboratoires ». La richesse de leur patrimoine vivant et sa spécificité offrent en tout cas à la France, et notamment au ministère de la Culture et de la Communication, une opportunité privilégiée de réfléchir aux enjeux et aux moyens de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel immatériel présent sur le territoire national, ainsi qu'aux modalités de mise en œuvre de la Convention. Du *debaa* de Mayotte (cf. *infra* p. 27) aux archives orales du centre culturel Tjibaou (Nouvelle-Calédonie), nul doute qu'en outre-mer cet outil de promotion de la diversité culturelle que représente la Convention de l'Unesco prend une dimension toute particulière. Dans le contexte français, il permet une prise en compte équilibrée des richesses patrimoniales de chaque territoire. ■

4. Comme les associations et collectivités de certaines régions de France hexagonale qui, dans un contexte différent, partagent avec les outre-mer certaines problématiques liées à l'importance de l'oralité et à la reconnaissance des cultures régionales et populaires.

Dialogisme et réglages de sens dans le *maloya* réunionnais

Le *maloya* est un genre littéraire vernaculaire de la Réunion, une pratique qui inclut danse, musique, chant, poème narratif ou lyrique, prière et hymne. Carpanin Marimoutou y voit « une parfaite métonymie des processus de créolisation linguistique, religieux et culturels qui ont eu lieu et sont toujours en cours à l'île de la Réunion ».

La Réunion se caractérise par l'importante diversité des origines de sa population : les ancêtres des Réunionnais sont venus de Madagascar, des Comores, du Mozambique, de France, du Gujérat, du Bengale, du Kerala, du Tamil Nadu, du Vietnam, de Chine. Tous ces mondes ont participé à la création d'une civilisation créole dans l'océan Indien. Dans des situations historiques souvent brutales et conflictuelles (esclavage, engagisme, colonialisme postesclavagiste, assimilation jacobine à une certaine idée de la culture française...), des femmes et des hommes ont appris à s'adapter aux autres cultures présentes, à transformer leur propre héritage linguistique, culturel et religieux, à le partager pour fonder de nouveaux rapports au monde¹. Elles/ils ont créé une culture vernaculaire créole fondée sur le dialogue et la traduction multipolaires, qui maintient – de manière volontaire ou souterraine – des liens multiples avec des pans de chaque culture apportée par les différents migrants.

Le *maloya* est un genre littéraire vernaculaire de la Réunion. C'est une pratique qui couvre tous les champs. Danse, musique, chant, poème narratif ou lyrique, prière et hymne, il est une parfaite métonymie des processus de créolisation linguistique, religieux et culturels qui ont eu lieu et qui sont toujours en cours à l'île de la Réunion. Créé sur les plantations et autour des usines sucrières par des gens qui ont hérité d'éléments de culture malgache, mozambicaine, dravienne, française, il raconte, performe et met en scène la vie quotidienne des travailleurs de la canne, leurs espoirs, leurs luttes, leurs peines, leurs joies, leurs amours, leurs rapports au divin ou au surnaturel.

Le *maloya* s'énonce en créole réunionnais. Mais son langage se caractérise par la mise en évidence et en scène des différentes matrices qui ont nourri le créole réunionnais, en particulier le français, le malgache et le tamoul. Son texte se construit souvent en dialogue avec des romances françaises, des chants religieux liés aux cérémonies populaires d'origine malgache, mozambicaine ou tamoule, ou avec des contes, des récits, des légendes².

La cohabitation sur un même espace de travail de personnes originaires d'aires de civilisation différentes a contribué à une interpénétration de ces récits et de ces chants, à des relectures, des réinterprétations, des réécritures variées, parfois conflictuelles. Le *maloya* est, de ce point de vue, exemplaire des luttes, des dialogues, des négociations de place, de situation, de hiérarchie, de valeur, de signification dans le champ culturel et religieux. Il est fondamentalement dialogal, dialogique, polysémique, et intertextuel, y compris à travers la parodie, la moquerie, l'affrontement, le pastiche – modes d'expression qui impliquent une connaissance des éléments parodiés et qui, dès lors, sortent d'un ethos particulier pour entrer dans l'ethos commun. C'est un espace permanent. C'est un espace permanent de réglage de sens, par le biais du conflit ou de la négociation.

Cette situation implique une mise en scène des différentes langues originaires dans le langage du *maloya*, une insistance sur l'origine française, tamoule, malgache, makwa de tel ou tel mot devenu créole. Inversement, le texte se caractérise par un travail de remalgalachisation ou de remalgachisation – ou du moins de ce qui est perçu comme tel par les sujets de l'énonciation – des mots créoles d'origine française. De ce fait, le *maloya* produit souvent un texte opaque ou opacifié – en particulier dans le cadre sacré des cérémonies religieuses – pourtant reçu, compris, partagé par la communauté des participants³.

En ce sens, les processus de créolisation sont bien entendu un espace agonistique et dialogique, mais ce dialogisme fondamental repose en partie sur des affrontements, des conflits, des relations de pouvoir d'où ne sont jamais absents la violence, le dénigrement, la moquerie, la méchanceté, voire la négation des autres, mêlés, parfois, au désir de se faire bien voir du groupe dominant par rabaissement des groupes semblables, situés dans la même sphère sociale, avec qui l'on partage l'espace quotidien.

Il s'agit pour chaque groupe de marquer sa place, d'inscrire son lieu d'être, en interaction obligée avec les autres, certes, mais aussi comme un espace spécifique. Le texte est alors un espace d'affrontement productif

CARPANIN MARIMOUTOU

Professeur à l'université de la Réunion
LCF/UMR 8143 du CNRS

1. Voir Jean-Yves Mondon, « S'il y a quelque chose avec quoi le désir créole est aux prises, c'est ce réel du mélange par où s'expliquent aussi nos villes, nos manières de faire bariolées, et notre cacophonie d'accents, fragments des vieux langages tombés en partie dans l'oubli. » Article « La parole du créole qui ne se dit pas "créole" en créole », mis en ligne le 13 sept. 2005 : <http://multitudes.samizdat.net/La-parole-du-creole-qui-ne-se-dit>.

2. Principalement issus des versions populaires orales tamoules du *Ramayana* (épopée), du *Mahabharata* (épopée), des *Purana* (mythes de fondation) ou des contes créoles où se problématisent en permanence les questions de la souveraineté, de l'habiter, de la légitimité.

3. L'opacité nominative (la langue utilisée/retravaillée mais aussi les noms des personnes de l'entourage, l'utilisation des surnoms, le récit d'anecdotes qui nécessitent un socle commun) crée un espace de légitimité et d'initiation : les lieux du même, du semblable, du proche. Les réglages de sens contrapunctiques (réfus, parodie, dérision) à partir des propositions des autres ont, en retour, la fonction de les rendre légitimes, par leur prise en compte détournée et retravaillée, pour ceux qui en étaient exclus *a priori*.

Maloya : danse, la Réunion, 2009.



Cl. René-Paul Savignan © Unesco

4. Voir la distinction qu'opère François Flahaut entre « dette d'avoir » et « dette d'être » dans : *Le Sentiment d'exister. Ce soi qui ne va pas de soi*, Paris, Descartes & Cie, 2002.

5. Flahaut, *ibid.*, p. 777 : « [...] exister pour quelqu'un d'autre, c'est occuper une certaine place par rapport à lui, ce qui, à son tour, implique un ensemble de réalités qui font lien entre deux places (une structure sociale et sa continuité dans le temps, des activités communes ou complémentaires, des manières de se valoriser, des centres d'intérêt partagé, etc.). Pour que la reconnaissance que m'accorde l'autre soutienne mon sentiment d'exister autrement que de façon illusoire et passagère, il faut qu'elle ne soit pas seulement morale ; il faut qu'elle émane d'un fonds commun de références partagées et d'un enracinement dans un même monde social – tout un ensemble qui constitue ce que l'on pourrait appeler un cadre de coexistence et qui ne dépend ni de l'autre ni de moi. Exister ce n'est donc pas seulement compter aux yeux des autres, c'est se sentir vivre dans le même monde qu'eux. »

de légitimités ou de désirs de légitimité : qui contribue le plus à donner de sens au monde vécu et partagé ?

Or, le *maloya* n'appartient à personne : *maloya la pa nou la fé*, disent les vieux chants. Il est constitutif de tous et fondateur de la vie sociale. C'est, fondamentalement, un bien commun au même titre que la langue. En somme, tout se passe comme si c'était le *maloya* qui donnait du sens à ce que nous sommes ; qui nous a littéralement construits. Mais dire que *maloya la pa nous la fé*, cela revient aussi à dire que nous sommes en situation de dette par rapport aux ancêtres. Cette dette, par nature, ne peut être remboursée ; elle n'a pas à l'être⁴. Héritage transmis à tous, il doit être transmis à tous sous peine d'une perte d'être. Le *maloya* inscrit donc dans une filiation inachevée, du passé au futur. Mais personne ne saurait s'en revendiquer comme l'héritier privilégié ou le transmetteur choisi, comme le montre la pratique ancienne d'une circulation populaire du texte sans « auteur » et son appropriation : la transformation de tout le monde en coauteur.

Le *maloya* a une origine plurielle et hétérogène. Mais origine ne signifie pas fondation. Venu de partout, c'est dans l'espace réunionnais qu'il a été fondé. S'il n'a pas

été créé *ex nihilo*, bien sûr, il ne saurait fixer ni figer le lieu de ses origines. En un certain sens, il ne viendrait de nulle part, de nul lieu précis. En revanche, son lieu de fondation est clair. Mais ce lieu est le lieu où se sont rencontrées les origines et où celles-ci ont été modifiées. La question de la légitimité y est donc d'autant plus posée qu'elle est aussi vécue et conçue comme un espace de résistance, non seulement à l'espace symbolique et social du dominant, mais aussi à celui des autres. Comme une affirmation de son propre sentiment d'exister dans une différence égalitaire⁵. ■

Le maraké, rituel d'initiation wayana-apalai

Ce texte est issu du dossier de candidature, présenté à l'Unesco le 31 mars 2011, pour l'inscription du *maraké* sur la liste de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Ce rituel mobilise des connaissances et des savoir-faire ancestraux des communautés wayana et apalai de Guyane.

REINE PRAT

Direction des affaires culturelles
de Guyane

MARION TRANNOY

Parc amazonien de Guyane

En 2001 disparaissait, sur les rives du fleuve Maroni, le dernier grand chanteur de *kalawu* des villages wayana-apalai de Guyane. Deux ans plus tard, la Direction des affaires culturelles initiait un programme de transcription, de traduction et d'analyse de ces chants, dans la version enregistrée par Jean-Marcel Hurault entre 1958 et 1964¹. Le *kalawu* retrace, dans une langue ancienne d'un abord difficile pour le non-initié, l'histoire des Wayana. Il raconte comment l'oiseau cacique cul jaune leur enseigne l'épreuve des insectes. Il énonce les règles de conduite et les valeurs de la communauté.

Cet art poétique est un des éléments majeurs du *maraké*, rituel de passage, de régénération et d'alliance, qui fortifie l'individu, consacre son appartenance au groupe et consolide la communauté. Après une première épreuve, généralement à la puberté, le *maraké* peut se repasser plusieurs fois dans la vie. La prépara-

tion du rituel réunit, au rythme des saisons, l'ensemble des communautés wayana et apalai de plusieurs villages dans de multiples activités collaboratives qui mobilisent les connaissances et les savoir-faire ancestraux : culture et collecte de végétaux, chasse et pêche, musiques et danses, travaux de vannerie, de filage, de plumasserie, confection de boissons, de teintures, de peintures corporelles etc., mais aussi une pratique née du contact avec les Européens : le travail des perles de verre, importées, dès le xv^e siècle, de Venise ou de Prague. Plusieurs mois sont nécessaires, ponctués de fêtes et de jeux, pour arriver à l'épreuve finale, celle de l'application d'insectes (fourmis flamandes ou guêpes selon l'âge et l'objectif poursuivi) qui atteste de la bravoure du postulant. Cette dernière nuit, de danses, de musiques, de chants et de cachiri, se déroule sous le ciel de case (*maluwana*) de la maison commune

1. Dans les années 1990, une nouvelle collecte est réalisée par Hervé Rivière, dont la traduction, laissée inachevée par le décès de Rivière, a été publiée en 2003 par Jean Chapuis dans *Wayana eitoponpé*, éditions Ibis rouge.



C. D. Davy 2005



C. A. Saint-Maxen 2010



C. H. Griffitt

Différents moments du rituel du *maraké* (Guyane).

C. A. Saint-Maxen 2010



C. H. Griffitt

C. H. Griffitt

(*tukusipan*) et sera suivie d'une réclusion collective et d'une diète complète de plusieurs jours puis d'un régime strict qui durera plusieurs mois.

Au cours des ateliers sur le fonds Hurault, les participants ont exprimé leur inquiétude de voir disparaître, avec la mémoire du *kalawu*, la possibilité d'organiser le *maraké*. La ratification par la France en 2006 de la convention de l'Unesco sur le patrimoine culturel immatériel a ouvert la voie à une démarche de sauvegarde de l'ensemble du rituel, des pratiques et des connaissances qu'il mobilise.

Un comité scientifique et institutionnel, coordonné par la Direction des affaires culturelles et le parc amazonien de Guyane, est constitué ainsi qu'une commission wayana-apalai. Ces instances assurent une gouvernance partagée. Dans les villages, plusieurs réunions permettent de recueillir les témoignages des Anciens et le point de vue des plus jeunes. Ce sont trois jeunes adultes wayana qui prennent l'initiative, animent les débats et représentent la commission au comité de pilotage. Ce sont eux qui organisent le tournage du film de dix minutes exigé dans le dossier. Ils ont choisi le réalisateur, assuré les transcriptions et traductions des entretiens et collaboré au montage. Ils ont validé le choix des photos et la rédaction du formulaire, coconstruit avec les scientifiques associés au projet.

La disparition des chants n'est pas le seul facteur qui entrave l'organisation du *maraké*. Les difficultés sont de plusieurs ordres, liées aux changements de modes de vie et à l'application de mesures nationales mal adaptées au contexte : l'école, les dispositifs d'aide sociale, la monétarisation, l'accès aux produits manufacturés, la réglementation de l'accès aux ressources naturelles... Le processus engagé pour la patrimonialisation du rituel joue de manière positive comme un facteur de relégitimation

et de mobilisation de la communauté. Il comporte cependant un double risque : celui d'un respect formel de la tradition, qui figerait le rituel dans une dimension uniquement matérielle, et celui que les dynamiques des sociétés, en faisant évoluer les formes, conduisent à une perte de sens. Le premier rempart contre ces dérives folklorisantes réside dans la primauté donnée, dans la définition de l'élément, à sa dimension immatérielle. Les mesures de sauvegarde vont dans le sens de la préservation des liens sociaux qui la sous-tendent.

Enfin, l'accompagnement des pouvoirs publics, aujourd'hui acquis, ne va pas sans difficulté puisqu'il s'agit de cautionner une pratique et une pensée absolument étrangères à la société occidentale : le fait de se soumettre volontairement à la douleur en vue de s'y aguerir, la pensée que l'épreuve à la douleur, ainsi choisie, humanise et socialise, l'idée que seraient ainsi canalisées, dans un processus socialisé, des pulsions adolescentes marginalisantes, sont en contradiction totale avec les normes et valeurs actuelles d'une société occidentale qui a institué en principe l'évitement de la douleur.

En prenant toute la mesure de cette difficulté et en décidant de soutenir la démarche de la communauté wayana-apalai et de présenter la demande d'inscription du *maraké* sur la liste de sauvegarde urgente de l'Unesco, l'État français montre qu'il considère ce rituel comme une source de réflexion pour ses propres institutions, souvent démunies devant des phénomènes qui leur échappent (percings, scarifications, automutilations...). Car c'est aussi pour cela, comme pour ses aspects esthétiques, historiques, philosophiques, technologiques, médicaux, qu'il considère le rituel comme faisant partie du patrimoine immatériel culturel de l'humanité. ■

Le dossier de candidature du *maraké* présenté à l'Unesco en mars 2011

a fait l'objet d'une écriture commune entre les coordonnateurs de la commission autochtone, Tasikalé Alupki, Mataliwa Kulijaman, Aimawalé Opoya, et les membres du conseil scientifique Éliane Camargo, Jean Chapuis, Céline Frémaux, Pierre Grenand, et Daniel Schoepf.

Pour en savoir plus : www.culture.gouv.fr/mpe/ethno_spcci/pdf2/Marake.pdf

L'action du centre Rèpriz en Guadeloupe

Traversé dès l'origine par les influences des grandes cultures indiennes, européennes et africaines, le patrimoine culturel immatériel de Guadeloupe est d'une grande diversité. Le centre régional Rèpriz œuvre, entre autres, pour sauvegarder et promouvoir les musiques et les danses traditionnelles et populaires de Guadeloupe. Il se situe dans l'esprit de la convention de l'Unesco sur le patrimoine culturel immatériel.

DOMINIQUE CYRILLE

Ethnomusicologue
Rèpriz, Centre régional de musiques et
danses traditionnelles et populaires de
Guadeloupe

www.repriz-cmdtp.org

Créé en juillet 2005, le centre Rèpriz est une association de type loi 1901, subventionnée par la Région et par la Direction des affaires culturelles de Guadeloupe sur la base d'un programme triennal. Le centre est doté d'un conseil d'administration de neuf membres. Chacun d'entre eux représente un aspect des musiques et des danses dont la pratique est traditionnelle à la Guadeloupe, du carnaval aux chants de veillée en passant par les chants de travail, les musiques et danses indiennes et bien sûr le *gwo ka*¹. La « mission patrimoine » du centre Rèpriz met en œuvre les projets de sauvegarde des répertoires traditionnels. Ces projets sont élaborés à partir de collectes réalisées auprès des aînés et des porteurs de tradition. Rèpriz propose une déclinaison d'activités qu'il organise seul ou en partenariat avec d'autres associations et institutions. Quelques-uns de ces événements sont les Rencontres guadeloupéennes, les Rendez-vous de l'Espace Rèpriz,

Sauvegarder les chants de marins

La collecte des chants de marins, initiée par le CASC³ à La Désirade en mars 2003, a été effectuée en quatre étapes étalées sur six ans. Les matériaux rassemblés ont été transférés à Rèpriz lors de la création du centre. Ils constituent un fonds d'un peu moins de 30 heures d'entretiens dont quelques dizaines de chansons en français conservés sous format numérique ; environ trois cents photos, des cahiers de chants et quelques extraits d'articles sur l'histoire de l'île complètent l'ensemble.

Lors des deux dernières étapes, la collecte des chants de marins de Guadeloupe a été élargie à l'ensemble du territoire de l'archipel. On a ainsi retrouvé à Marie-Galante, un deuxième répertoire de chants dont seule une poignée de marins retraités se souviennent aujourd'hui. Très différent de celui des Désiradiens et des Saint-Francisains, le répertoire marie-galantais réinscrit la tradition guadeloupéenne des chants de marins dans la sphère culturelle des Amériques créoles et anglophones.

Une sélection des chants collectés à La Désirade et à Saint-François fera bientôt l'objet d'une publication accompagnée d'un CD, premier d'une série sur les chants de marins en Guadeloupe. En effet, dans le cadre de sa mission de sauvegarde, Rèpriz produit aussi des ouvrages de vulgarisation relatifs aux musiques et aux danses de Guadeloupe. Depuis sa création le centre a également produit plusieurs CD présentant les quadrilles de Guadeloupe. Deux CD en cours de réalisation sont consacrés l'un au quadrille de Marie-Galante et l'autre aux chants de travail de la terre.

C'est souvent par des Rencontres guadeloupéennes que Rèpriz commence la mise en valeur des traditions qui ont fait l'objet d'une collecte. Les rencontres ont pour but de faire le point sur la connaissance relative à une pratique et s'étalent sur une ou deux journées consécutives. Elles ont la particularité de permettre des échanges entre les porteurs de la tradition inventoriée d'une part, et avec le chercheur qui en a reçu la charge d'autre part. C'est donc ensemble qu'ils répondent aux questions posées par le public qui vient généralement en nombre à ces manifestations. Les rencontres proposent aussi des ateliers ouverts à tous et des démonstrations. Cinq événements de ce type ont été organisés par Rèpriz entre janvier 2007 et août 2011.

1. À la fois musique et danse emblématique de la Guadeloupe, l'histoire a aussi fait du *gwo ka* un symbole de résistance culturelle et politique. Sous sa forme traditionnelle, le chant responsorial est accompagné par trois tambours. Le premier joue en interaction constante avec la danse qu'un soliste improvise sur la base d'un ostinato rythmique émis par les deux autres tambours.

2. *Kozé-bokantaj* : discussion et échange.

3. Le CASC ou comité d'animation sportive et culturelle basé à Sainte-Anne en Guadeloupe organise aussi le Festival de *gwo ka* de Sainte-Anne.



Mayolé (lutte dansée).

les tables rondes dites *kozé-bokantaj*², le Séminaire d'ethnomusicologie caribéenne organisé tous les deux ans et la Journée du patrimoine qui revient chaque année au mois de juillet.

À l'exception du séminaire d'ethnomusicologie caribéenne qui rassemble des chercheurs en sciences humaines, les tables rondes, discussions et rencontres organisées par le centre offrent toujours un espace d'expression à ceux qui font vivre la tradition.

© J.P. Dumontier/MCM

Les Rencontres guadeloupéennes des quadrilles ont eu lieu en janvier 2007, celles des quadrilles sans commandements en novembre 2008. Avril 2009 a amené les premières rencontres des chants de marins, et juillet 2010 celles des chants de travail de la terre et des *bèlè*. Les *bèlè* de Guadeloupe, contrairement à ceux de la Martinique ou des pays voisins de la Caraïbe, sont des chants de commentaire social qui ne sont associés à aucune danse en particulier et qu'on entend surtout à la période de Noël. Ils se regroupent en deux genres distincts, le *bèlè* dit « des Grands-Fonds » qui se construit à mesure que les chanteurs en improvisent les couplets,

et le *bèlè* de la Côte-sous-le-vent que les travailleuses agricoles chantaient autrefois en récoltant le café.

Les dernières rencontres en date ont été les deuxièmes consacrées aux chants de marins, en août 2011.

S'il y a eu des avancées, il y a encore beaucoup à faire pour les musiques et danses traditionnelles, les défis à relever et les chantiers à bâtir restent nombreux. Aussi, la mission patrimoine de Rèpriz entend poursuivre l'inventaire, la collecte et l'étude de tous les répertoires qui sont pratiqués dans l'archipel Guadeloupe, afin de contribuer à préserver la diversité de son patrimoine culturel immatériel. ■

Le *debaa* : l'éveil du patrimoine mahorais

Le *debaa* est une pratique culturelle et culturelle islamique et féminine, unissant musique et danse. Cette pratique appartient au *dihkr* traditionnel soufi et constitue l'une des grandes passions mahoraise. Le *debaa* a progressivement acquis un succès phénoménal, dépassant le statut de pratique traditionnelle et villageoise pour se produire sur les scènes internationales. Parallèlement, Mayotte, son île d'origine, a adopté un nouveau statut dans l'ambition d'amorcer, avec la départementalisation, un nouveau développement.

Processus d'un réveil

L'installation de la télévision RFO a largement contribué à la diffusion du *debaa* dans les années 1990. Plusieurs troupes ont été filmées et montrées sur le petit écran. Cette pratique s'est alors inscrite dans une nouvelle réalité, avec pour effet des modifications et une standardisation de ses principes esthétiques.

Pierre Bourdieu¹ a analysé les contraintes et la censure de la télévision. Pour le *debaa*, contraintes techniques et économiques ont, à mon sens, produit une forme de censure. En effet, la télévision mahoraise ne peut prendre en charge la diffusion de toutes les troupes de *debaa*. Celles qui sont privilégiées deviennent des références. Cette émergence a été relayée par la Direction départementale des affaires culturelles. De nouvelles actions ont été initiées en 2007, correspondant à l'effervescence mahoraise liée à la gestation puis à la mise en place de la départementalisation. Un grand concours a été organisé pour désigner les groupes qui allaient représenter Mayotte. Cette action a été suivie par la majorité de la population. Désormais, des troupes de *debaa* représentent l'île dans plusieurs pays d'Europe² et du monde arabe. On peut observer via Internet la participation sans relâche des groupes à des événements partout sur le territoire national. Le conseil général a ainsi propulsé cette pratique bien au-delà de son statut d'origine.

Essence et foisonnement esthétique

Le *debaa* constitue un temps existentiel fort tant au plan personnel qu'au plan interpersonnel. La notion de « beauté » prend une dimension multiple lors d'une cérémonie de *debaa* qui se déroule dans un lieu gaiment orné. Les participantes sont parfumées, parées de bijoux en argent et en or : la beauté de la voix et des gestes est en harmonie avec la beauté extérieure.

Sur le plan chorégraphique, le *debaa* est une danse qui s'effectue sans déplacement. La gestuelle est concentrée dans la partie haute du corps et les mains. La chorégraphie se caractérise par un répertoire varié exécuté avec une certaine lenteur, étudiée pour favoriser des gestes gracieux, recherchés et subtils... et le plus souvent minimalistes. Par l'harmonie des gestes, chaque membre du groupe rejoint le corps collectif. Lors de la cérémonie de *debaa*, les femmes vivent et partagent à la fois sensualité et geste social d'appartenance au groupe.

Au plan musical, la forme responsoriale³ et l'hétérophonie⁴ prédominent. Plusieurs parties se succèdent, avec nombre de moments où l'on prend le temps d'apprécier la voix soliste qui exécute les chants avec clarté, puissance et ornements. L'ensemble se déroule sur une rythmique binaire et simple au-dessus de laquelle les plus douées installent des variations de figures rythmiques assurées par les tambours sur cadre.

VICTOR RANDRIANARY

Société française d'ethnomusicologie
Chercheur associé à l'ANR Globalmus
initié par le Centre de recherche sur l'art
et le langage (EHESS-CNRS)

1. P. Bourdieu, *Sur la télévision*, Paris, éditions Liber/raison d'agir, 1996.
2. Notons entre autres qu'une troupe de *debaa* a représenté son île en Angleterre dans le cadre du Womad 2008. Il s'agit de la plus importante manifestation World Music en Europe.
3. Responsorial : chant alterné entre deux chœurs ou entre un chœur et un soliste.
4. Hétérophonie : style musical qui superpose différentes versions d'une même mélodie.

Debaa : cérémonie de mariage,
M'Tsapéré, juin 2009.



Ci. Victor Randrianiary

Les représentations de *debaa* sur les scènes internationales diffèrent du *debaa* classique car il faut à la fois présenter quelque chose d'original et veiller à ce que cet art s'adapte à certains critères occidentaux. Une nouvelle esthétique liée à la scène s'est donc développée. Le temps du concert est désormais limité à la durée habituelle en Occident ; et des éléments nouveaux apparaissent : par exemple l'utilisation du système d'amplification électrique, pour satisfaire le goût du son saturé.

Quête de sens

Le grand succès actuel du *debaa* s'inscrit dans un contexte dont on retiendra deux aspects importants : la mondialisation et la départementalisation. Le

premier conduit les acteurs du *debaa* à intégrer, à leurs niveaux, des éléments venant d'ailleurs et des outils modernes.

Pour le second, on se réfèrera aux concepts de commencement et de natalité développés par Hannah Arendt pour expliciter la corrélation entre le travail entrepris par la politique culturelle à Mayotte et la dernière marche vers la départementalisation. La mise sur pied de cette politique culturelle façonne une nouvelle image, une nouvelle identité mahoraise, quitte à ce que de nouvelles formes de *debaa* se multiplient. À l'occasion de cette nouvelle « naissance » institutionnelle que représente la départementalisation, les Mahorais expérimentent le partage du *debaa* à l'extérieur, pour marquer ce changement radical tant attendu. ■

Le groupe de Moutsamoudou,
juillet 2007.



Cérémonie de mariage, M'Tsapéré,
juin 2009.



Tambour sur cadre et mouvements
de mains. Grand concours de *debaa*,
février 2008, Pamandzi, Mayotte.



Ci. Victor Randrianiary

De l'oralité kanak aux archives orales en Nouvelle-Calédonie

La culture kanak s'exprime dans des langues multiples qui véhiculent un patrimoine culturel immatériel pluriséculaire. Depuis 2002, le centre culturel Tjibaou a mis en œuvre une collecte de ce patrimoine, en collaboration avec les autorités coutumières, garantes de la préservation des savoirs oraux et de leur transmission.

La Nouvelle-Calédonie compte encore aujourd'hui près de 28 langues autochtones parlées. La vivacité des langues kanak à se maintenir en vie, malgré le faible nombre de locuteurs et la prédominance du français, indique qu'elles sont bien plus qu'un simple moyen de communication orale. Chacune d'entre elles énonce une vision du monde enracinée dans un lointain passé, dont elle véhicule les rêves et les frayeurs, les savoirs et les mémoires. La langue exprime et transmet ici l'identité d'un peuple.

Société sans écriture mais riche d'une littérature orale, la culture kanak se pense, s'exprime et se rêve dans ses langues multiples qui communiquent son patrimoine culturel immatériel pluriséculaire. Comment préserver cette diversité culturelle immatérielle dans le contexte de globalisation grandissante des cultures ?

L'oralité, une richesse culturelle menacée

Chacune des langues kanak véhicule un savoir oral particulier : savoir-faire, chants et danses, poésies, mythes et histoires, morale, vision du monde, etc. Les mécanismes de transmission de l'oralité fonctionnent de moins en moins bien car les conditions qu'ils supposaient ont profondément changé. Le temps social de l'apprentissage par l'écoute et l'observation nous est aujourd'hui compté. Les enfants sont scolarisés de plus en plus jeunes tandis que les adultes sont de plus en plus intégrés dans une vie professionnelle. Les échanges intergénérationnels, si importants pour les transmissions, s'en trouvent durement amputés. L'attachement au patrimoine culturel immatériel est bien plus important dans une société orale, telle que la société kanak, que dans une société de l'écrit. La société kanak se projette dans l'instantané de la parole et du geste. Elle inscrit son passage dans le bois et le *tapa*¹, plutôt que dans le monument et la pierre. Son rapport au temps s'inscrit paradoxalement dans l'éphémère des mots prononcés et des gestes accomplis. Les objets et les édifices de la culture matérielle sont faits de matériaux périssables qui n'ont pas pour fonction de durer. Ils naissent et disparaissent comme les hommes qui les ont produits. Dans ce contexte, la faculté à produire est bien plus valorisée que le produit lui-même.

Fort de ce constat, l'ADCK-Centre culturel Tjibaou² a cherché à enrichir d'une modalité nouvelle la transmission de ce riche patrimoine immatériel.

Constituer des archives orales par les intéressés pour les intéressés

Préalablement à la question de la transmission, il était urgent de constituer un corps des savoirs à transmettre. Depuis 2002, l'ADCK-Centre Tjibaou a mis en œuvre une collecte du patrimoine culturel immatériel³, en collaboration étroite avec les autorités coutumières, garantes de la préservation des savoirs oraux et de leur transmission. Chacune des huit aires culturelles définit conjointement avec l'ADCK-CCT la liste des savoirs à recueillir et désigne les individus qui seront amenés à procéder à la collecte. Chaque clan est détenteur de savoirs qu'il est seul à pouvoir délivrer. Selon les orientations décidées de la collecte, seuls les membres de tel ou tel clan dans telle ou telle chefferie seront ainsi habilités à travailler sur les sujets arrêtés. Loin d'enfermer l'enquête dans une relation close, ce choix d'enquêteurs locaux, et non professionnels, inscrit l'acte de collecte dans la pratique sociale de la microsociété considérée, et lui confère une légitimité et une capacité de valorisation que n'ont pas les collectes produites par des tiers extérieurs. Le rôle de l'ADCK-CCT est ensuite de les former, selon un protocole d'enquête qu'elle a développé et qui intègre aux critères scientifiques les protocoles culturels propres à la culture kanak, et de les accompagner durant toute la procédure, des prises de contacts aux entretiens, jusqu'à la rédaction finale.

Des archives en langue kanak

Les collectes s'effectuent dans les langues respectives des aires culturelles pour lesquelles elles sont constituées et transcrites dans cette même langue. Seul un résumé en français permet aux professionnels qui auront la tâche de les classer et de les conserver à la médiathèque du centre Tjibaou, de les identifier. Leur accès est réduit aux locuteurs sachant lire leur langue. Par ailleurs, les textes recueillis sont encodés de manière à limiter plus ou moins leur accès en fon-

EMMANUEL KASARHÉROU

Conservateur en chef du patrimoine
Chargé de mission pour l'outre-mer
Musée du quai Branly

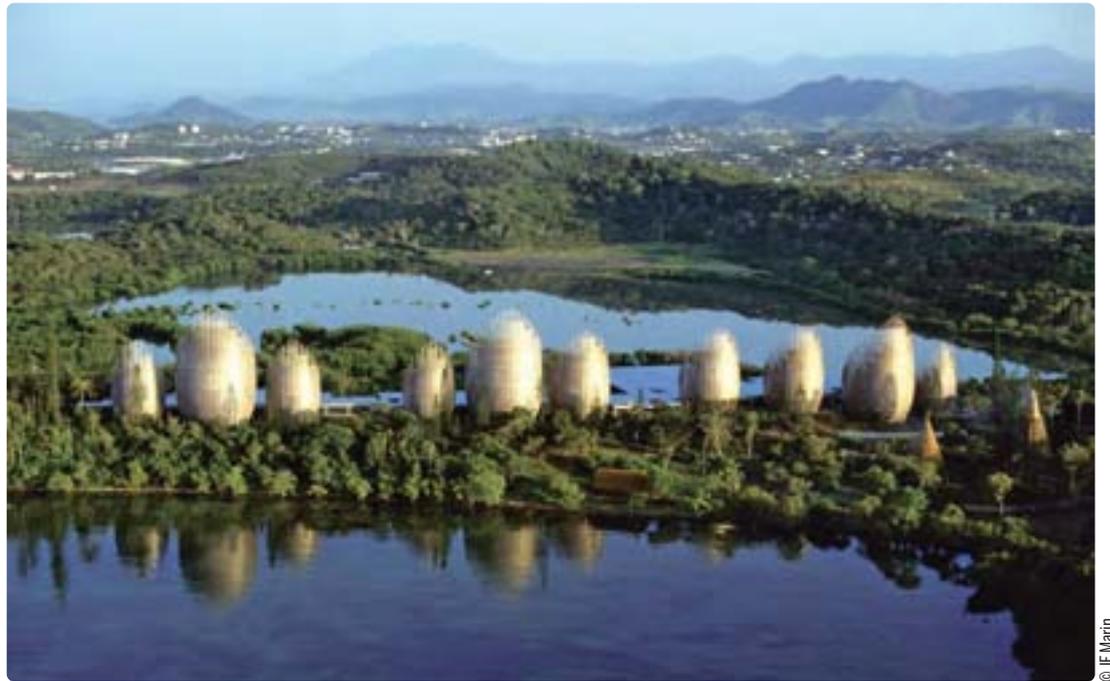
1. *Tapa* : écorce battue dont on fait les étoffes traditionnelles.

2. Créée en 1988 à la suite des Accords de Matignon, l'Agence de développement de la culture kanak (ADCK) est un établissement public de l'État, qui conformément à la loi, a été transféré à la Nouvelle-Calédonie le 1^{er} janvier 2012. La construction du centre culturel Tjibaou a été confiée à l'ADCK qui en assure la gestion.

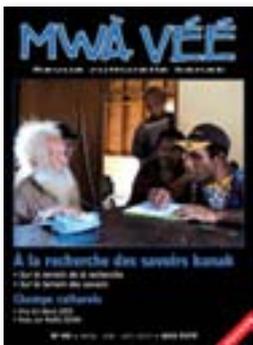
Site internet : www.adck.nc

3. www.adck.nc/patrimoine/departement/collecte-du-patrimoine

Centre culturel Tjibaou (Nouméa,
Nouvelle-Calédonie).
Architecte : Renzo Piano.



© JF Meirin



tion des autorisations délivrées par l'auteur ou les autorités coutumières. Ce dispositif permet de conforter la nécessaire relation de confiance établie entre le collecteur et la personne ressource, et d'assurer aux autorités coutumières, qui permettent l'exercice de collecte, de maintenir un contrôle *a posteriori* sur les données sensibles. Au-delà de 70 ans après la mort de la personne ressource, les textes tombent dans le domaine public. Ce dispositif particulier ne s'applique qu'à un infime nombre de textes, la très grande majorité des données recueillies étant offerte en libre accès.

Chaque année, un rapport rassemblant les textes et les enquêtes réalisées est publié en différents exemplaires qui sont remis aux personnes qui ont participé ; un exemplaire est archivé au centre culturel Tjibaou et un autre au bureau de l'aire coutumière concernée. L'ensemble des données de terrain (photos, films, enregistrements sonores et notes) est archivé à la médiathèque du centre Tjibaou⁴.

Des archives vivantes dont le recueil stimule la transmission

Les opérations de collecte de la mémoire collective kanak permettent en outre de redynamiser les procédures internes de transmission des microsociétés dont elles recueillent les savoirs. La mémoire collective, bien loin d'être une expérience personnelle d'une seule vie, est le produit de plusieurs mémoires qui s'accordent pour délivrer un récit dont chacun connaissait le cours général, mais possédait en détail un épisode. Œuvre collective, la culture orale s'appuie sur des mémoires singulières qui possèdent chacune une pièce de l'édifice collectif. L'énonciation s'effectue souvent devant le cercle élargi de la personne ressource, du collecteur, lui-même membre du même clan que la personne ressource ou d'un clan allié, et des autres porteurs de mémoire qui, par leur présence et leur silence, valident l'énoncé que l'on recueille. Les jeunes sont souvent présents et entendent les discussions et les paroles

prononcées. L'opération de collecte stimule ainsi la transmission en créant un espace nouveau d'énonciation publique ou semi-publique.

Un travail de longue haleine

Le programme de collecte de la mémoire kanak fêtera en 2012 ses 10 ans. Le travail accompli est déjà considérable : plusieurs centaines de données recueillies et conservées dans une vingtaine de langues kanak, des centaines d'heures d'enregistrement, de photographies et de films numérisés.

Les moyens mis en place pour la préservation et la stimulation des langues et cultures kanak ont été renforcés depuis 2007 avec la création de l'Académie des langues kanak⁵, dont la mission est de : « fixer les règles d'usage et de concourir à la promotion et au développement de l'ensemble des langues et dialectes kanak. » Son travail sur les normes écrites et d'enrichissement des corpus, des lexiques et des dictionnaires permet de doter d'outils plus performants les opérations de collecte.

Beaucoup reste à faire et le programme est loin d'être achevé. S'arrêtera-t-il d'ailleurs un jour ? La culture kanak est vivante et continue à produire dans le contexte de l'oralité mais aussi de l'écrit. La seule limite perceptible aujourd'hui est la durée de vie des langues et des systèmes sociaux qu'elles irriguent. Plusieurs langues sont très menacées et il est à craindre que certaines disparaissent d'ici la fin de ce siècle, d'autres paraissent se renforcer et semblent prêtes à affronter les enjeux nouveaux. ■

Bibliographie

- E. Kasarhérou, « Le collectage de la mémoire orale kanak : expériences et enjeux », dans : *Mwà Vée revue culturelle kanak*, n° 50, oct.-déc. 2005, p. 4-12 ; paru également en français sous le même titre dans : *La ricerca folklorica. Contributi allo studio delle classi popolari*, 2007, n° 55, p. 27-37.
- E. Kasarhérou, « The significance of Intangibility in the Cultural Affirmation of Kanaks of New Caledonia », dans : F. Muiyard, Liang-Chou, S. Dreyer (éd.), *Objects, Heritage and Cultural Identity*, Taiwan Historica, dec. 2001, p. 293-300.

4. <http://mediatheque.adck.nc/mediath>

5. www.alk.gouv.nc

Musiques, identités et légitimités culturelles à la Réunion

Le champ musical réunionnais est marqué par une diversité de pratiques et de genres qui, loin de constituer un maelstrom indifférencié, occupent des positions et des espaces culturels et socioéconomiques hiérarchisés. La façon dont cohabitent ces genres musicaux et les débats d'authenticité que leur pratique génère témoignent ainsi d'enjeux identitaires et sociologiques centraux qui impactent autant la création artistique que les politiques culturelles insulaires¹.

Musiques « endémiques » et musiques « exogènes »

Une étude menée au sein du Pôle régional des musiques actuelles de la Réunion auprès de 315 groupes de musique basés sur l'île² montre la place centrale qu'occupent aujourd'hui les deux genres musicaux considérés comme emblématiques de l'identité insulaire. Avec les musiques d'origine jamaïcaine (*reggae*, *ragga muffin*, *dance hall*) qui marquent également profondément le champ musical réunionnais, le *séga* et le *maloya* constituent les deux genres les plus investis par les groupes en activité.

Forme de chanson créole accompagnée par des instruments modernes, le *séga*, pratiqué par environ un quart des groupes recensés, occupe une place centrale dans la production phonographique. Il constitue par ailleurs la musique locale la plus diffusée sur les ondes radiophoniques locales. Quant au *maloya*, il incarne dans sa forme acoustique dite « traditionnelle » la mémoire culturelle africaine et malgache. Entré dans les années 1980 dans l'espace public réunionnais, il est cité par 32 % des groupes. S'inscrivant de façon marginale dans les industries culturelles et les médias insulaires, il est fortement valorisé d'un point de vue institutionnel et mémoriel.

Bien que dominants dans la pratique, le *séga* et le *maloya* (qui concernent à eux deux la moitié des groupes recensés) cohabitent avec une grande variété d'autres affiliations stylistiques « exogènes » qui témoignent de l'ouverture historique des musiciens réunionnais aux musiques internationales : pop/rock, jazz, musiques électroniques, musiques caribéennes... Bien qu'étant pour certains présents de longue date dans le champ musical – le rock est par exemple pratiqué à la Réunion depuis la fin des années 1950 – et renvoyant à des pratiques et des aspirations ancrées socialement, ils sont le plus souvent considérés comme étant partiellement ou totalement « étrangers » au patrimoine culturel insulaire.

Les musiques d'origine jamaïcaine occupent de ce point de vue une position intermédiaire qui interroge directement les ressorts mémoriels de l'appropriation

des genres musicaux exogènes. Pratiquées à la Réunion depuis la fin des années 1970, elles mobilisent un attirail discursif et symbolique où certaines thématiques historiques et culturelles communes à la Réunion et à la Jamaïque (insularité tropicale, esclavagisme africain, domination coloniale, injustice et inégalités sociales...) justifient leur créolisation ou leur « réunionnisation ». Ce genre de procédés discursifs où les arguments mémoriels sont essentiels, touche en fait, à des niveaux variés, une majorité des musiques exogènes pratiquées localement. Ceci se traduit, au niveau musical, par la profusion de nouveaux styles (souvent désignés par des mots-valises) issus de la fusion de musiques « endémiques » et « exogènes » : *malogué* (*maloya-reggae*), *raggaloya* (*ragga muffin'-maloya*), *sambaloya* (*samba-maloya*), *seggae* (*séga-reggae*), *dance séga*, *bollywood séga*...

Carrières et enjeux de reconnaissance

Concernant environ la moitié des groupes de *maloya*, ces fusions musicales témoignent à la fois de processus d'affiliation identitaire et de stratégies de carrière artistique. S'inscrivant dans un marché concurrentiel, la plupart des groupes musicaux qui cherchent à se produire sur scène, à réaliser des disques et à être visibles dans les médias doivent, d'une part, se distinguer des autres groupes et, d'autre part, répondre à des aspirations culturelles collectives. Ceci constitue un facteur explicatif important de la généralisation des processus de fusion musicale (qui permettent de concilier l'expression d'une identité historique et la revendication d'une modernité). La visibilité médiatique et l'accès à une reconnaissance institutionnelle ou à certains réseaux du spectacle vivant sont de fait conditionnés par la proximité des créations musicales avec le patrimoine insulaire autant que par leur originalité artistique. La revendication mémorielle et le dynamisme de la création musicale relèvent dès lors autant de l'accès aux cadres de reconnaissance socioéconomiques et institutionnels de la pratique musicale que de l'expression d'un positionnement culturel. ■

GUILLAUME SAMSON

Chargé de l'Observation au Pôle régional des musiques actuelles de la Réunion

www.runmuzik.fr



Joueur de *maloya*, île de la Réunion, 2009.

1. M. Desroches et G. Samson, « La quête d'authenticité dans les musiques réunionnaises », dans : C. Ghasarian dir., *Anthropologies de la Réunion*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2008, p. 199-216.

2. « Les groupes et artistes musiciens inscrits au Muzikannuaire », Les Documents de l'Observation, PRMA de la Réunion, n° 2, février 2011, document numérique. www.runmuzik.fr/#observation/etudes-en-ligne

Savoirs traditionnels et biodiversité en Polynésie française

La France a ratifié en 1994 la Convention sur la diversité biologique qui prévoit des instruments de préservation de la biodiversité. Dans les collectivités marines françaises, l'enjeu principal est celui de la mise en place d'un régime d'accès et de partage des avantages (APA) tirés de l'utilisation des ressources génétiques.

TAMATOA BAMBRIDGE

Chargé de recherche au CNRS Labex CORAIL et Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement (CRIOBE - USR 3278 CNRS-EPHE), Polynésie française

Entre les définitions prévues par la Convention sur la diversité biologique (CDB), les approches proposées par le Protocole de Nagoya en 2010, et les réalités rencontrées sur les terrains polynésiens, les enjeux apparaissent multiformes, à la fois culturels, politiques et économiques. Deux points particuliers, introduits dans la CDB et repris dans le Protocole de Nagoya, vont permettre d'illustrer ces enjeux : les communautés locales et/ou autochtones et les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques¹.

Au sens de la CDB, les connaissances traditionnelles comprennent « les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique »². Dans le contexte du Protocole de Nagoya, ce sont des communautés autochtones ou locales (CAL) qui sont détentrices de connaissances traditionnelles associées à des ressources génétiques. Or, le droit français ne reconnaît pas l'existence juridique des communautés, quand bien même celles-ci seraient une réalité ancrée dans l'expérience des sociétés océaniques. Trois types de questions sont désormais posées : quelle personnalité juridique proposer aux communautés au sens de la CDB, compatible avec le droit français ? Quel serait le lien entre la communauté et les savoirs traditionnels associés ? Quelle protection offrir aux savoirs traditionnels ?

Si le Protocole reconnaît que l'accès aux connaissances traditionnelles associées (CTA) doit être soumis au consentement préalable ou à l'approbation ou à la participation des CAL détentrices, encore faut-il savoir qui est habilité à donner un consentement, dans un contexte historique et politique où la politique d'assimilation coloniale a profondément déstructuré les communautés polynésiennes ? Qui serait fondé à donner ce consentement ? L'expert détenteur du savoir (le *tahua*) ? Le chef de la communauté ? Et qu'en est-il des connaissances partagées par un sous-ensemble d'une communauté et pas par un autre ? À une autre échelle, celle du Pacifique, qu'en est-il des CTA partagées par un ensemble de pays ? À quelle échelle éventuellement les avantages qui découleraient de l'utilisation

d'une ressource génétique reconnue dans le monde océanien ?

Cette définition des connaissances traditionnelles qui marque la reconnaissance, par le droit international, de cultures et de modes de vie différenciés participant à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, ne coïncide pas nécessairement avec les réalités rencontrées au cours de nos enquêtes où les CTA sont détenues, non par toute la communauté mais par des spécialistes (*tahua*) dans différents champs (agricole, pharmacopée, pêche, etc.) d'activités sociales. Ces savoirs souvent secrets, ne sont pas de simples connaissances traditionnelles de principes actifs contenus dans telles ou telles plantes, mais sont associés à des statuts particuliers permettant d'exercer des pouvoirs spécifiques (le pouvoir de guérison et l'efficacité d'un traitement dépend aussi des bonnes relations entretenues entre le monde visible des vivants et le monde invisible des ancêtres et des dieux). Autrement dit, le lien collectif entre CAL et CTA postulé à l'échelle internationale apparaît en Polynésie comme un lien personnel, issu d'une lignée et transmis de génération en génération.

S'il n'existe pas de définition des savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, au regard des objectifs de la CDB, les connaissances traditionnelles concernées sont celles qui participent à la protection de la biodiversité. Pourtant, du point de vue des communautés, cette restriction est artificielle et certaines connaissances peuvent parfois représenter une menace pour la biodiversité. Par exemple, l'utilisation de bois endémiques destinés à l'artisanat traditionnel sans gestion des forêts des vallées marquisiennes va conduire à une extinction de cette biodiversité. L'enjeu ici est bien celui d'une politique intégrée de gestion du territoire qui dépasse le cadre de la CDB, mais qui apparaît nécessaire pour maintenir les objectifs poursuivis par cette dernière convention. Ces quelques remarques permettent de souligner les difficultés rencontrées pour la mise en place d'un régime d'accès et de partage des avantages (APA) en Polynésie française et mettent en exergue la nécessité d'une politique globale intégrant des dimensions à la fois historique et culturelle, sans lesquelles un dispositif d'APA aurait des effets limités. ■

1. Ce travail est basé sur les résultats de deux programmes de recherche : programme MARQUESAS (IRD, CRIOBE, UPF) et ETHNOBIO (CRIOBE, IRD, univ. de Berkeley), ainsi que sur la réalisation d'une étude à laquelle l'auteur a participé : I. Doussan, C. Aubertin, T. Bambridge, S. Biber-Klemm, V. Boivert, P. Feldmann, G. Filoche, M. Francheteau-Laronze, R. Lafargue, F. Siirainen et J.D. Wahiche, « Étude prospective sur la pertinence et la faisabilité juridique et institutionnelle d'un dispositif d'accès et de partage des avantages en outre-mer, portant sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées », Fondation de la recherche pour la biodiversité. Pour le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 2011, 372 p.

2. Il convient de noter qu'il n'existe pas de définition internationalement reconnue des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, mais autant de définitions et d'acceptions de cette notion que d'instances de réflexion, de législations instituant leur protection ou encore de propositions doctrinales, selon les contextes.



Ziad Antar, *Zubara, Sharjah* (Émirats arabes unis), avril 2010.
Photographie. Commissionnée par la Sharjah Art Foundation.
Courtesy de l'artiste



Jean Prouvé, *Grande maison tropicale de Brazzaville* (République du Congo), 1951.

Prototype acheté par Éric Touchaleaume/Galerie 54, et restauré. Cette maison tropicale a été présentée en mai-juin 2007 à New York, Silercup West, 41-98 Vernon Boulevard, Long Island City.

© Cl. C. Baraja - É. Touchaleaume. Archives Galerie 54.

© Paris, ADAGP, 2012.

Patrimoines et architectures en outre-mer

Le caractère syncrétique des cultures d'outre-mer s'exprime aussi dans l'architecture créole. Afin d'éviter la disparition de ce patrimoine matériel porteur de mémoire et d'identité, les chantiers de rénovation urbaine doivent être accompagnés d'une politique de sauvegarde de l'architecture traditionnelle. La Direction générale des patrimoines conduit une réflexion transversale sur le sujet, qui s'inscrit dans le « plan outre-mer » du ministère de la Culture et de la Communication.

Édifices publics, maisons bourgeoises de ville, cases traditionnelles des faubourgs ou des campagnes, tous ces bâtiments qui dessinent les paysages de la Caraïbe et de l'océan Indien relèvent d'une architecture qui doit son originalité à l'histoire particulière de ces territoires. Modelée dans le contexte de la société de plantation, mais également façonnée par les apports des différents courants migratoires, cette architecture fonde les archétypes d'une ville qui peut se dire créole. Entre les principes communs et la diversité des déclinaisons propres à chaque région, ces constructions métissées, parfois appelées coloniales, font la synthèse d'une histoire économique, sociale et culturelle et constituent par là même un patrimoine spécifique. Dans le contexte des outre-mer, l'architecture créole se différencie de fait du bâti de la zone Pacifique, qui répond à des problématiques ainsi qu'à un contexte historique différents. Traditions architecturales récentes, s'élaborant depuis moins de quatre siècles et dont les évolutions sont largement issues de mouvements spontanés, elles s'appuient sur le vécu populaire, comme en témoignent la maison *koudmen* (cf. p. 37) ou encore une étude de la morphologie urbaine de Fort-de-France (cf. p. 38).

La permanence de cette architecture vernaculaire créole, témoin des évolutions historiques, en fait un élément essentiel de la culture produite dans l'univers de la plantation. Alors que le caractère syncrétique de ces cultures s'exprime essentiellement dans l'immatériel, le bâti civil de même que l'habitat créole privé et les usages qui en découlent, offrent une production matérielle, porteuse d'une identité lisible dans le territoire. Au moment où la quête identitaire, dans les outre-mer concernés, se focalise tout particulièrement sur l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage, il semble d'autant plus indispensable de favoriser une meilleure connaissance, une meilleure protection, préservation et valorisation de la richesse patrimoniale et identitaire que constitue l'architecture créole, porteuse elle aussi de la mémoire de ces sociétés.

La ville créole, par essence de taille réduite, est particulièrement vulnérable aux démolitions programmées ou fortuites. Dans un contexte où la pression foncière, renforcée par l'exiguïté des territoires insulaires, fait

peser sur cette architecture fragile la menace de la disparition de pans entiers du patrimoine bâti, les mesures et les propositions destinées à relancer les politiques de rénovation urbaine sont à examiner sous un jour nouveau. On peut imaginer, à l'aune des lois votées en 2011¹, que les efforts consentis pour le développement du logement social et la reconstitution des tissus urbains dégradés vont intensifier le renouvellement du bâti. La résorption de l'habitat indigne et informel et la lutte contre l'habitat insalubre restent une priorité dans les outre-mer, où ces situations toucheraient environ 200 000 personnes en Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion, en Guyane et à Mayotte. La politique d'amélioration de l'habitat privé en outre-mer est donc un enjeu crucial, qui touche notamment nombre de quartiers d'habitat spontané. Ce sont souvent des propriétaires aux ressources modestes qui habitent des logements ne répondant pas aux conditions minimales de confort et de dignité, dans des zones dépourvues des aménagements primaires pour l'alimentation en eau potable, la collecte et l'assainissement des eaux usées, exposant les habitants à de graves risques sanitaires. Vivre dans certains quartiers périphériques de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) ou de Fort-de-France (Martinique) s'apparente parfois à la vie dans le quartier de Bristout-Bobin, à Port-au-Prince (Haïti, cf. p. 42).

Les politiques qui visent à réparer les tissus urbains dégradés, qu'il s'agisse de la réhabilitation du logement social ou de l'intervention sur le logement privé, ne doivent pas mettre pour autant en danger l'architecture créole. Développer l'offre de logements, par l'accroissement du nombre de logements sociaux mais également par l'amélioration de l'habitat privé, ne peut se faire sans réflexion patrimoniale préalable. Le grand chantier de rénovation urbaine lancé pour les outre-mer doit être accompagné d'une politique de sauvegarde des témoins de l'architecture traditionnelle et vernaculaire, intégrant la protection des paysages et du patrimoine naturel, si précieux dans ces espaces insulaires. Des dispositifs performants existent, qu'il s'agisse du volet patrimoine des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), ou du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés

PASCAL LIÉVAUX

Chef du Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique MCC / Direction générale des patrimoines

LAURELLA RINÇON

Conservatrice du patrimoine Chargée de mission, musées, outre-mer, patrimoine culturel immatériel MCC / Direction générale des patrimoines / Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique

1. Loi n° 2011-725 du 23 juin 2011 portant dispositions particulières relatives aux quartiers d'habitat informel et à la lutte contre l'habitat indigne dans les départements et régions d'outre-mer, Décret n° 2011-2076 du 29 décembre 2011 sur la cession de terrains par l'État pour la réalisation de logements sociaux et d'équipements collectifs.

Maison de Fort-de-France, Martinique
(à gauche)
et de Pointe-à-Pitre, Guadeloupe
(à droite)



© Jean-Pierre Pérignon

2. Action coordonnée par le Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique.

(PNRQAD). C'est dans le cadre du premier que s'effectue la réhabilitation des centres urbains et des bourgs ruraux, déclenchant chez les propriétaires privés des dynamiques de réinvestissement. On peut à cet égard signaler les chantiers d'aide à la réhabilitation réalisés en 2007 dans la ville de Pointe-à-Pitre. Le second dispositif, auquel participe la ville de Fort-de-France, à travers le projet Porte-Caraïbe, vise à aider les villes à développer dans leur centre ancien une politique sociale, économique et urbaine permettant tout à la fois de lutter contre l'habitat indigne, de réhabiliter le parc privé existant dans une logique de développement durable et de revaloriser fortement un patrimoine remarquable.

Au moment où entre en application le décret du 31 décembre 2011 qui vise à développer la construction de logements sociaux dans les cinq départements d'outre-mer, la Direction générale des patrimoines du ministère² mène une réflexion sur le thème « Habiter les outre-mer : patrimoines et architectures » qui s'articule avec la mise en application des décisions du comité interministériel pour l'outre-mer (CIOM) du 6 novembre 2009 et s'inscrit dans le cadre du « plan outre-mer » du ministère de la Culture et de la Communication. Celui-ci définit l'architecture et l'urbanisme comme enjeu capital pour la mise en valeur des sites historiques et patrimoniaux, mais aussi pour l'amélioration du cadre de vie des habitants. Ce « plan outre-mer » préconise qu'un travail de fond sur l'architecture vernaculaire vienne renforcer les actions en matière de patrimoine architectural, afin de favoriser la transmission des savoir-faire, d'identifier les restaurations urgentes et nécessaires, de développer les formations en direction des professionnels, et de conclure des partenariats avec des institutions nationales.

Si les études et la recherche sur l'architecture en outre-mer restent encore peu nombreuses, force est de constater que ce sujet concerne tous les domaines patrimoniaux, ce qui justifie l'approche transversale que la Direction générale des patrimoines entend favoriser. L'archéologie

amérindienne et coloniale tout comme les archives renseignent sur l'évolution des structures de l'habitat, du carbet amérindien aux cases des faubourgs, complétant et enrichissant les données fournies par les études menées sur l'architecture ou les monuments historiques (cf. Ali Tur, p. 39). L'Inventaire général développe une méthodologie spécifique répondant au besoin d'accompagnement des collectivités dans leurs efforts d'identification, de sauvegarde et de valorisation des témoins de l'architecture traditionnelle. Dans les musées, les collections d'objets mobiliers associées à des enquêtes et études anthropologiques permettent de mieux aborder l'étude de la structuration des espaces de vie. S'y ajoute la connaissance des manières de vivre, patrimoine immatériel révélateur de constructions culturelles et porteur de lien social, dont la prise en compte favorise le « vivre ensemble ». L'archéologie, l'architecture, les archives, l'inventaire, les monuments historiques, les musées et le patrimoine immatériel participent d'une meilleure connaissance du patrimoine architectural créole. Des partenaires privilégiés sont associés à cette réflexion, dans un esprit de complète transversalité.

Menée au sein du ministère de la Culture et de la Communication par l'ensemble des services de la Direction générale des patrimoines, les établissements publics qui lui sont rattachés (notamment la Cité de l'architecture et du patrimoine) et les Directions des affaires culturelles d'outre-mer, cette initiative a pour vocation d'associer à la réflexion sur le patrimoine et la création architecturale en outre-mer, les services patrimoniaux des collectivités territoriales, les associations et les laboratoires de recherche concernés par cette question. Elle a en outre pour objectif de renforcer les partenariats avec le ministère de l'Outre-Mer, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), et l'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés (ANVPAH et VSSP). ■

La maison *koudmen* : l'architecture comme moyen d'expression populaire

Dans la Caraïbe, l'architecture vernaculaire permet d'affirmer et de distinguer des identités qui se définissent dans la diversité des formes de la case créole. L'intérêt porté à l'étude de la « maison *koudmen* »¹ vient d'une observation faite en Guadeloupe, où la plupart des habitations sont conçues sur le même mode de construction, très représentatif de cette identité caribéenne.

Comme le rappelle Jack Berthelot² : « Nous nous trouvons devant une architecture vernaculaire en ce sens qu'elle est l'œuvre et l'expression des Antillais en fonction de désirs et de contraintes qui leur sont propres. L'architecture vernaculaire, plus que toute autre, est un phénomène culturel fondé sur le vécu populaire, et sur l'origine historique de la société créole née de la confrontation entre plusieurs cultures importées selon les besoins de la société de plantations ». Signe d'émancipation du système colonial, la case créole devient vite un marqueur patrimonial manifestant les différentes influences qui l'ont façonnée. On retrouve ainsi, dans l'architecture locale, la trace des différentes vagues de migrations. Si les Amérindiens ont transmis l'*ajoupa* et le *carbet* (abris couverts sans cloisons), l'habitude de rehausser les cases sur des entassements de pierre pour les isoler viendrait d'Europe du Nord. Les marins ont, eux, adapté les techniques navales dans le montage des charpentes, et l'Afrique a inspiré dans l'île de Marie-Galante la construction de cases en gaulettes et de serrures³ de forme similaire à celles des Dogons.

Agrégative par essence, la maison *koudmen* illustre le caractère composite des références architecturales de la case créole. Le terme « maison *koudmen* » est employé pour désigner des maisons construites par les habitants eux-mêmes. La maison *koudmen* est directement issue de la case créole. Construite sans maître d'œuvre ni architecte, ce type d'autoconstruction, très répandu aux Antilles, utilise les ressources et les méthodes disponibles localement. Il s'agit le plus souvent d'un agrandissement en « dur⁴ » construit autour de la case principale en bois. Cette structure modulaire, inspirée de celle des bateaux et conçue pour être déplacée, se retrouve figée et enserrée dans un écrin de béton. Le principe de la maison *koudmen* consiste donc à entourer la case créole d'une accumulation de pièces, aménagées les unes après les autres autour de la pièce centrale qui, à l'origine, forme le cœur de la maison. La taille des agrandissements varie en fonction des besoins et de l'usage. On aboutit ainsi, souvent, à la disparition partielle voire complète de la case en bois, derrière les aménagements qui la digèrent, jusqu'à devenir une pente de toiture au milieu du béton.

Beaucoup d'Antillais possèdent des terrains familiaux mais peu de moyens pour construire, ce qui les oblige à faire preuve de créativité. De plus, certains occupent illégalement des terrains constructibles mais aussi parfois non constructibles, se mettant ainsi dans des situations qui interdisent le recours à la construction standard. En Guadeloupe, on a donc souvent recours à ce mode d'autoconstruction bon marché et modulable, issu d'un système d'entraide et de solidarité entre familles et amis.

Quelle place occupe aujourd'hui la maison *koudmen* en Guadeloupe ? Construire en « coup de main » a définitivement marqué l'architecture locale, et contribué à tisser le lien social, l'entraide renforçant le sentiment d'appartenance à une communauté locale. Un autre principe majeur de la maison *koudmen* est celui de la récupération, des matériaux comme des ressources. Cette démarche se développe encore plus de nos jours, avec l'approche écologique de la construction et le concept désormais familier de développement durable. Par exemple, la récupération des eaux de pluie dans des citernes, qui était il y a peu encore la principale source d'eau dans les zones rurales, n'a pas été abandonnée avec l'arrivée du réseau d'eau potable. De même, Jack Berthelot⁵ démontre l'exploitation des terrains pour une autosuffisance optimale.

Aujourd'hui, même si l'architecture planifiée se développe et si certaines techniques de construction de la maison *koudmen* évoluent, comme le passage de l'utilisation du bois à celui du béton, ou la diversité des couleurs disponibles pour les toitures en tôle ondulée, le principe du *koudmen* traditionnel reste très présent. Ce type de construction résulte aussi d'un attachement profond à l'expression du patrimoine culturel local. La case créole est ingérée par la maison « moderne », le passé s'inscrit dans le présent. Or, les politiques de rénovation urbaine ont jusqu'ici considéré l'habitat populaire spontané comme un habitat précaire qu'il faut éradiquer. Modernité et rénovation urbaine tendent à faire disparaître ce mode de construction ; pourtant, ces deux mouvements ne sont pas antinomiques d'une préservation des traditions architecturales. ■

JESSICA LLAU

Architecte
École nationale supérieure d'architecture
de Paris-La Villette

1. *Koudmen* : expression créole se traduisant littéralement par « coup de main », qui désigne l'organisation d'un chantier en faisant appel à la solidarité et à l'entraide, les contributeurs faisant don de leur temps et de leur main-d'œuvre en échange des repas. Voir J. Llau, *La maison koudmen, des mots et des maux. La permanence d'une architecture vernaculaire dans un contexte urbain traditionnel : le cas de la « maison koudmen » à Sainte-Anne, Guadeloupe*, mémoire de master 2, école nationale supérieure d'architecture Paris-La Villette, 2011, 98 pages.

2. Jack Berthelot, *Kaz antiyé jan moun ka rété*, Goyave, Editions Perspectives créoles, 1982.

3. Serrures conservées au musée du quai Branly, en dépôt au musée Schoelcher.

4. Ciment/béton.

5. Berthelot, *ibid.*

Traces et morphologies urbaines à Fort-de-France

D'anciens quartiers populaires de Fort-de-France (Martinique) ont été construits de façon « désordonnée » dans la seconde moitié du XX^e siècle. Aujourd'hui, les politiques de rénovation urbaine posent la question du maintien ou de l'effacement de ces traces de l'histoire spatiale, sociale et culturelle de la ville.

SANDRINE HILDERAL

Géographe-urbaniste, doctorante université Paris Ouest Nanterre-La Défense
Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement (LAVUE-UMR CNRS 7218 – CRH)
ENSA Paris Val-de-Seine

1. A. Deboulet, *Vers un urbanisme d'émanation populaire, compétences et réalisations des citadins, l'exemple du Caire*, thèse de doctorat sous la dir. de J.-P. Frey, Institut d'urbanisme de Paris, Paris XII-Créteil, 3 t., 1994, 729 p.

2. S. Letchimy, *De l'habitat précaire à la ville : l'exemple martiniquais*, Paris, L'Harmattan, 1992, 149 p.

3. V. Fijalkow, J.-P. Lévy, « Un siècle d'étude sur l'habitat français en géographie urbaine (1900-2000) », *Annales de Géographie*, n° 662, Paris, Armand Colin, 2008, p. 20-41.

4. Ces quartiers constituent quatre IRIS (îlots regroupés pour des indicateurs statistiques définis par l'Insee).

5. V. Veschambre, *Traces et mémoires urbaines. Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Rennes, PUR, 2008, 315 p.

6. A. Hublin, « L'impossible chronologie des styles architecturaux aux Petites Antilles françaises », dans : R. De Villanova, G. Vermès (dir.), *Le Métissage interculturel, créativité dans les relations inégalitaires*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 129-145.

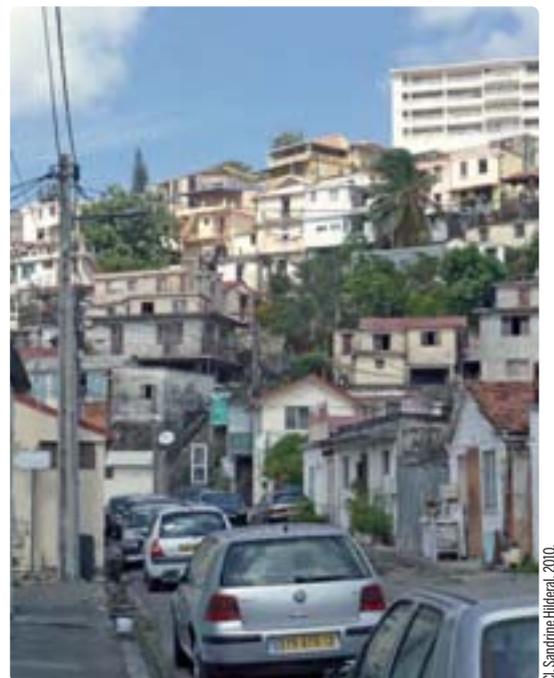
7. Le tracé du quartier des Terres-Sainville résulte d'une opération d'assainissement et de lotissement organisée par Victor Sévère (maire de la commune entre 1900 et 1945) et entreprise dans les années 1920.

Les traces dans la dynamique de consolidation urbaine de Fort-de-France : l'exemple du quartier Rive Droite, qui surplombe le centre historique. La rue Gustave-Michel (1913-1991), longée de cases en bois, de maisons en dur, et en arrière-plan la proximité des immeubles de standing.

En Martinique dans les années 1950-60, la crise de l'économie de plantation fondée sur la culture de la canne à sucre a provoqué une fuite des travailleurs ruraux vers la ville de Fort-de-France. Les migrants ont constitué les couches les plus modestes des citadins¹ foyalais, dans une ville où les marques de la régularité et de la modernité étaient déjà fixées par la morphologie urbaine. Cet afflux de population a suscité le surgissement de zones d'habitat irrégulier² qui se sont déployées sur les collines et en bordure littorale, à la périphérie du centre historique et de ses faubourgs. L'amplification de ce phénomène urbain a marqué une rupture entre les méthodes de l'urbanisme colonial et les modes de production de l'espace urbain à l'œuvre à partir de la seconde moitié du XX^e siècle. L'extension régulière du centre-ville a été perturbée par la construction désordonnée d'un habitat³ d'essence populaire conçu en dehors de toute volonté techniciste, échappant aux règles du lotissement ordinaire et jugé « insalubre » par les autorités locales. Cependant, le « laisser faire » ainsi que les pratiques d'accompagnement de la part de la municipalité ont eu un rôle fondamental dans le processus de régularisation et de consolidation des anciens quartiers populaires, initialement construits en dehors des limites rigides des plans d'aménagement et d'extension de la ville. Au regard d'un tel constat, Fort-de-France offre un nombre important de quartiers diversifiés à explorer. Notre étude porte sur cinq quartiers⁴ remarquables : les Terres-Sainville, les Hauts-du-Port, Bon-Air, Rive Droite et Trénelle.

Dans le système morphologique foyalais (typologie du bâti, découpage parcellaire, tracé viaire), les « traces urbaines »⁵ sont dévoilées par l'usage de matériaux hétéroclites, par la diversité des styles architecturaux⁶ et par le détournement des formes urbaines. Contrairement aux tracés rectilignes de la voirie du centre historique et des Terres-Sainville⁷, la sinuosité, l'étrétesse et l'irrégularité des tracés viaires (voies carrossables et piétonnières) des quartiers tels que Trénelle et de Rive Droite sont soumis au nivellement du terrain. Ces deux quartiers spontanés n'ont pas été démolis. Néanmoins, la voirie a fait l'objet de mises aux normes : les voies ont été élargies, asphaltées et cimentées (quand l'emplacement du bâti le permettait). Dans les quartiers d'habitat social (Hauts-du-Port et Bon-Air), c'est

le caractère massif, compact et regroupé qui caractérise ces deux types d'habitat collectif. L'aménagement de la voirie – tantôt linéaire, tantôt convexe – souligne l'importance accordée à la circulation entre les bâtiments et dans l'espace public. L'accessibilité résulte d'une planification urbaine conçue sur les modèles des grands ensembles réalisés dans les années 1950-1960. Par ailleurs, les contours des parcelles diffèrent en fonction des quartiers. Si le lotissement des Terres-Sainville se caractérise par un découpage régulier, allongé et regroupé en îlots, il n'en est pas de même pour les quartiers spontanés de Trénelle ni de Rive Droite, dont le développement s'est opéré de façon organique et progressive. En mettant en relation les conditions historiques et sociales de sa production, il s'agit d'un « parcellaire de fait », qui n'est pas toujours inscrit au registre officiel du cadastre. Cet héritage formel se pérennise dans le temps et dans l'espace. Marquée par un ensemble de politiques urbaines, la morphologie de ces quartiers a été remaniée à maintes reprises. Ils ont, certes, évolué mais leurs vestiges n'ont



Cr. Sandrine Hilderal, 2010.

pas complètement disparu. En outre, ces quartiers ont été légitimés par les autorités locales, dès lors qu'elles ne pouvaient pas répondre, tant en termes formels que de droit, aux problèmes de la tenure foncière ni à celui de la pénurie de logements ou du manque de solvabilité des ménages à reloger. Cette situation est l'un des éléments explicatifs du maintien des traces urbaines dans la morphologie des anciens quartiers populaires. De nos jours, une question se pose avec acuité aux élus locaux : faut-il les éradiquer ou les réhabiliter ? Dans le cadre du Programme national de rénovation urbaine (PNRU), ces quartiers prioritaires sont concernés par un ensemble d'actions et d'interventions urbaines financées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine. Ces dispositifs récents (loi du 1^{er} août 2003) marquent une nouvelle rupture et sont employés par la municipalité qui souhaite résoudre le problème

de la dégradation des grands ensembles ainsi que de l'habitat insalubre souvent érigé sans viabilisation. Par conséquent, les modalités d'intervention (Résorption de l'habitat insalubre [RHI], réhabilitation, démolition/reconstruction) des divers acteurs (privés/publics) de l'urbain permettent de rendre compte de leur contribution à l'effacement, à l'enfouissement, au maintien ou au réinvestissement des traces.

La recherche en cours sur ces quartiers apportera un éclairage sur les traces matérielles, symboliques et imaginaires les moins bien connues et reconnues, dans une dimension⁸ à la fois spatiale, sociale, culturelle et mémorielle. Elle contribuera à enrichir les savoirs sur les représentations de l'habitat populaire et à favoriser l'ouverture de nouvelles perspectives d'approche des lieux témoins réinvestis ou non par « les minoritaires entrés dans la ville par le bas »⁹. ■

8. M. Low Setha, « Les Aspects culturels de l'aménagement de l'environnement : une introduction », *Architecture & Comportement/Architecture & Behaviour*, vol. 4, n° 3, 1988, p. 191-195.

9. R. De Villanova, G. Vermès (dir.), *Le Métissage interculturel, créativité dans les relations inégales*, Paris, L'Harmattan, 2005, 245 p.

Ali Tur, un architecte moderne en Guadeloupe

Après le cyclone de septembre 1928, l'architecte parisien Ali Tur est mandaté pour reconstruire les édifices publics de Guadeloupe. Les recherches récentes mettent en évidence la spécificité et l'actualité des 120 édifices qu'il a réalisés entre 1929 et 1937.

L'architecture : un dispositif « vivant »

Aux Antilles, le climat s'impose comme nouvelle donne de l'architecture moderne. Il oblige à inventer des articulations nouvelles aussi bien entre la construction et l'architecture, qu'entre le site et l'architecture. Il invite à faire de l'architecture un dispositif « vivant » au contact des éléments naturels. Ainsi l'architecture moderne deviendrait-elle ici plus qu'ailleurs le projet d'une réconciliation de ses formes spatiales avec la nature. Les écrits d'Ali Tur, architecte mandaté par le gouvernement pour reconstruire les édifices publics détruits par le cyclone du 12 septembre 1928, sont explicites. « Contrairement à ce qui paraît logique dans les pays chauds du nord de l'Afrique, il serait inopportuniste à la Guadeloupe de prévoir des bâtiments à murs épais et à petites ouvertures. Le degré de saturation hygrométrique de l'air y est très élevé et la brise d'est venant du large est le seul élément qui permette de rendre supportable une température qui varie d'un minimum de 25 °C à un maximum de 40 °C. L'habitation ou le palais doivent donc, l'une comme l'autre, pouvoir être, nuit et jour, ventilés¹. »

Il s'agit d'interroger comment l'intégration, dès la phase de conception, de contraintes climatiques et géologiques fortes a permis à Ali Tur de revisiter le langage classique en l'associant à la pensée moderne

de l'architecture pour proposer des organisations et des formes spatiales en accord avec le climat tropical de la Guadeloupe. « J'eus toujours soin d'orienter tous mes bâtiments de manière à ce qu'ils puissent être traversés de part en part par la brise : je n'eus jamais que des pièces ouvertes sur leurs deux faces vers l'extérieur, j'eus soin de remplacer les panneaux de portes, les vitres de fenêtres et même certaines parties de cloisons intérieures par des lames de persiennes orientables suivant les besoins. D'autre part je construisis, autant que le permirent les crédits disponibles, des galeries couvertes ou des auvents qui abritent les façades ou les baies, des rayons directs du soleil². »

L'invention d'un cycle typologique

Ali Tur réalise environ 120 édifices publics de 1929 à 1937 dont les palais de justice de Pointe-à-Pitre (projet de 1930), de Basse-Terre (1931) et de Grand-Bourg à Marie-Galante (1931), le palais du conseil général à Basse-Terre (1932), l'hôpital de Pointe-à-Pitre (1930), le palais du gouverneur à Basse-Terre (1933), des gendarmeries (1930), des bureaux des contributions (1931), des dispensaires (1932), des bureaux des postes (1932), des mairies, des écoles, des églises avec leurs presbytères, des marchés... « Le

SOPHIE PAVIOL

Architecte, docteure en histoire de l'art de l'EHESS
Maître-assistante à l'ENSA de Grenoble

1. Ali Tur, *Architecture coloniale. Guadeloupe, bâtiments gouvernementaux et communaux*, Paris, Éditions Albert Morancé, s.d.

2. Ali Tur, « La reconstruction de la Guadeloupe », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 3, n° spécial « France d'outre-mer », mars 1936, p. 97.

Palais de justice de la commune du Lamentin (Basse-Terre, Guadeloupe).
Architecte : Ali Tur.



Cr. Agnès Daham et Charles Chellum Rousseau, pour la DRAC de Guadeloupe.

programme à réaliser était le suivant : construire le plus vite possible et le plus économiquement possible dans un pays privé d'industrie du bâtiment et de main-d'œuvre spécialisée, une série d'édifices correspondant le mieux possible aux conditions de climat de cette région des tropiques³. » Un véritable défi pour cet architecte parisien de 40 ans, occupé jusque-là à construire des logements pour la Ville de Paris.

Le travail de terrain et la consultation des fonds archivistiques⁴ ont permis de mieux comprendre la singularité et la dimension « universelle » de ces architectures, en explicitant les références qu'elles convoquent (galeries de l'habitation traditionnelle des Antilles, compositions autour d'un patio végétalisé chères à Tony Garnier, dispositifs de ventilation naturelle mis au point par Auguste Perret, etc.) et le contexte dans lequel elle a été réalisée. L'analyse montre que si les édifices d'Ali Tur semblent tirer leurs principes de composition de l'architecture classique, l'adaptation au site et les relations multiples entre intérieur et extérieur en font des architectures modernes. Elle permet de revisiter certaines des grandes questions soulevées par la conception de l'architecture dite moderne :

- l'ensoleillement, ce que Le Corbusier nomme joliment l'« insolation »⁵ ;
- la recherche typologique qui, en faisant de la circulation naturelle de l'air une visée du projet, force à définir des relations nouvelles entre les espaces et à privilégier une pensée en coupe de l'espace architectural ;
- l'eurythmie des volumes simples qui, dans un pays de soleil, ne peut être défaite de la capacité de l'ombre à transformer les formes architecturales ;
- la pensée architecturale des modes de construction, et en particulier du béton armé ;
- la disponibilité des matériaux et leur mise en œuvre sur le chantier.

Ali Tur résout les contraintes matérielles et de temps par l'invention de cycles typologiques, avec des constantes d'un édifice à l'autre liées à la pénétration de l'air et au filtrage de la lumière. En s'inscrivant dans un cycle, chaque édifice cesse de signifier en lui-même, pour faire davantage sens par rapport aux autres et à la place qu'il occupe dans la série⁶. C'est cette manière pragmatique et savante de concevoir le projet par variations qui lui permet de construire, en sept ans, l'identité de l'architecture moderne en Guadeloupe, sans la réduire à des principes formels. ■

3. A. Tur, *Architecture coloniale*, op. cit.

4. Fonds archivistiques consultés : Archives départementales de Guadeloupe, Archives nationales d'outre-mer et documentation de l'ENSAG pour les revues d'époque.

5. Le Corbusier, notamment à propos de la villa Savoye dans *Œuvre complète*, vol. 1, Boesiger, 1929, p. 189.

6. Sur cette notion, consulter J. Castex « Cycle typologique » dans : *Frank Lloyd Wright, Le printemps de la prairie house*, Liège-Bruxelles, Mardaga, 1985, p. 49-59.

Maisons de Guadeloupe, Guyane, Martinique et la Réunion



1



2



3



4



4



5



6



7



8



9



10

Maisons de Guadeloupe :
1, Le Moule, maison Zévalos.
2, Saint-Claude. 4, Basse-Terre.
5, Pointe-à-Pitre, maison de naissance de Saint-John Perse.

Maison de Martinique : 3, Fort-de-France, pavillon Bougenot.

Maisons de Guyane : 6, 7, 10, Cayenne.
9, Régina.

Maison de la Réunion : 8, Saint-Denis.

Cl. Jean-Pierre Pérignon, MCC / IGAP

Vivre à Bristout-Bobin (Port-au-Prince, Haïti)

Bristout-Bobin, quartier informel typique de l'Arc Caraïbe, s'est hissé au fil des années sur une des collines entourant Port-au-Prince, à Haïti. Est-il possible d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, tant en ce qui concerne les voiries et les réseaux que le bâti, vis-à-vis des catastrophes naturelles et des conditions du milieu tropical. Cet habitat si vulnérable ne sera en effet conservé que s'il peut être rénové.

MICHÈLE ROBIN-CLERC

Architecte DPLG

Les réseaux

L'aire métropolitaine de Port-au-Prince, pour une surface de 12 000 hectares, est peuplée de trois millions d'habitants. Elle est composée de huit communes : Delmas, Croix-des-Bouquets, Port-au-Prince, Tabarre, Carrefour, Pétion-Ville, Cité Soleil, Kenscoff. Ainsi, chaque commune est censée procéder par elle-même à l'entretien de ses réseaux, ce qui n'est pas fait comme il le faudrait.

La voirie et les transports

Le pourcentage de la population urbaine à Haïti est passé de 25 % à 40 % de 1982 à 2003, et le phénomène s'est encore accentué à la suite du tremblement de terre, ou *Goudougoudou* en haïtien, car les populations se sont rapprochées de Port-au-Prince afin de pouvoir bénéficier de l'aide alimentaire. Ainsi, les quartiers d'habitat spontané se sont agrandis.

Pour accéder à Bristout-Bobin, une route en terre encombrée d'engins, de voitures en parking sauvage, de marchandes, de lavandières et de gravats serpente en haut de la colline ; il faut ensuite se déplacer à pied dans d'étroites ruelles le plus souvent en escalier étant donné la forte pente du terrain naturel.

L'eau potable

Le réseau de la distribution d'eau potable à Port-au-Prince est peu développé. L'adduction d'eau potable n'est pas permanente dans les quartiers desservis et l'eau fournie ne bénéficie pas de la confiance de la population quant à sa qualité ; l'eau est ainsi, de préférence, achetée et livrée par « camion à eau ». Un camion d'eau de 3 000 gallons¹ (soit 11 340 litres) coûte de 400 à 600 dollars selon l'éloignement. Les quartiers d'habitat spontané bénéficient, eux, seulement de bornes-fontaines ; et il faut aller souvent au point d'eau se ravitailler. On prend donc l'eau où on la trouve et le dernier bilan du choléra, en février 2011, fait état de 4 334 morts et de 220 784 personnes infectées et traitées.

1.1 gallon = 3,78 litres.

L'électricité

Dès avant le 12 janvier 2010, la distribution d'électricité était déjà aléatoire, avec une dizaine d'heures

quotidiennes de courant, desservant un quart de la population, dont moins de la moitié sont des clients payants. La nuit, dans les quartiers pauvres, on s'éclaire à la bougie ou avec des lampes à « bobèche », petits luminaires à pétrole improvisés avec une mèche dans une boîte de conserve, et l'on cuisine au charbon, ce qui alimente le déboisement du pays.

Les déchets solides

Les déchets ne sont pas ramassés de façon régulière, quelquefois seulement lorsqu'un crédit spécial est dégagé par une ONG. Les ordures, ou *fatras* en créole haïtien, mises en tas, provoquent ainsi la prolifération des rats et l'obstruction des circulations piétonnes. Les maisons situées en bas de pente sont les moins bien loties dans ce domaine, car elles reçoivent tous les déchets de la colline.

L'assainissement

Dans les quartiers spontanés, au milieu ou sur le côté des ruelles, court une rigole qui évacue les eaux usées vers le pied de la colline. Il n'existe pas de toilettes mais des latrines, constituées d'une planche de bois percée, posée sur un bac. La nuit, quand personne ne peut les voir, à deux heures du matin, car c'est un métier honteux, les *baracous* viennent vider les bacs et transportent les déchets dans des *doums*, barriques de 55 gallons hissées sur des charrettes en bois et à pneus, tirées à bras, et ils vont les déverser où ils le peuvent. Seul un Haïtien sur cinq a cependant accès à des toilettes ou même à des latrines. Ici, on a les « toilettes volantes », c'est-à-dire des sacs en plastique (rayés rouge et blanc) jetés ensuite dans la rue ou dans un canal.

Le bâti

Il y a 10 000 personnels d'ONG à Haïti, mais la désorganisation du gouvernement et le manque de vision collective empêchent la mise en place d'actions d'envergure. De plus, à Haïti, l'absence de cadastre et de règlements fonciers est un frein majeur à l'intervention de l'État, que ce soit au niveau des réseaux ou du bâti.

Avec les multiples destructions dues au séisme, et pour cela le chantier de la reconstruction est immense,



Le quartier de Bristout-Bobin.

Un jeune couple de Bristout-Bobin.

Une marchande de charbon à Bristout-Bobin.

Les toutes nouvelles latrines de Bristout-Bobin : « Ga » pour garçons et « Fi » pour filles.

Cf. M. Robin-Ojerc

de très nombreuses « maisons jaunes » (maisons ayant subi des dommages modérés lors du séisme) attendent d'être réparées ; elles sont 800 à Bristout-Bobin.

La situation du bâti spontané de Bristout-Bobin

Les maisons ne disposent pas de fondations, leur dallage est coulé sur un sol grossièrement remblayé et sur un muret périphérique en maçonnerie de moellons calcaires pour rattraper le dénivelé. Le « sable moulu », ou calcaire en petites billes, remplace le sable de silice dans la confection des parpaings ou du mortier et dans celle du béton armé. Ce sable moulu n'a évidemment pas la résistance de la silice et les agglomérats ainsi confectionnés n'ont pas la résistance des matériaux conformes aux règles de l'art.

Le ministère des Travaux publics, des Transports et de la Communication d'Haïti (MTPTC) travaille activement à la réparation et à la modernisation des voiries et des réseaux ainsi qu'à la reconstruction, à la réparation et au renforcement du bâti existant. Pour cela, le ministère a édité deux guides, le *Guide de bonnes pratiques* et le *Guide de réparations*, et prépare le *Guide de renforcement parasismique et paracyclonique*. Ces guides ont pour objet le bâti courant de un ou deux niveaux et concernent donc l'habitat spontané d'une manière générale, dans un pays où 80 % de la population construit par elle-même, sans permis, sur des terrains dont elle n'a pas la propriété. On estime ainsi à 60 000 le nombre de maisons d'habitat spontané qu'il reste à réparer et/ou à renforcer sur l'aire métropolitaine de Port-au-Prince.

Pourquoi Pointe-à-Pitre n'est pas Port-au-Prince

Lorsque l'on revient en Guadeloupe, que l'on circule et que l'on se promène dans les rues de l'agglomération pointoise, on se sent dans un espace ordonné et sécurisé. Pourtant, on sait que beaucoup reste à faire dans les domaines des transports, du foncier ou des risques sismiques et d'incendie dans le centre ancien de Pointe-à-Pitre par exemple, que ce soit au niveau de l'aménagement urbain ou de la mise en place d'actions concertées. Mais sur le fond, le cadre législatif et foncier est

présent, et il s'agit plutôt d'une question de politique et de choix de la municipalité.

A contrario, le problème principal de Port-au-Prince est l'absence de lois foncières, l'inexistence de cadastre et d'actes de propriété enregistrés, ainsi que le manque de règlements urbains ou constructifs. Mais même si ces lois et règlements existaient, l'absence de gouvernement pour les faire appliquer engendrerait le chaos. Et cela s'applique aux réseaux et au bâtiment, donc à la ville. Ainsi, dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince, la nécessité d'une politique, de règlements, de plans et de projets urbains et architecturaux se manifeste plus cruellement qu'ailleurs dans la Caraïbe.

Aucun travail de fond ne réussit, pour le moment, à Haïti, pour la réhabilitation et/ou le renforcement des voiries, des réseaux ou du bâti, en raison d'une absence d'autorité gouvernementale qui pourrait coordonner l'action des ONG, et de l'évolution démographique qui est toujours en avance sur l'aménagement du territoire, alors que ce dernier devrait être prospectif. Le séisme a encore durci la situation.

Pour ce qui est des constructions, les différents guides édités doivent être complétés par des campagnes d'accompagnement, afin notamment de faire prendre conscience des « mauvaises pratiques ». On pourra ainsi compter sur un effet d'imitation, quand la construction sera mise en œuvre selon les règles de l'art et que ces « mauvaises pratiques » auront disparu du paysage bâti.

On se prend à rêver là d'une intervention à la Haussmann, idée irréalisable étant donné l'attachement de chaque être à sa parcelle, et au vu de la puissance considérable des comités de quartiers. ■

Inventaire général du patrimoine culturel dans la zone Caraïbe-Amazone

La méthodologie de l'Inventaire général a fait ses preuves, et suscite des demandes de pays non européens pour des missions d'étude, de mise en valeur et de formation. Toutefois, son application aux patrimoines des outre-mer oblige à enrichir ses concepts, ses vocabulaires, ses modes opératoires, pour l'adapter à ce contexte spécifique. Une évolution qui appelle de nouvelles collaborations avec les pays limitrophes des outre-mer français, afin d'échanger sur des patrimoines partagés.

CÉLINE FRÉMAUX

Conservateur de l'Inventaire général du patrimoine culturel, région Guyane

CHRISTIAN TRÉZIN

Inspecteur général, MCC / Direction générale des patrimoines / Inspection des patrimoines

L'Inventaire général du patrimoine hors de métropole

Les services régionaux de l'Inventaire général du patrimoine culturel ont été créés en France sous l'impulsion d'André Malraux, alors ministre de la culture, à partir de 1964, dans le contexte de mutation profonde de l'environnement bâti des Trente Glorieuses. Ils ont pour mission de recenser, étudier et faire connaître le patrimoine culturel matériel, ancien et contemporain. Les résultats sont mis en ligne dans les bases de données nationales¹ et sur les sites des régions. Outre-mer, les services de l'inventaire ont été tardivement installés dans les Directions des affaires culturelles et faiblement dotés, à l'instar du service de l'inventaire de Guyane, créé en 1999 seulement.

Depuis la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'Inventaire général du patrimoine culturel est devenu une compétence des régions, partagée avec l'État qui a notamment la charge de la normalisation et du contrôle scientifique et technique des opérations. En confiant la responsabilité des opérations d'inventaire aux régions, la loi conforte la place que ces opérations sont appelées à occuper dans la prise en compte du patrimoine culturel en matière de développement durable, de valorisation économique, d'attractivité des territoires et de cohésion sociale. Les services ont été effectivement transférés des DRAC au 1^{er} janvier 2007. Ce transfert connaît néanmoins des lenteurs outre-mer. La région Guyane est en effet l'une des deux premières régions d'outre-mer à avoir créé son service d'Inventaire général du patrimoine culturel, actuellement fort de deux agents.

Le constat de la faiblesse des services de l'Inventaire au sein des départements et régions d'outre-mer, s'il a pu être lié à des questions administratives, pose aussi la question de l'adéquation des cadres de la mission à des terrains particuliers et la question de la portabilité dans l'outre-mer de procédures d'inventaire rodées en métropole : ce qui amène à s'interroger sur l'objet

même de l'inventaire et sur les ressources méthodologiques propres à construire les procédures adaptées à cet objet.

Dans le même temps, cette méthodologie, qui a fait ses preuves et dont les résultats scientifiques sont reconnus de par le monde, fait l'objet de nombreuses demandes de la part de pays non européens, africains ou sud-américains pour ce qui est des études, de la mise en valeur et de la formation des spécialistes. Outre les actions de coopération décentralisée de certaines régions (par exemple : Nord-Pas-de-Calais / Sénégal ; Rhône-Alpes et Basse-Normandie / Madagascar), les directions successives en charge de l'Inventaire général au ministère de la Culture et de la Communication sont intervenues à plusieurs reprises à l'étranger, dans le cadre de coopérations. En Afrique, ces missions ont porté principalement sur le Congo, le Sénégal et le Mali. En Amérique du Sud, deux principaux projets de partenariat sont en cours. En octobre 2009, le ministère de la Culture et de la Communication français et le ministère de la Culture brésilien, représenté par l'Institut du patrimoine historique et artistique national (IPHAN), ont établi une coopération visant un échange d'expériences dans le domaine du patrimoine.

En Haïti, à la demande de la Direction du patrimoine du ministère de la Culture et de la Communication de la République d'Haïti, l'Inventaire est intervenu à trois reprises, depuis 1997, au titre d'une formation aux méthodes de l'inventaire dans les domaines de l'architecture et du mobilier. Et depuis juin 2010, en solidarité à l'égard des acteurs culturels d'Haïti après le séisme qui a frappé le pays, le ministère français de la Culture et de la Communication et le ministère de la Culture et de la Communication de la République d'Haïti ont renforcé leur coopération. Un appui à l'Institut de sauvegarde du patrimoine national (ISPAN)² va notamment, outre la dimension des restaurations, prendre la forme du transfert de la méthodologie de l'Inventaire général et de formations destinées

1. www.culture.gouv.fr/culture/inventaire/patrimoine/

2. Fondé en 1979, l'ISPAN a conduit de nombreux travaux de restauration et de recherche mais ambitionne aujourd'hui une méthodologie d'inventaire pérenne. On peut consulter des informations sur le patrimoine haïtien et le bulletin électronique de l'ISPAN aux adresses suivantes :

www.haiti.org/index.php?option=com_content&view=article&id=121&Itemid=90
ou www.numismondo.com/pm/hti/isp
ou www.reseau-culture-haiti.org/Les-BULLETINS-DE-L-ISPAN_a83.html.

On peut aussi s'abonner en précisant son adresse électronique auprès de ispanbulletin@gmail.com.



L'hôtel Florita à Jacmel, Haïti.

Maison de ville, XVII^e siècle, Basse-Terre (Guadeloupe).

à ses chercheurs. Ce dernier volet serait mis en œuvre notamment par la conduite d'opérations d'inventaire sous forme de chantiers-écoles. La question des échanges avec l'Europe, où sont à rechercher les sources des maisons dites *gingerbread* de Port-au-Prince ou les structures métalliques des maisons de Jacmel, est un des termes de la recherche. Mais l'architecture proprement haïtienne, depuis les sites majeurs du Parc national historique (Citadelle, Sans Souci, Ramiers) classés au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, jusqu'à l'habitat rural ou urbain, les établissements industriels ou les sites du vaudou, est un des domaines qu'un inventaire général aurait à aborder.

Outre ces actions de formation aux méthodes de l'Inventaire général, le ministère de la Culture et de la Communication, en partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie et l'Université numérique francophone, met en place des modules de téléenseignement consacrés au patrimoine et destiné à l'espace francophone³. Un module sur l'inventaire du patrimoine culturel présentera la démarche et les principes scientifiques et techniques de l'inventaire, mais aussi des expériences originales pouvant inspirer des opérations futures.

Pour un échange de savoir-faire et d'expériences dans la zone Caraïbe-Amazone

Les contextes culturels particuliers aux régions d'outre-mer sont à l'origine de patrimoines bien spécifiques dont la nature est parfois éloignée de celle des régions françaises métropolitaines. Comment décrire justement la structure d'un carbet amérindien en utilisant la terminologie conçue pour les charpentes métropolitaines ? Comment prendre en compte la richesse du patrimoine immatériel, plus important pour bien des communautés d'outre-mer que les traces matérielles ? Les concepts, les vocabulaires techniques, les modes opératoires et la constitution de la documenta-

tion de l'Inventaire général doivent s'enrichir pour donner à cette méthodologie une portée et une efficacité adaptées à ce contexte.

Dans l'espace Caraïbe-Amazone, les initiatives sont nombreuses qui ont pour objectif de développer des méthodes d'inventaire du patrimoine et de mise en valeur de la culture matérielle et immatérielle des populations. Au Brésil par exemple, l'IPHAN conduit un travail sur le patrimoine immatériel qui est exemplaire en matière de collecte et de traitement des données⁴. En Guyane, un projet d'opération d'inventaire participatif est en cours sur la commune amérindienne d'Awala-Yalimapo. Des jeunes en chantier d'insertion sont formés et encadrés par les partenaires du projet (mairie / musée des Cultures guyanaises / service régional de l'Inventaire / Direction des affaires culturelles / Mission locale). L'inventaire porte sur l'ensemble des éléments du patrimoine reconnu comme tel par les habitants et s'appuie sur les sources orales aussi bien que sur les sources écrites.

Les expériences d'inventaire du patrimoine culturel outre-mer sont nombreuses et le développement de coopérations régionales aurait aussi l'intérêt de faciliter les travaux sur des patrimoines partagés, communs à certains pays limitrophes ou de la même aire, séparés géographiquement par des fleuves ou des mers mais liés entre eux par l'histoire humaine. En effet, le patrimoine culturel de plusieurs aires frontalières de l'espace Caraïbe-Amazone relève de l'histoire tourmentée des colonisations, de la fluctuation des limites territoriales et de la dynamique des migrations.

C'est dans l'objectif de créer et de développer un réseau de professionnels de l'inventaire du patrimoine culturel que la région Guyane a organisé en novembre 2011 les Rencontres Caraïbe-Amazone de l'Inventaire général du patrimoine culturel. Les échanges ont permis de mieux connaître la méthodologie de l'inventaire général et d'en préciser les conditions d'application et d'appropriation à ces contextes spécifiques. ■

3. www.e-patrimoines.org4. www.iphan.gov.br



Thierry Fontaine, *Souvenir*, 2009.
Photographie.
© Paris, ADAGP, 2012

Conserver le patrimoine en milieu tropical

En outre-mer, les spécificités du climat et les effets destructeurs de phénomènes naturels soumettent le patrimoine culturel matériel à des facteurs de dégradation qui s'ajoutent à ceux généralement rencontrés. La conservation de ce patrimoine nécessite, sur ces territoires, le recours à des normes, des équipements et des bâtiments adaptés, ainsi que la collaboration entre institutions et avec les pays voisins.

Le patrimoine conservé en milieu tropical est de tout type : monuments historiques, archéologie (pétroglyphes, sites d'habitats, artefacts...), arts et traditions populaires, collections naturalisées, œuvres d'arts locales ou d'ailleurs, arts graphiques et photographies, patrimoine industriel... Certains de ces éléments ont été fabriqués par l'homme pour être directement utilisés en milieu tropical, d'autres ont été importés et résistent souvent moins bien aux conditions de conservation locales.

Les pays ayant un climat tropical se situent en Afrique, Amérique du Sud, Asie et Océanie. Ainsi, la majorité des territoires d'outre-mer français, en raison de leur implantation dans ces régions, sont-ils soumis à ce type de climat.

Il est difficile de donner une définition rapide du « milieu tropical » : équatorial, insulaire, subtropical, océanique chaud, mousson... sont autant de termes qui peuvent le caractériser en fonction des localisations et du niveau de précision. Entre deux territoires, même proches, comme la Guadeloupe et la Martinique, des différences existent. À l'intérieur même d'une île, on trouve des variations, en termes de température et de pluviométrie, dépendant principalement des conditions topographiques. Il existe aussi des pays tropicaux où il fait chaud et aride.

Cependant, d'une manière générale et dans le cadre des articles qui vont suivre, le climat tropical se caractérise par une chaleur et une humidité élevées tout au long de l'année. L'humidité relative varie habituellement entre 65 et 100 % en fonction des saisons (saison sèche et saison des pluies), alors que la température se situe autour de 26 °C avec des pics saisonniers pouvant atteindre 36 à 40 °C. Le rayonnement solaire est en général très important.

Facteurs de dégradation spécifiques

En outre-mer, le patrimoine est soumis à un ensemble de facteurs de dégradation similaires à ceux rencontrés partout ailleurs (lumière, poussière, vol, vandalisme, incendie...), mais aussi à des facteurs propres au milieu tropical.

En effet, le climat des régions tropicales favorise, par ses caractéristiques générales, le développement

des insectes (termites, lyctus, dermestes...), des bactéries, des moisissures, des lichens, des algues..., autant de causes de dégradation pour le patrimoine mobilier ou immobilier.

Les cycles de développement sont très rapides et ne laissent pas de périodes de répit. Par exemple, dans des conditions favorables (température entre 25 et 30 °C), la durée du cycle de développement est, pour la plupart des insectes, de l'ordre de trois semaines à un mois, ce qui est beaucoup plus rapide que dans les zones tempérées et permet aux espèces de se reproduire l'année durant. Le confinement, que l'on peut observer dans certaines constructions inadaptées au milieu tropical (bâtiments de musées ou d'archives construits selon des normes correspondant à la métropole par exemple) ou dans certaines vitrines, ne fait qu'accélérer ces processus.

De plus, les dégradations provoquées sont beaucoup plus importantes en raison de la combinaison de ces facteurs (un bois déjà dégradé par des moisissures sera plus facilement investi par des insectes) et d'attaques plus virulentes.

En parallèle, les conditions climatiques accélèrent le vieillissement des matériaux constitutifs des collections en raison de l'action combinée de la chaleur et de l'humidité relative élevées. La corrosion des métaux est, elle aussi, très importante, accélérée bien souvent par un environnement marin salin. La détérioration du patrimoine est donc plus rapide que dans des zones tempérées.

À ces paramètres s'ajoutent des phénomènes naturels exceptionnels : les tempêtes tropicales, les typhons, entraînant entre autres des inondations, ou encore des séismes dans certaines régions. Ils ont des effets immédiats et catastrophiques sur les hommes mais aussi sur le patrimoine, provoquant leur dégradation et parfois leur destruction totale.

Enfin, dans le cadre de l'outre-mer, l'éloignement et le manque de ressources locales sont à prendre en compte dans la question de la conservation du patrimoine. Ainsi, les ateliers de restauration, les fournisseurs, les experts se trouvent en métropole, souvent plus éloignée de ces territoires que ne le sont des pays avoisinants comme le Brésil, les États-Unis... Cela

FRÉDÉRIQUE VINCENT

Consultante en conservation préventive, Restauratrice d'objets ethnographiques, Spécialiste de la conservation en milieu tropical.

L'écomusée municipal d'Approuague-Kaw et le hangar de la scierie, Régina, Guyane.



Cf. Philippe Goergen

génère des coûts d'intervention et d'acheminement plus élevés. La maintenance des équipements (par exemple, les installations d'air conditionné) rapidement dégradés par les conditions environnementales et par un usage intense, est, elle aussi, plus compliquée et plus onéreuse.

Les réponses possibles

Des adaptations à ce milieu sont possibles afin d'assurer la conservation du patrimoine bâti ou mobilier, ainsi qu'en témoignent les diverses expériences présentées dans cette revue. De plus en plus, la réflexion s'oriente, dans ces régions, vers des solutions en adéquation avec le développement durable et le respect de l'environnement.

Les normes climatiques autrefois très rigides et internationales (21 °C et 50 % d'humidité relative toute l'année, quel que soit le lieu) sont aujourd'hui mieux adaptées aux collections et à leur lieu de conservation¹ et acceptent des réglages saisonniers.

L'utilisation d'équipements portables, comme les ventilateurs et les déshumidificateurs, remplace petit à petit les rafraîchisseurs muraux, plus utilisés pour le confort humain que pour la conservation des collections, qui assèchent l'air de manière non contrôlable et sont souvent arrêtés la nuit en raison des coûts de fonctionnement. Ainsi, le Getty Conservation Institute a-t-il mis en place un programme de contrôle du climat dans les institutions patrimoniales sans utiliser d'air conditionné, très énergivore² (voir l'exemple du musée Goeldi au Brésil). Ces équipements sont, de plus, plus faciles à entretenir que des centrales à air conditionné.

La conception architecturale doit être adaptée aux conditions climatiques locales : construction sur pilotis en béton pour éviter les attaques de termites souterrains (exemple de réserve en Côte d'Ivoire), toitures débordantes pour éviter l'ensoleillement ou l'humidification des murs en fonction des périodes (palais royaux d'Abomey, Bénin), ventilation naturelle pour éviter le confinement et les zones de concentration

d'humidité (dépôt archéologique de Guyane), mise en place d'un système de résistance à l'arrachage des toits par les cyclones (musée de Tahiti et des Îles)...

L'emploi de matériaux adaptés doit aussi être préféré, souvent inspiré des constructions traditionnelles : essences de bois ayant des propriétés physiques et mécaniques durables naturellement (résistantes aux termites, imputrescibles...), matériaux isolants...

La prévention doit jouer un rôle plus grand pour, par exemple, empêcher l'intrusion des insectes dans les institutions patrimoniales ou empêcher le développement des mousses sur les monuments historiques ou sites archéologiques (péroglyphes en Guadeloupe) : barrières physiques (protection de la pluie), drainage des sols, entretien régulier...

Enfin, la formation du personnel local aux techniques d'entretien du patrimoine, l'utilisation des ressources locales adaptées aux besoins des collections, la coopération avec les institutions des pays limitrophes (à l'instar du programme de collaboration mené actuellement par le musée des Cultures guyanaises, avec des musées au Brésil et au Surinam) et la mutualisation des moyens (humains, techniques...) entre différentes institutions sont autant d'enjeux qui aideront à la bonne conservation du patrimoine en milieu tropical.

Les recherches évoquées dans les articles suivants, portant sur des sujets aussi variés que la restauration des monuments historiques, la conservation du patrimoine industriel ou des bibliothèques, la mise en place d'un Centre de conservation et d'étude pour des collections archéologiques ou d'une réserve pour les collections d'un musée, sont autant d'exemples concrets de la complexité de la conservation de ce patrimoine en milieu tropical et de l'importance de prendre en compte tous les paramètres pour réussir cette mission essentielle. ■

1. S. Michalski, *Le climat dans les musées et le climat mondial, comment adopter des mesures appropriées aux deux*. Réflexions sur la conservation, Institut canadien de conservation, 2011, p. 9-11.

En ligne : http://cci-icc-gc.academia.edu/StefanMichalski/Papers/1103058/2011_Le_climat_dans_les_musees_et_le_climat_mondial_Comment_adopter_des_mesures_appropriees_aux_deux

2. www.getty.edu/conservation/science/climate/climate_component3.html

Le patrimoine industriel de l'agriculture coloniale dans l'Est guyanais (1780-1855)

Des machines du XIX^e siècle, utilisées pour le broyage de la canne à sucre, ont été découvertes récemment en forêt guyanaise. Le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) et l'écomusée d'Approuague-Kaw conduisent un programme de recherche visant à mettre en œuvre une méthodologie de conservation-restauration de ce patrimoine industriel ultramarin.

Parmi les opérations autorisées par la commission interrégionale de la recherche archéologique des départements d'outre-mer (CIRA-DOM), la filière « archéologie et ethnographie » du département « restauration » du Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) et l'écomusée municipal d'Approuague-Kaw (EMAK) à Régina en Guyane française, conduisent un programme de recherche triennal en conservation-restauration sur le patrimoine industriel sucrier de l'Est guyanais. Ce programme est réalisé avec le soutien de la Direction des affaires culturelles de Guyane et en relation avec le Service des musées de France.

Ce patrimoine industriel est constitué d'une dizaine d'ensembles mécaniques de broyage de la canne à sucre découverts récemment en forêt sur d'anciennes habitations sucrières¹. Importés d'Angleterre dans les années 1820-1835 pour les exploitations agricoles coloniales sur polders de la fin de l'Ancien Régime et abandonnés au milieu du XIX^e siècle après la deuxième abolition de l'esclavage (1848) et la découverte de l'or (1855), ces ensembles plus ou moins complets et en assez bon état rassemblent des machines à vapeur anglaises de type Watt², leurs chaudières dites « à tombeau », et des moulins à cannes horizontaux.

Les anciennes habitations sucrières coloniales qui abritent ces ensembles mécaniques de haute époque constituent donc un véritable conservatoire grandeur nature de « témoignages de premier ordre »³ ; elles illustrent autant l'ampleur des projets de développement agricole de la colonie française que les débuts de la construction mécanique anglaise et de sa diffusion européenne et mondiale. Pourtant, à notre connaissance, seul le Musée national d'Édimbourg et l'université polytechnique de Madrid conservent des machines de ce type en Europe⁴. Il faut donc souligner le caractère remarquable de ce mobilier industriel.

L'EMAK organise la visite des sites, mais l'accès à la forêt amazonienne restant malaisé, il souhaite aussi déplacer et exposer l'une de ces machines. Selon la déontologie de la conservation des vestiges archéolo-

giques⁵, ce projet ne peut se justifier que par l'exceptionnelle rareté de ce mobilier et par les difficultés de le conserver sur place. La qualité de la documentation pour l'étude préalable à sa translation, sa conservation et son exposition est alors essentielle.

Démarche de connaissance et conservation

Le contexte patrimonial local permet justement d'appréhender la connaissance, la conservation et la restauration de ces biens culturels dans l'intégralité de leur chaîne patrimoniale « du site d'abandon au musée ». Le C2RMF saisit cette opportunité pour tenter, avec l'EMAK, de mettre en œuvre une méthodologie de conservation-restauration reproductible et transférable à d'autres éléments du patrimoine technique colonial ultramarin.

Dans la ligne des dernières définitions de la conservation-restauration⁶, le programme est aujourd'hui dans sa phase documentaire préparatoire qui vise à déterminer dans toute sa polysémie l'intérêt patrimonial de ces biens culturels. La démarche croise :

- une approche d'archéologie industrielle de terrain classique, fondée sur la prospection au sol, sans fouilles ni intervention destructrice, pour procéder au relevé des machines, des vestiges de bâti et des aménagements hydrauliques in situ afin de comprendre l'organisation de l'espace ;
- une approche historique de repérage et d'interprétation des archives relatives aux habitations, à leurs propriétaires et leurs travailleurs serviles puis salariés ;
- un regard sociotechnique pour comprendre les réseaux économiques mobilisés par l'importation et l'utilisation des machines à vapeur anglaises en même temps que l'organisation du travail des esclaves puis des ouvriers dans les colonies françaises⁷.

Les observations de terrain ont permis de repérer la dizaine d'habitations abritant encore du mobilier industriel, de relever les vestiges de bâtis, d'ateliers et d'ensembles mécaniques (avec constats d'état) de cinq d'entre elles, de dresser l'inventaire des objets collectés.

PHILIPPE GOERGEN

Conservateur du patrimoine
Centre de recherche et de restauration
des musées de France (C2RMF)

DAMIEN HANRIOT

Écomusée municipal d'Approuague-Kaw
(Guyane)

1. Le premier est découvert en 2000, les autres depuis 2008 lors de prospections systématiques.

2. Machine de Watt à condensateur et à basse pression, à colonnes et à balancier, de 6 à 10 ch.

3. Code de déontologie de l'ICOM 2006, § 3 et 3.1.

4. Il en existe deux autres modèles un peu plus anciens à La Réunion, au musée Stella Matutina, mais ces machines ont disparu en Guadeloupe et à la Martinique.

5. Venise 1964, art 7.

6. [...] qui « comprend la recherche historique, d'histoire de l'art, scientifique ou technique ». Résolution de la XV^e conférence triennale ICOM-CC, New Delhi, 22-26 sept. 2008.

7. Ce dernier aspect a pu être abordé au colloque international « Les Patrimoines de la traite négrière et de l'esclavage », organisé par le MCC (Direction générale des patrimoines, Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique) à La Rochelle, en avril 2011.

Ensemble mécanique de broyage de la canne à sucre (fabriqué par Mesnil à Nantes) : pompe à jus, broyeur à rouleaux, engrenages et volant d'inertie, machine à vapeur, chaudière. Habitation Saint-Perey, rive gauche de l'Approuague, Régina, Guyane.



© Damien Hanriot

8. L'ensemble de ces données est consigné dans le rapport intermédiaire rendu à la CIRA-DOM : D. Hanriot, Ph. Goergen, N. Cazelle, « Le patrimoine agricole et industriel dans l'Est guyanais (XVIII^e et XIX^e siècle) : prospections, documentation, conservation-restauration, mise en valeur, Bilan 2010 », C2RMF-EMAK, fév. 2011, 213 p.

À terme, l'on souhaite mesurer l'impact de la mécanisation sur l'aménagement des installations, notamment les ateliers. Les investigations archivistiques et bibliographiques permettent d'appréhender l'histoire économique et mécanique du mobilier industriel et son rôle dans l'organisation du travail servile et salarié⁸.

L'estimation des valeurs patrimoniales

Les données recueillies lors de ces recherches archéologiques, historiques et techniques sont rassemblées en un corpus de significations culturelles ou valeurs patrimoniales (historiques, économiques et scientifiques, techniques et mécaniques, sociales et esthétiques, de représentativité et de rareté...) afin d'étoffer la notion encore vague et relative « d'intérêt patrimonial » de

l'objet industriel. L'évaluation patrimoniale, conçue comme outil documentaire de classement des données de recherche, doit constituer une grille de lecture partagée, un dispositif de médiation pour l'interprétation, la gestion et la présentation des sites et des collections à l'intention de l'ensemble des acteurs du patrimoine, y compris les visiteurs du musée et des sites.

Dans le cas des machines de l'Est guyanais, l'évaluation patrimoniale comme outil d'aide à la décision va contribuer au choix de l'ensemble mécanique à présenter au musée (en mesurant l'impact du prélèvement sur le site), à l'élaboration de son projet de conservation-restauration (les messages que l'objet en son état peut véhiculer) et à la conception de son dispositif muséographique. ■

ENTRETIENS DU PATRIMOINE DE L'OCÉAN INDIEN

Les Entretiens du patrimoine de l'océan Indien se sont tenus en novembre 2011 à Saint-Denis de la Réunion. Il s'agissait de favoriser la constitution d'un réseau international d'experts du patrimoine de l'océan Indien et d'encourager une coopération durable des États en la matière.

L'océan Indien s'inscrit dans une très vaste baie qui réunit l'Afrique, le monde arabe, l'Inde et l'Indonésie. Les sociétés des rivages africains et asiatiques de cet océan interagissent depuis au moins deux millénaires, au gré d'échanges qui ont permis la construction d'une culture spécifique à l'ensemble de l'aire india-océanique. Avec la mondialisation et les attentes identitaires de ces nations, pour la plupart post-coloniales, on assiste à une prise de conscience affirmée du patrimoine

sur tout le pourtour de l'océan Indien. Chaque nation restaure et valorise ses patrimoines, en fonction de son histoire, de ses besoins, de ses objectifs. Mais si ces États ont désormais conscience que cette mise en valeur constitue un atout pour l'attractivité de leur pays, son impact socioéconomique et culturel est peu connu, et l'apport de ces investissements à la cohésion sociale et à l'identité est souvent ignoré. C'est afin d'aider à ce que le patrimoine devienne un outil au service du développement des populations, ainsi qu'un élément de valorisation de leur identité, que ces entretiens ont été conçus. Les débats ont porté sur la ville patrimoniale, héritage des différentes civilisations qui ont contribué à la diversité culturelle des territoires du bassin indien océanique. Venus de l'ensemble des pays

riverains, chercheurs, administrateurs, architectes, responsables des politiques publiques, opérateurs travaillant sur la conservation, la restauration, la protection et la valorisation du patrimoine ont présenté un bilan des actions réalisées par leur pays ou leur organisation. Parce qu'il est essentiel que la valorisation du patrimoine permette sa conservation, ainsi que sa transmission aux générations futures, afin que chacun puisse se réapproprier pleinement l'histoire.

Le ministère de la Culture et de la Communication / Direction des affaires culturelles de la Réunion a confié l'organisation de ces entretiens à l'école nationale supérieure d'architecture de Montpellier. Cet événement a bénéficié du soutien du conseil régional de la Réunion.

QUELLES NORMES POUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ÉCRIT EN MILIEU EXTRÊME ?

Porté par la bibliothèque Alexandre Franconie de Cayenne, avec l'expertise des équipes du laboratoire scientifique et technique de la BNF à Bussy-Saint-Georges, le projet « Étude scientifique et systématique du profil de climat de la réserve de la bibliothèque Franconie » a notamment pour objectif de susciter une réflexion autour de la préservation du patrimoine écrit en milieu équatorial, en prenant en compte des normes liées au développement durable. Cofinancé par le conseil général de la Guyane et par la DRAC de Guyane, il a également bénéficié du soutien de l'appel à projets « Patrimoine écrit » du Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture et de la Communication.

L'application des recommandations climatiques (18 °C et 55 % d'humidité relative) pour une conservation optimale des ouvrages est difficilement réalisable d'un point de vue écologique et économique dans les pays aux climats non tempérés. Suite à des observations menées sur les ouvrages de la bibliothèque Franconie à Cayenne (Guyane), et vu l'apparente bonne conservation des documents quant aux conditions climatiques (25 °C et 85 % HR), une étude scientifique a débuté en mai 2009 visant à établir des recommandations sur les normes de conservation en milieu équatorial, avec recherche de solutions durables. La première étape a été d'établir un diagnostic général du bâtiment de construction créée du XIX^e siècle, haut de plafond, ventilé naturellement, sur deux

étages. Ce bilan a permis d'orienter l'étude sur quatre salles différentes : une salle de prêt non climatisée mais ventilée, une salle de travail interne climatisée, la réserve patrimoniale non climatisée et non ventilée et une salle dans les combles non climatisée et non ventilée. La deuxième étape a été de réaliser un constat d'état des collections afin de définir exactement les causes des dégradations de ces ouvrages. Depuis 2000, les documents de la réserve patrimoniale (10 000, dont 1 000 datant du XVII^e siècle à 1900) sont répertoriés dans un fichier « État des collections », opération bisannuelle qui permet de suivre l'évolution des dégradations et de comparer au besoin avec les exemplaires conservés à la Bibliothèque nationale de France (BNF). En 2009, puis en 2011, une centaine d'ouvrages ont été analysés afin de définir les dégradations récurrentes dues à l'environnement : jaunissement des tranches, formation de point de coloration de couleur rouille. Un lot témoin de cinq ouvrages est installé dans chacune des salles. Ils seront comparés entre eux et avec les exemplaires conservés à la BNF. Ceci permettra de mettre en évidence l'effet du climat vis-à-vis de la dégradation des livres. Pour mesurer l'évolution du pH, un lot de six papiers traités chimiquement est installé dans chaque salle depuis 2009. Un lot est conservé au Centre de recherche sur la conservation des collections à Paris (CRCC). Ils ont été analysés en 2011 et le seront de nouveau en 2014 par le CRCC. En 2011, des microp prélèvements ont été effectués sur les lots témoins pour évaluer leur état de dégradation (pH, degré de polymérisation de la cellulose) et le comparer avec les documents conservés à la BNF : analyse

des polluants atmosphériques intérieurs (BTEX, aldéhydes), analyses des conditions environnementales (température, humidité relative, flux d'air). Plusieurs ouvrages sont mesurés et pesés régulièrement afin de mettre en évidence les variations physiques entraînant des déformations. Pour suivre l'état sanitaire des ouvrages et des zones de stockage, des prélèvements microbiologiques ont été réalisés en alternance en saison sèche et en saison humide en 2010. Les salles sélectionnées font l'objet d'un suivi climatique : deux thermohygromètres dans chaque salle et un à l'extérieur. Chaque événement pouvant influencer les mesures est noté dans un tableau de bord. Toutes les analyses sont étudiées au laboratoire de la BNF. Les premiers tests montrent que :
– les quelques moisissures repérées ne sont pas différentes de celles connues et essentiellement réparties sur les pages de garde colorées des documents en salle de prêt ; un nettoyage régulier par aspiration est suffisant pour éviter les contaminations ;
– les films plastique (dispendieux pour les territoires d'outre-mer) utilisés pour l'équipement des ouvrages accélèrent la dégradation acide. Depuis le 1^{er} juin 2011, au titre d'expérience supplémentaire, les livres du fonds patrimonial destinés au prêt ne sont plus équipés, sauf un exemplaire pour comparaison et en cas exceptionnel de fragilité. En répondant à la question : le patrimoine est-il beaucoup plus dégradé ici qu'ailleurs ?, cette étude permettra de trouver l'environnement le plus propice à la conservation des documents écrits en milieu équatorial, à moindre coût, en gérant les inconvénients du climat. ■

SYLVIE PAPPALARDO et ANNE-MARIE EUGÈNE

Bibliothèque Alexandre Franconie

Les experts missionnés pour ce programme :
– en 2009 : T. Basset, biologiste, BNF (actuellement au CNAM) et H. Cheradame, chimiste, MPI, université d'Évry ;
– en 2011 : S. Bouvet, chimiste, BNF, et C. Barbe, restauratrice.

DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL AU MUCAPA

CÉCILE CELMA

Directrice du musée d'Archéologie précolombienne et de Préhistoire de la Martinique

Le conseil général de Martinique porte depuis 2005 un projet d'agrandissement et de transformation du musée d'Archéologie précolombienne et de Préhistoire : le projet du musée des Civilisations amérindiennes des Petites Antilles (MUCAPA). Au MUCAPA s'est adossé en 2009 un projet de centre de conservation et d'études (CCE), en collaboration avec la DRAC.

Le projet du MUCAPA

La conception du musée des Civilisations amérindiennes des Petites Antilles (MUCAPA) est le fruit des travaux de recherche de nombreux scientifiques (archéologues, anthropologues, historiens, botanistes) que produisent l'université des Antilles et de la Guyane et les autres universités de la Caraïbe et de la région. L'utilisation et le croisement des résultats de ces recherches permettent une analyse systémique, et une nouvelle approche de ces civilisations méconnues. Cette analyse s'impose dorénavant. En effet, il est impérieux de sortir d'une vision européenne excentrée s'appuyant sur les premières sources utilisées, celles de voyageurs européens. Aujourd'hui la perspective est différente, l'étude des peuples sans écriture nécessite des méthodes pluridisciplinaires, permettant d'appréhender l'homme amérindien dans son milieu naturel, humain et spirituel.

Le MUCAPA conserve des collections patrimoniales diversifiées : une collection archéologique réputée la plus riche des Petites Antilles, unique pour la période du 1^{er} au X^e siècle ap. J.-C. (culture archéologique saladoïde) ; une collection ethnographique constituée d'acquisitions datées du milieu du XX^e s., provenant de Guyane, de l'île de la Dominique et de populations du manioc amer et de langue arawak du continent ; quelques éléments iconographiques et historiques et le résultat des recherches en botanique et en linguistique. Cette diversité et cette richesse ont motivé l'élaboration du projet de MUCAPA, pôle de référence muséal et de recherches sur les Amérindiens des Petites Antilles.

Le projet du CCE

Les centres de conservation et d'études (CCE) sont nés d'une volonté de transformer les dépôts de fouille en les combinant à des musées, pour une mutualisation des compétences et des moyens quant à la conservation, à l'étude et à la valorisation du produit des fouilles. La DRAC a proposé au conseil général de la Martinique la mise en place d'un CCE pour le futur MUCAPA, composé de plusieurs unités reliées entre elles, chaque partenaire conservant sa propre spécificité.

- les réserves du musée ;
- le dépôt de fouilles ;
- des services d'études et de traitement mutualisés.

La mise en place du projet du MUCAPA a entraîné l'ouverture d'un certain nombre de chantiers au musée d'archéologie. La collection archéologique a été entièrement numérisée, de même que la moitié de la collection ethnographique. Une étude globale des conditions de conservation a été réalisée, confirmant un premier diagnostic. Par ailleurs, l'environnement impose des contraintes spécifiques : celle de la climatisation pour pallier l'humidité ambiante du milieu tropical, et celle de la prévention des risques cycloniques et sismiques. Des procédures ont été mises en place par l'équipe du projet, avec l'aide du Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF), une étude climatique a débuté, et une ébauche de plan de prévention des risques (PPR) pour les collections est en cours dans le cadre du PPR de la collectivité.

À la lumière du projet culturel et scientifique du MUCAPA, le musée d'archéologie vient de renouveler son parcours. Il offre aujourd'hui au visiteur une vision globale de ces premiers peuples de la Caraïbe, s'appuyant sur une approche pluridisciplinaire et des collections diversifiées. L'homme amérindien est ainsi appréhendé dans ses croyances, son environnement, ses activités. Ce nouveau parcours devrait aussi contribuer à éclairer l'identité plurielle des peuples de la Caraïbe. ■

Musée réceptacle du patrimoine *tupuna*¹ à Tahiti

Créé en 1917, le musée de Papeete conserve les objets ancestraux de la culture polynésienne. Un patrimoine que les Polynésiens confient volontairement à cette institution, afin de le maintenir au sein de leur communauté, de le protéger des pillages et des destructions, de le mettre à l'abri du monde.

Objets *tapu*²

Certains objets n'auraient jamais dû être là où ils sont aujourd'hui, devant nos yeux. Leur destin était de « reposer » hors de portée de la société des hommes. Les motivations de cette exclusion définitive étaient diverses : retrouvés dans des sépultures sous le sol, ou dans des grottes, ils accompagnaient leurs propriétaires défunts dans l'au-delà ; ramassés au fond de la mer, dans les passes de la barrière récifale, ils furent abandonnés sous l'influence des missionnaires, par leurs disciples polynésiens ; découverts fortuitement lors de travaux de construction ou agricoles, ils furent soit enterrés lorsque l'on voulait s'en séparer, soit dissimulés près des plantations pour les protéger et favoriser leurs fructifications.

À l'écart des hommes, ils demeuraient dans des lieux où l'épreuve du temps les aurait lentement détruits, mais l'effondrement de la religion et des croyances anciennes et l'amnésie collective qui s'en suivit ont contribué à leur mise au jour, car les *tapu* imposés aux lieux où ils reposaient ont été de moins en moins respectés. De ce fait, les populations ont été contraintes de profaner ces lieux en prélevant les objets pour les protéger des pillages, qui commencèrent dès la fin du XIX^e siècle.

Objets victimes de l'iconoclasme

L'adoption de la nouvelle religion par Pomare II, fils du grand chef Tu (Pomare I), vers 1812, engendra une vague de conversion si forte que la doctrine iconoclaste des missionnaires, protestants dans un premier temps, puis catholiques ensuite, conduisit à l'abandon de la religion ancienne et à la destruction massive des « idoles ». Incitée par les églises, cette vague iconoclaste fut largement exécutée par les Polynésiens eux-mêmes, nouvellement convertis. Anciens prêcheurs de l'ancienne religion polythéiste, ils voulurent témoigner de leur totale adhésion à l'évangile en immolant les effigies sacrées, comme le fit l'ancien grand prêtre « païen » Pati'i à Mo'orea. À partir de cet événement en 1813, des autodafés furent réalisés pour prouver aux Polynésiens que leurs anciens dieux n'avaient aucun pouvoir et que leurs bourreaux ne couraient aucun risque en les détruisant. Se faisant, la conversion et l'iconoclasme gagnèrent rapidement le reste des îles

de la Société et les îles Australes. Les statues *ti'i*³ furent décapitées, et les *to'o*⁴ furent remis aux missionnaires pour que ceux-ci les expédient aux sièges de leurs congrégations comme trophées de leur réussite.

Objets protégés

Vers la fin du XIX^e siècle, le frère Alain (Joseph Guitton) créa une salle consacrée à la conservation et à l'exposition d'objets de la culture ancienne polynésienne. Ce fut probablement la première initiative s'apparentant à celle d'un musée à Tahiti. La collection réunie par le frère Alain constitua la base de celle du premier musée de Polynésie française, le musée de Papeete créé en 1917. Géré depuis sa création par une société savante, la Société des études océaniques, le musée de Papeete participa à cet esprit de sauvegarde qui animait les pays du Pacifique depuis la fin du XIX^e siècle. La Polynesian Society fut créée en 1892 en Nouvelle-Zélande, et le Bernice Pauahi Bishop Museum trois ans plus tard à Hawaii.

TARA HIQILY

Chargé des collections ethnographiques, Musée de Tahiti et des îles

1. Ancêtre, ancestral.
2. Interdits entourant une personne ou un objet sacré, contenant du *mana* (pouvoir divin).
3. Statues anthropomorphes incarnant l'esprit d'ancêtres déifiés.
4. Réceptacles, reliquaires symboliques des divinités.



Ancien musée de Papeete entre 1935 et 1956.

Arrivée des *ti'i* monumentaux de Ra'ivavae en 1933 à Papeete.

To'ò, réceptacle sacré, Tahiti. Bourre de coco ; bois de fer. 50 cm. Trouvé en 1929 à Paea par Orsmond Walker dans un tunnel naturel, puis donné au musée de Papeete. Collection musée de Tahiti et des Iles - Te Fare Manaha



Ti'i, statue anthropomorphe, Tahiti. Basalte, 25x18x15 cm. Trouvée dans son jardin en creusant un trou par M^{me} Peniera en 1978, et ensuite donnée au musée. Collection musée de Tahiti et des Iles - Te Fare Manaha.



Le musée de Papeete fut le résultat de la prise de conscience de la nécessité de sauvegarder les objets patrimoniaux par le biais d'une institution officielle. Cette volonté de sauvegarde du patrimoine fut renforcée par une législation interdisant l'exportation des objets anciens dès 1917.

« Les objets issus de lieux *tapu* ne furent jamais vendus par les Polynésiens, mais volontairement protégés, souvent donnés au musée

Alors que les *tapu*, imposés aux lieux où reposaient les objets sacrés des *tupuna*, étaient de moins en moins connus et respectés, l'avènement du musée de Papeete en 1917 se substitua en quelque sorte à ces lieux qui n'étaient plus protégés par les interdits. Dès lors, les objets menacés d'être volés trouvaient dans le musée de Papeete un lieu assurant qu'ils ne soient pas pillés et qu'ils demeurent au sein de la communauté.

En 1917, les descendants de la reine Tehaapapa II de Huahine firent don au musée d'une lance, emblème

de l'autorité de la chefferie. En 1963, une autre lance, *omore*⁵, ayant appartenu à un guerrier nommé Harotea de Moorea, fut également offerte au musée par ses descendants. Des dons provenant de toutes les îles s'amassaient au musée, les populations ou leurs représentants, souvent des hommes d'église, saisissaient l'opportunité du passage d'un chercheur pour lui confier ce patrimoine en danger. Les objets issus de lieux *tapu* ne furent jamais vendus par les Polynésiens, mais volontairement protégés, souvent donnés au musée. Aujourd'hui encore, les Polynésiens sont nombreux à faire don au musée des objets ancestraux en leur possession.

Le don des Polynésiens au musée de Papeete représente le geste le plus symbolique de la nécessité pour les objets de « reposer » dans un lieu qui soit neutre, un lieu qui appartienne à personne et à tous, où ils seront par conséquent hors de portée des individus, qu'ils soient étrangers ou Polynésiens. Ces objets devaient être préservés du contact des hommes dans le monde actuel ; et malgré l'évolution et le changement des mentalités, l'effondrement des valeurs des anciennes traditions, le musée apparaît comme un substitut, un réceptacle moderne du patrimoine ancestral. ■

5. Type de lance-massue de la Polynésie orientale.



Grotte funéraire aux îles de la Société au début du XX^e siècle. Collection musée de Tahiti et des Iles - Te Fare Manaha.



Ensemble d'objets déformés lors de l'éruption de la montagne Pelée (Martinique) en 1902 (54 éléments : bouteilles, tessons, verres, tasses, couverts).

André Breton avait remarqué ces objets et avait souhaité qu'ils fussent présents lors de l'exposition surréaliste de 1936.

Coll. musée du quai Branly (ancienne collection André Breton).

© Musée du quai Branly, cl. Thierry Ollivier, Michel Urtado



Jean-François Boclé, *Banana Project Episode I*, 2007
(détail : *Banana Man*).

Installation sonore interactive, carte SIM (message vocal enregistré sur un téléphone cellulaire durant l'exposition), acrylique sur papier, bananes, écrits.

Exposé au Contemporary Urban Center, Liverpool, 2008.

© Jean-François Boclé / Paris, ADAGP, 2012

La recherche en outre-mer, une priorité pour l'avenir

En 2009, dans le cadre des états généraux de l'outre-mer, le ministre de la Culture et de la Communication a confié à Michel Colardelle une mission visant à proposer une évolution de la politique du ministère pour ces territoires. Dans le domaine de la recherche culturelle, il s'agit de mieux capitaliser les résultats mais aussi d'envisager une démarche nouvelle ayant pour objectif la formation et le développement des populations ultramarines.

Quelque sujet que l'on aborde à leur propos, les outre-mer présentent toujours deux originalités. La première prend la forme d'une contradiction entre un puissant apparemment, voire une similarité – considérés de l'extérieur – et des spécificités fortes qui découragent toute généralisation dans l'analyse comme dans les solutions que l'on peut proposer à leurs problèmes. La seconde tient à l'action publique de l'État, souvent tardive et inadaptée, la question étant encore plus complexe pour ceux des territoires qui ont acquis un statut particulier. Les collectivités territoriales sont le plus souvent trop faiblement armées. Il en résulte à la fois des conséquences concrètes graves, telles que des infrastructures collectives sous-dimensionnées, voire inexistantes (universités, laboratoires de recherche, écoles supérieures, musées, ateliers d'artistes et lieux de répétition, etc.), et des effets symboliques plus désastreux encore, d'autant que les complexes issus, de part et d'autre, du passé colonial, esclavagiste, pénitentiaire (pour la Guyane et la Nouvelle-Calédonie), ne peuvent être surmontés sans avoir été objectivés par une connaissance historique partagée de manière équilibrée au sein de la communauté nationale. Passer de la mémoire, avec ce qu'elle a de sensible et de subjectif, à une histoire reposant sur l'examen critique des sources et contextualisant les interprétations, telle est la condition non de l'effacement, mais de la possibilité d'assumer vis-à-vis des autres et surtout de soi-même un passé plus prégnant qu'on ne veut bien le dire. La recherche, c'est aussi celle de nouvelles expressions artistiques en tous domaines dont la créativité, par essence, est conjoncturelle, métisse et créole, au sens que donnent à ces mots Édouard Glissant ou Patrick Chamoiseau.

Dans plusieurs des outre-mer, l'existence, juridiquement intégrée dans la communauté nationale, de peuples autochtones, constitue à la fois un atout et un handicap. Atout, le maintien, voire l'affirmation renouvelée d'une diversité culturelle féconde ; handicap, notamment dans le contexte d'une mondialisation exigeant une bonne pratique de langues de niveau national voire international, et plus globalement l'insertion dans une culture libérale concurrentielle difficile à assimiler sans

perte d'identité. Ce qu'il est aujourd'hui convenu de nommer « diversité culturelle » pose à ceux qui la vivent de redoutables problèmes... Atout pour les uns, cause de trouble pour les autres enfin, c'est d'une diversité dans l'inégalité des forces que procèdent les savoirs populaires, fondés sur d'autres axiomes que ceux de la science cartésienne, mais tout autant organisés et logiques, connaissance des milieux, espèces végétales, insectes et animaux.

Ces observations dessinent la trame de ce que l'on peut penser de la recherche culturelle en outre-mer, si l'on se borne aux traits majeurs – propos synthétique évidemment injuste pour les expériences pionnières réussies, mais qui restent minoritaires et souvent sans suite : l'hétérogénéité règne dans des programmes plus ou moins développés, élaborés en fonction de l'intérêt de structures qui n'ont au mieux sur les territoires que des « antennes » et obéissent donc à des logiques exogènes, d'un intérêt inégal ; une restitution sur place insuffisante pour motiver les jeunes éventuellement intéressés par des études conduisant à des métiers liés à la recherche ; un manque d'organes majeurs pour les publications qui s'éparpillent dans des revues spécialisées de faible audience et ne se capitalisent guère. Que penser de l'inexistence en Guyane, et même en métropole, de chercheur faisant autorité dans le saramaca, alors qu'il s'agit d'une langue majeure en Guyane, dont les locuteurs sont nombreux, et qui ne dispose pour l'instant d'aucune expression écrite ? Qui peut aujourd'hui se targuer de disposer d'une synthèse satisfaisante sur l'archéologie précoloniale, quand l'on discute encore, faute de confrontation sérieuse, les pièces caractéristiques d'une culture aussi notable que celle des Taïnos ? Quand la datation des pétroglyphes, qui sont l'une des originalités de l'aire caribéenne et amazonienne, demeure approximative faute d'enquête programmée d'une suffisante ampleur ? On pourrait multiplier les exemples, ils démontrent que les sujets de recherche intéressants au premier chef les Ultramarins ont, dans leur grande majorité, été négligés, ou que leurs conclusions n'ont pas été suffisamment restituées.

MICHEL COLARDELLE

Conservateur général du patrimoine
Directeur des affaires culturelles de
Guyane

Le rapport demandé à M. Colardelle par le ministre de la Culture et de la Communication est en ligne :
M. Colardelle, *De mémoire et d'espoir. Pour une action renouvelée de l'État en faveur du développement culturel des outre-mer français (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion)*. Rapport au ministre de la Culture et de la Communication, 15 avril 2010, 101 p.
www.culturecommunication.gouv.fr/Actualites/Missions-et-rapports/De-memoire-et-d-espoir-Pour-une-action-renouvee-de-l-Etat-en-faveur-du-developpement-culturel-des-Outre-mers-francais/%28language%29/fre-FR

Le résultat est que si énormément de recherches fragmentaires ont été faites, souvent brillantes, la capitalisation de leurs résultats se fait mal, rendant problématiques les synthèses dont on a évidemment besoin pour passer des études théoriques aux applications pratiques, et pour orienter les programmes de recherche eux-mêmes ; que la carence en professionnels de l'archéologie, alors que les programmes immobiliers et viaires se multiplient du fait du développement démographique et de la « modernisation » liée à l'exode rural, oblige à laisser perdre une part beaucoup plus importante qu'ailleurs du patrimoine ; que l'absence d'ethnologues régionaux dans les DRAC ainsi que le resserrement des programmes de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) sur des sujets liés aux énergies et à la biologie entraînent la disparition, sans observation ni enregistrement suffisants, de traditions immatérielles fragiles dont les détenteurs, véritables « trésors

à un contexte particulier, mais si le projet pionnier de la Maison des cultures et de l'unité réunionnaise a été, pour l'instant, abandonné, ceux du Memorial Acte en Guadeloupe et de la Maison des mémoires et des cultures de la Guyane prennent forme. Internet améliore les conditions de la restitution, des bibliothèques numériques se constituent, ainsi que des catalogues numériques qu'il est désormais possible, au prix d'adaptations certes difficiles, d'envisager à des échelles régionales, donc sur un plan international, rompant l'« exclusif » hérité de Colbert qui, en matière de recherche et de diffusion comme dans les autres, caractérisait jusqu'il y a peu les outre-mer.

La recherche ne semble pas, dans le domaine culturel, avoir bénéficié de la même manière que le spectacle vivant, par exemple – et c'est compréhensible, sinon acceptable – de « 2011, année des outre-mer ». Ce serait une bonne chose, les feux de la rampe éteints, que l'on engage sur ces régions importantes de la France et de l'Europe un travail de fond, une restructuration méthodique de la recherche en matière culturelle, qui ne peut résulter que d'une action interministérielle, commençant par un bilan, se poursuivant par une programmation pluriannuelle élaborée en tenant compte des nécessités, en particulier socioéconomiques, exprimées par les populations résidant en outre-mer, et se dotant des moyens financiers et humains adéquats, en poursuivant un objectif de formation des jeunes et de développement endogène des territoires. C'est à ce prix que pourra peut-être se maintenir la paix sociale, si menacée, que pourront être explorées, pour le bien des régions ultramarines comme de l'Europe, les conditions d'un fonctionnement social qui fasse de la diversité, dont on voit bien qu'elle caractérise la majorité de la planète, un moyen de faire société ; celles d'un développement durable et d'un autre système d'exploitation des ressources, qui se fondent sur l'holisme duquel procède l'ensemble des cultures ultramarines.

On me dira que je suis un rêveur, que les moyens font aujourd'hui défaut, que la démographie de ces régions ne justifie pas un si grand effort ; et que la République, après tout, a déjà beaucoup fait. On se méprendra : si quelques moyens supplémentaires sont certes souhaitables par rééquilibrage – prix d'une solidarité nationale normalement assumée – c'est surtout une philosophie nouvelle de la recherche qu'il faut imaginer, se donnant pour objectifs prioritaires la formation, le développement, l'émancipation des Ultramarins. L'un des moyens de la « culture pour chacun, culture partagée » ? ■

« Une programmation pluriannuelle élaborée en tenant compte des nécessités, en particulier socioéconomiques, exprimées par les populations résidant en outre-mer

nationaux vivants », ne sont, contrairement au Japon, reconnus que régionalement (« Zarboutan nout' Kiltir » à la Réunion), voire pas du tout (une candidature est cependant en cours pour l'inscription du *maraké*, rite d'initiation des Wayana et des Apalai, au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, au titre de la liste de sauvegarde ; cf. *supra*, p. 24-25).

L'absence ou l'insuffisance des institutions de conservation, de restitution, de partage des savoirs est fortement préjudiciable aux Ultramarins, et en particulier aux peuples autochtones. En matière de musées, l'évolution qui a conduit, dans les conditions que l'on sait, à l'émergence du National Museum of American Indian de Washington et à la restitution des œuvres considérées comme sacrées par les « Premières Nations », aura lieu. La notion de « conservation respectueuse », expression qui traduit bien la gêne de l'institution, l'exigence de personnels d'enquête émanant des communautés étudiées, émerge peu à peu et révolutionnent les méthodes de la collecte. Le cas de la Nouvelle-Calédonie, avec son Centre Jean-Marie Tjibaou et son Académie des langues kanak, montre l'une des voies, certes adaptée

Quels musées pour le XXI^e siècle ?

Quels musées du XXI^e siècle imaginer pour les outre-mer ? Françoise Vergès plaide pour des musées vivants, des musées de sociétés témoignant de la complexité des mémoires, des savoirs, des expressions culturelles nées de contacts de cultures toujours renouvelés. Des musées qui placent la société contemporaine et ses questionnements au cœur de leurs préoccupations.

Les musées en terres d'outre-mer, qu'ils soient musées de France ou privés, ne sont pas très anciens (le musée Schoelcher à Pointe-à-Pitre est inauguré en 1887, le musée Léon-Dierx à Saint-Denis de la Réunion en 1912). Dans la seconde partie du XX^e siècle cependant, la demande émerge pour que des musées/centres d'interprétation soient créés. Des plantations de canne à sucre, des usines, des lieux de mémoire (bagnes, Lazaret, cimetières...), deviennent « musées ».

C'est en 1998 qu'est inauguré le plus récent grand bâtiment dédié à la culture dans les outre-mer, le Centre culturel Tjibaou. Ce dernier se donne pour mission de « valoriser le patrimoine archéologique et linguistique kanak ; d'encourager les formes contemporaines d'expression de la culture kanak, en particulier dans les domaines artisanal, audiovisuel et artistique ; de promouvoir les échanges culturels, notamment dans la région Pacifique sud ; et de définir et conduire des programmes de recherche ». Depuis, aucun projet de cette dimension et de cette ambition n'a vu le jour.

La question se pose pourtant d'imaginer le musée du XXI^e siècle pour les outre-mer. Tous ces territoires sont confrontés à des défis : évolution de leur population (augmentation ou vieillissement pour la Martinique et la Guadeloupe), aménagement en conséquence de leur espace, inscription dans un monde soumis à une mondialisation marchande libérale accélérée avec toutes les transformations qui l'accompagnent : migrations d'un continent à l'autre, nouvelles régionalisations, inégalités accentuées, marchandisation de la culture, urbanisation rapide, nouvelles frontières géopolitiques, changements climatiques, épuisement des ressources, mais aussi émergence de nouvelles expressions culturelles, religieuses et artistiques. Chacun d'eux fait face à ces mutations de manière singulière, résultat de leur statut juridique, de leur capacité à peser sur ces mutations, mais *partout émerge le besoin de créer des lieux où histoire, patrimoines et culture sont valorisés et revisités, des lieux d'échange et de rencontre, des lieux de citoyenneté responsable et active.*

Dans ces sociétés, la jeunesse, qui est le plus souvent majoritaire, s'est saisie de la problématique des identités culturelles. L'identité culturelle ne peut avoir une

seule source sauf à exclure, rejeter, discriminer des sources souvent moins visibles, résultats de résistances populaires à une hégémonie de sens. Les notions d'hybridité, de créolisation, de métissage, de transculturel, d'interculturel, du vernaculaire ont été proposées pour appréhender le *divers*, pour penser l'espace interactif de la rencontre. L'identité ne repose pas sur un socle immobile, elle répond à des situations, des moments, où s'affrontent *des mémoires, des vocabulaires, des représentations, des structures d'identification*. Il nous faut reconnaître la complexité et la contextualisation des formes de représentation et d'identification.

Dans ce contexte, où il ne faut pas oublier la nécessité de penser l'économie durable de tels lieux (formation, fonctionnement, conservation soumise aux conditions climatiques, question des publics), il s'agit alors d'imaginer des musées vivants, des musées d'idées, de sociétés, qui ont pour objectif de témoigner de la culture dans son sens le plus large, celui des peuples tout entiers et non seulement des élites liées au pouvoir et aux cultures d'État et qui placent la société contemporaine et ses questionnements au cœur de leurs préoccupations. Ces musées mettent en scène les relations matérielles et immatérielles entre l'humain, le territoire, et le patrimoine, le sacré et le profane, et ces relations sont toujours resituées dans la longue durée et dans leur rapport aux aires de civilisation qui leur ont donné naissance.

Le musée vivant ne fixe ni l'histoire, ni la mémoire, mais demeure un lieu ouvert aux révisions et réinterprétations, qui donne à voir les processus et pratiques de contact de cultures. Le parti pris est celui d'une lecture non linéaire, où le spectateur est invité à « dialoguer » avec ce qui lui est présenté, où il peut proposer un autre sens aux choses et aux objets. L'anthropologie, l'histoire, la culture de ces sociétés présentent de telles couches de significations qui s'entrecroisent, se superposent, entrent en conflit et en relation, qu'il est impossible d'en tirer un récit homogène, qui tracerait une ligne directe du point A au point B. Répondre à cette difficulté en mettant des espaces de significations côte à côte constitue un autre évitement, car cette gestion de l'hétérogène et du polyvalent par une mise en scène exige de penser autant l'espace de mise en scène que la mise en scène elle-même.

FRANÇOISE VERGÈS

Politologue,
Consulting Professor, Goldsmiths College
(Londres),
présidente du Comité pour la mémoire et
l'histoire de l'esclavage

Inscrire l'histoire coloniale dans l'espace public

Le 7 avril 2011, Marie-Luce Penchard, ministre chargée des outre-mer, confiait à la présidente du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CPMHE), Françoise Vergès, une mission de « réflexion et de propositions concrètes autour d'un travail mémoriel et historique consacré aux inacceptables expositions d'êtres humains, appelées aussi aujourd'hui 'zoos humains', qui ont pu se tenir, entre autres, dans notre pays » et rappelait à cette occasion que « la République a pour devoir de reconnaître ces mémoires et cette histoire, de leur donner leur juste place dans l'Histoire de la France, sans aucunement occulter le passé et instruire de procès ».

Cette mission s'inscrit dans la réflexion plus large menée depuis plusieurs années autour de l'émergence dans le débat et l'espace publics des mémoires issues de la longue histoire de la colonisation française, et qui interpelle chercheurs, pouvoirs publics, élus, ainsi que le monde associatif, culturel et artistique. Groupes et individus liés à cette histoire revendiquent la « juste place » dont parle Madame la Ministre au nom du respect, de la dignité et du besoin de vérité. Une vérité qui ne vise pas l'accusation mais réclame que des faits, des crimes, des dommages comme les conséquences inattendues de la rencontre entre groupes, soient pleinement reconnus.

Or, la perception demeure, et cela dans toutes les communautés, d'un défaut de prise en compte de leur culture, d'un défaut de valorisation de leurs savoirs, de leurs pratiques, d'une absence de leur histoire et de leurs héros dans les grands récits historiques. Seule une approche transversale qui respecte la singularité de chaque récit mais qui cherche à construire des passerelles, à inscrire la singularité dans un espace où les intersections, les interactions, les croisements sont mis en lumière, sera à même de revisiter un récit figé et fixé.

L'inscription dans l'espace public contribue à atteindre l'objectif de vérité et d'équité qui contribue à la cohésion sociale.

Le temps est venu d'organiser ce travail de vérité et de réconciliation, de vérité et d'équité, pour dépasser la fragmentation des mémoires et faire

apparaître les passerelles qui unissent les mémoires issues de cette longue histoire, de créer un lieu pérenne et tangible qui offre l'espace de mise en conversation des mémoires et des histoires. Toute mémoire est singulière mais toute mémoire s'inscrit aussi dans un moment collectif.

Une série de préconisations ont été identifiées, dont des guides thématiques, une cartographie visible des lieux de mémoire liés à l'histoire coloniale dans l'Hexagone et les outre-mer, une valorisation des savoirs, des langues, des pratiques et l'élaboration d'une doctrine sur les restes humains. Il faut aussi ouvrir des espaces de débat, des lieux d'échanges et de rencontres.

Françoise Vergès

Présidente du CPMHE

L'intégralité du rapport est disponible sur www.cpmhe.fr

Archéologie de l'esclavage colonial

Colloque international, 9-11 mai 2012

Organisé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives, le musée du quai Branly, le Comité pour l'histoire et la mémoire de l'esclavage et la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication, dans le cadre du « 10 mai, journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition ».

L'histoire de l'esclavage a connu ces dernières années un développement important. L'archéologie joue un rôle décisif pour documenter les conditions de vie des esclaves, leur habitat, les établissements où ils furent asservis, les rites d'inhumation, l'état sanitaire des défunts, etc. En sauvegardant les « archives du sol » et en étudiant la culture matérielle des esclaves, l'archéologie contribue aux recherches sur l'esclavage colonial. Elle apporte des informations sans équivalent dans les archives écrites qui, lorsqu'elles existent, sont pour la plupart univoques – émanant de l'État, des négriers ou des propriétaires.

Confrontant études de cas et synthèses sur l'archéologie de l'esclavage aux États-Unis, à Cuba, à la Jamaïque, en Colombie, au Brésil, aux Antilles, au Cap-Vert, au Sénégal, au Ghana, en Afrique-du-Sud, en Afrique de l'Est, à la Réunion et à l'île Maurice, ce colloque fera le point sur les avancées récentes de la connaissance de la traite, de l'esclavage et du marronnage, et proposera une meilleure prise en compte du patrimoine archéologique du système esclavagiste, de sa conservation et de sa mise en valeur.

De manière répétée, et encore une fois au cours des États généraux des outre-mer de 2009, une demande revient de manière lancinante : la collecte, la sauvegarde, la transmission et la valorisation des savoirs médicaux et techniques, mythes, contes et légendes, des cultures immatérielles, des langues, des mémoires. La perception qui domine est que tout se perd, que tout est pillé, que rien ne revient à la population qui détient ces savoirs. Des jeunes peuvent être formés à cette collecte avec des coûts maîtrisés, renforçant les liens intergénérationnels, leur redonnant fierté dans ce qu'ils ont hérité. La numérisation de ces collectes garantit leur sauvegarde, ainsi que leur transmission aux générations futures et aux chercheurs. Le musée vivant peut accueillir ces richesses immatérielles.

Le musée vivant s'adapte au territoire : faut-il un « musée mobile », sorte de chapiteau qui circule dans les écarts sur des territoires souvent vastes ou sur des territoires où l'accès (faiblesse des transports publics) n'est pas facile, un musée « tête de réseau » ? Faut-il privilégier la capitale, souvent liée historiquement à l'histoire coloniale, faut-il faire des parcours ? Quelles sont les mutualisations possibles et nécessaires ? L'objet n'est pas au centre de ces objectifs, mais les mémoires, savoirs et expressions culturelles nés de contacts de cultures toujours renouvelés. La problématique d'un musée du temps présent signale que c'est en partant du présent que le passé est revisité et un autre avenir imaginé.

Ces dernières années, les travaux des études post-coloniales, des études sur le visuel et la représentation ont souligné l'importance de la *dimension dialogique* pour visualiser des histoires « cachées » qui avaient été niées, déformées ou supprimées. L'installation, où se mêlent sons, créations artistiques, archive, objet de rien, fiction et récits, images fixes et mouvantes, qui cherche à évoquer la diversité et la singularité des trajectoires et des itinéraires (l'histoire d'un colon, d'un bagnard, d'une esclave, d'un migrant...), apparaît comme une méthode capable de scénographier cette complexité. Il faut considérer le temporaire et l'éphémère non pas comme étant rendant toute réalité impossible à saisir mais comme étant inséparables des expressions de la vie humaine, de la communauté humaine. ■

Fragmentation et assemblage dans l'art contemporain

Si l'art contemporain en Martinique et en Guadeloupe témoigne d'une grande vitalité, il souffre d'un manque de reconnaissance et de visibilité hors de la Caraïbe, et mériterait d'être davantage présent lors des grandes rencontres ou expositions internationales. Nombre d'artistes de ces régions travaillent, notamment, sur les questions d'héritage et d'identité, avec des traitements très divers. Dominique Berthet s'intéresse ici au « fragment » dans l'œuvre plastique, envisagé comme une métaphore du monde créé.

Les Antilles françaises sont généralement désignées par le terme de région « ultramarine », formule qui sous-entend un éloignement et qui induit d'autres notions comme celles de « centre », de « périphérie », voire d'« ultrapériphérie ». La Martinique et la Guadeloupe sont en effet des extensions du territoire français situées aux portes des Amériques. Situation complexe puisque ces îles relèvent de l'autorité française tout en appartenant à l'espace caribéen. Ces notions renvoient certes à une dimension spatiale et géographique, mais elles ne sont pas sans conséquence dans la vie quotidienne. Elles renvoient à des implications dans les domaines économique et social. La grève générale qui a paralysé la Guadeloupe puis la Martinique durant une quarantaine de jours en février-mars 2009 a été la manifestation d'une remise en cause du fonctionnement de la société ainsi que du rapport entre ces îles et la France.

La situation d'ultrapériphérie n'est évidemment pas sans influencer aussi sur le domaine artistique. L'art contemporain de Martinique et de Guadeloupe souffre d'un déficit de reconnaissance et de visibilité hors de la Caraïbe, alors que la qualité du travail ne fait aucun doute dans une comparaison avec l'art contemporain international. On ne peut que souhaiter qu'à l'image des biennales de Cuba, de Porto Rico, de République Dominicaine, d'autres biennales parmi les 130 dénombrées aujourd'hui dans le monde¹, contribuent à augmenter la visibilité des artistes de Martinique et de Guadeloupe. En France, après *Africa-Remix* en 2005 et *Paris – Delhi – Bombay* en 2011, pourquoi ne pourrait-on pas envisager un *Paris – Fort-de-France – Pointe-à-Pitre* dans ce haut lieu de l'art contemporain qu'est Beau-bourg ?

Notons au passage que ni la Martinique ni la Guadeloupe ne disposent pour l'heure d'un musée d'art contemporain. Quoi qu'il en soit, force est de constater que l'art dans ces deux îles est d'une impressionnante vitalité et d'une grande diversité. Peintures, sculptures,

volumes, collages, assemblages, œuvres monumentales, vidéo, photographie, techniques mixtes, installations, cohabitent ou s'hybrident. Les difficultés rencontrées par les artistes à montrer leur travail hors de leur espace ne freinent pourtant pas leur détermination. Ils font d'ailleurs preuve souvent d'inventivité pour trouver des dispositifs transportables. La situation d'insularité rend en effet d'autant plus prégnante la question du transport des œuvres.

Il est toujours risqué d'essayer d'établir des classifications et de chercher à repérer des invariants dans les pratiques et les œuvres afin de tenter de caractériser l'art d'une région ou d'un pays. Nous pouvons toutefois avancer que les questions de mémoire, de trace, d'identité, d'héritage travaillent bon nombre d'artistes martiniquais et guadeloupéens. Questionnements ouvrant sur des traitements et des réponses artistiques extrêmement divers. Au sein de cette diversité, nous retiendrons ici quelques artistes dont la pratique s'inscrit dans un travail lié au fragment.

Diversement traité, on retrouve la présence du fragment et de la fragmentation en peinture par exemple chez Michel Rovelas, Marie-José Limouza, Alain Salevor (Guadeloupe), Chantal Charron (Martinique) ; dans les techniques mixtes, en particulier collage-peinture chez Christian Bracy, Richard-Viktor Sainsily (Guadeloupe), Louis Laouchez, Victor Anicet, René Louise (Martinique) ; dans l'assemblage chez Serge Hélénon (Martinique), Rico Roberto, Karine Gabon (Guadeloupe) ; dans le volume chez Ernest Breleur, Serge Goudin-Thébia (Martinique) ; en vidéo chez Henri Tauliaut (Guadeloupe) ; dans l'installation chez Christian Bertin, Sentier (Martinique), Bruno Pédurand (Guadeloupe). Il ne s'agit là que de quelques exemples parmi d'autres. De plus, certains de ces artistes pourraient être cités dans plusieurs de ces pratiques.

Le caractère éclaté, brisé, détaché, isolé du fragment évoque une violence. Il renvoie à une blessure, une frac-

DOMINIQUE BERTHET

Professeur à l'Université Antilles-Guyane et critique d'art (membre de l'AICA)

1. Ce chiffre a été avancé par Richard Leydier dans son éditorial d'*Artpress*, n° 357, juin 2009, « Recherche expositions désespérément », p. 5.

Christian Bertin, *Installation*, Fort-de-France, 2000.



Courtesy de l'artiste

Le CEREP

Le CEREP (Centre d'études et de recherches en esthétique et arts plastiques), a été créé en juin 1993, à l'initiative de Dominique Berthet, à l'IUFM des Antilles et de la Guyane.

Il rassemble des chercheurs, des enseignants et des artistes de Martinique, de Guadeloupe et de la Réunion.

Il se donne pour mission de valoriser ses recherches théoriques et/ou expérimentales sur les théories de l'art et les pratiques artistiques, en particulier sur les arts caribéens, au travers d'une revue : *Recherches en esthétique*, de colloques, de la publication des actes de colloques, d'organisation de conférences, d'expositions.

Le CEREP travaille en collaboration avec d'autres centres de recherches et laboratoires dans la Caraïbe, en France et à l'étranger. Il fut entre 1999 et 2011 rattaché au Laboratoire d'esthétique théorique et appliquée de l'université de Paris 1.

Depuis 1995, le CEREP a organisé 15 colloques et publié 29 volumes rendant compte de ses recherches : 17 numéros de *Recherches en esthétique* et 13 actes de colloques.

ture, une perte. Dislocation, disjonction, éclatement, déchirure, brisure, coupure, le fragment est rupture avec la continuité, disparition du tout, défection d'une cohérence, anéantissement d'un ensemble. La séparation du fragment entraîne la destruction de la totalité. Il est révélateur d'une crise de l'unité. Unité diffractée, disparition du tout. Morcellement, discontinuité, dispersion, éparpillement sont autant de termes qui renvoient aussi à l'idée de fragment.

Le fragment suggère aussi l'absence. Ce qui manque. Il est ce qui manque au tout. D'où un sentiment d'inachèvement. Il renvoie à l'incomplétude. Mais le fragment est fondamentalement ambigu. Dans son inachèvement, dans sa solitude, il peut se suffire à lui-même et s'imposer alors comme un tout.

Le fragment éparé n'est pas inerte. Présent dans l'œuvre, articulé à d'autres fragments, il s'impose par son dynamisme. Le fragment a son énergie propre, individuelle. Il palpite d'un dynamisme interne. De plus, les fragments interagissent dans leur mise ensemble. Ils créent une dynamique dans la relation qu'ils entretiennent avec les autres éléments.

Le fragment met en tension, crée des échos, des frictions, des frottements, des articulations, des dialogues. Le rassemblement et l'organisation de fragments, qui passe par un travail de montage et d'assemblage, permettent la constitution d'un nouveau tout. Le fragment n'apparaît plus alors comme reste d'une unité perdue, comme débris du monde, comme résidu du réel, mais il est perçu comme partie intégrante d'un ensemble. L'association de fragments hétérogènes participe à l'élaboration d'un tout homogène.

Au fragment sont associées les notions de distance, d'écart (entre les fragments) que le montage essaie de résorber dans une nouvelle organisation. Le montage tente le rapprochement, l'articulation, le lien. Il est une tentative de mettre fin à l'exode des fragments, de réunir des parcelles vagabondes, de donner forme à l'hétérogène.

L'assemblage de son côté suppose la non-homogénéité, une interruption de la continuité spatiale. Il implique la juxtaposition, la superposition, l'accumulation, la simultanéité de structures et de matériaux divers. Il relève d'un travail de construction qui passe par des choix et renvoie à l'intention de l'artiste qui met en rapport des éléments hétérogènes. Cela

provoque des mises en relation, crée des rencontres, produit des échos.

Le fragment fait appel à une pensée particulière. Celle du divers, de l'éclaté, de la discontinuité, de la perte, de la rencontre, des tensions, des chocs. Il annonce l'irruption de l'inattendu. Au travers de l'assemblage, l'artiste explore les zones de coexistences et de rencontres. Il agence le divers, rassemble les fragments pour produire des connexions. En un mot, il s'inscrit dans une poétique de la rencontre et de la relation.

Les fragments dans le contexte d'une œuvre sont à la fois solitaires et solidaires. Rassemblés, agencés, emboîtés, reliés, ils prennent une forme, acquièrent une cohérence. Alors qu'il est le résultat d'un éclatement, d'un bris, le fragment est aussi à considérer comme un point de départ. Il contribue à la construction d'un nouvel ensemble.

Le fragment peut être envisagé comme une métaphore du monde créole. Dans le chapelet d'îles de superficies très inégales, qui constitue les Petites et les Grandes Antilles, le morcellement est une donnée géologique. L'archipel est une structure éclatée. Ces terres disloquées et arquées face aux Amériques, sont à la fois semblables et dissemblables. Semblables par la tragédie humaine qui est à l'origine de leur peuplement et dissemblables du fait de leurs particularités respectives, faisant de chaque île une entité singulière.

C'est aussi en termes d'arrachement, d'irréversible séparation, d'irréparable diffraction que l'on peut qualifier la violence qui caractérisa la traite négrière. La déportation des populations noires d'Afrique fut une expérience de la fracture qui s'est accompagnée d'une perte des croyances et des coutumes. Ceux qui survécurent à la traversée, furent projetés dans ces espaces inconnus cernés par les eaux. Toutefois, de cette brisure, de cette fragmentation, quelque chose est né. Les différentes composantes : amérindienne, africaine, européenne, indienne, libano-syrienne, chinoise réunies sur un même sol, ont donné naissance à un peuple nouveau.

Derrière la notion de fragment transparaissent les questions d'identité et de mémoire. Les artistes, travaillés par cet héritage de traite et d'esclavage, combinent, associent, relient, assemblent, mettent en dialogue des fragments de lieu, d'histoire, de cultures, revisitent un passé morcelé dans l'élaboration d'un art singulier. ■

La singularité d'une création théâtrale antillaise

Longtemps perçu comme un art venu de la métropole ou d'ailleurs, le théâtre en Martinique s'est ensuite fait l'écho des revendications politiques et identitaires. Aujourd'hui, l'activité théâtrale antillaise change de perspective, en quête d'une esthétique singulière et d'une reconnaissance institutionnelle.

Les discours contemporains sur la singularité d'une écriture théâtrale antillaise en termes « d'archipélisme » (Chalaye et Bérard, 2010), de « transversalité » (Pliya, 2008), « d'hybridité » (Ruprecht, 2003 ; Bérard, 2009), pour, notamment, distinguer les productions des artistes « ultramarins » sur le territoire « métropolitain », ne doivent pas faire oublier le processus historique à partir duquel cette singularité s'est construite depuis les années 1970, et les contextes politiques dans lesquels chaque étape de cette construction a pris son ancrage. La situation martiniquaise est, en ce sens, paradigmatique. Elle permet d'illustrer, à partir d'exemples emblématiques, les différents rapports que la pratique théâtrale a entretenus avec la situation d'assimilation, puis l'avènement de l'idéologie de la négritude, les premières revendications d'autonomie puis d'indépendance, avant de se réapproprier les notions de « créolisation », de « diversité » et de « mondialité » développées par Édouard Glissant (1981, 1990, 1997) et les auteurs de *l'Éloge de la Créolité* (Bernabé, Chamoiseau, Confiant, 1989).

Alors que le théâtre a longtemps été perçu, en Martinique, comme un art venu d'ailleurs – le théâtre de Saint-Pierre en fut un lieu de diffusion privilégié¹ – dans lequel les élites « créoles » et « mulâtres » trouvaient un divertissement et un modèle à assimiler, il a fait l'objet, à partir des années 1970, d'un nouvel usage, en se faisant l'écho de revendications politiques et identitaires². Créant les outils d'une politique de « désaliénation » et de « résistance culturelle », les acteurs politiques de Fort-de-France, parmi lesquels Aimé Césaire, entendaient créer les conditions d'une gestion et d'une production autonome de la culture. La pérennisation du Festival culturel de Fort-de-France, en accueillant, chaque année, des troupes d'avant-garde venues d'Europe, d'Afrique, des Amériques et de la « diaspora », ainsi que la création du Service municipal d'action culturelle de la Ville de Fort-de-France (SERMAC)³, ont ainsi permis de créer un nouveau cadre de référence à partir duquel les jeunes troupes de théâtre locales ont puisé des outils de formation et de création.

Trois étapes se sont alors succédé, dans le processus d'institutionnalisation de la pratique théâtrale. La

première correspond à la genèse d'un milieu théâtral, des années 1970 au milieu des années 1980, à Fort-de-France. La deuxième étape correspond à la structuration et à la professionnalisation du milieu avec la création d'une troupe entièrement financée par la municipalité de Fort-de-France, le Théâtre de la Soif Nouvelle, qui a servi de base à la création d'un Centre dramatique régional (CDR) en 1986. Cette étape a aussi permis de multiplier les expériences à l'extérieur du pays⁴. Enfin, une troisième étape, débutée en 2001, correspond à une remise en cause des structures créées dans la période précédente – le CDR ferme ses portes – et à une volonté de reconfiguration du paysage institutionnel⁵. Cette période ouvre, par conséquent, l'ère des bilans, des inventaires et des perspectives... Elle est aussi marquée par la multiplication des regards portés sur ce qu'il est désormais possible de nommer un « répertoire antillais ».

Pour certaines des recherches engagées depuis le début des années 2000, le caractère colonial et postcolonial – associé au caractère fragmenté ou « archipélique » de la géographie (Chalaye, 2010) – expliquerait les soubresauts et les contraintes qui empêchent le plein épanouissement de ces nouvelles dramaturgies, pourtant porteuses d'avenir et riches du fait même de la situation complexe dans laquelle elles ont pris naissance. D'autres

MALVINA BALMES

Doctorante en anthropologie (CEAF-EHESS), sous la direction de Marie-José Jolivet (IRD)

Bibliographie

S. Bérard, *Théâtres des Antilles – Traditions et scènes contemporaines*, Paris, L'Harmattan, 2009.

J. Bernabé, P. Chamoiseau, R. Confiant, *Éloge de la créolité*, Paris, Gallimard, 1989.

S. Chalaye, « Archipélisme et création contemporaine dans la Caraïbe française : pour une « é-margence » diasporique », dans : « Émergences Caraïbe(s) : une création théâtrale archipélique », *Africultures* n° 80-81, 2010, p. 8-11.

S. Chalaye et S. Bérard (dir.), « Émergences Caraïbe(s) : une création théâtrale archipélique », *Africultures*, n° 80-81, 2010.

É. Glissant, *Le discours antillais*, Paris, Éditions du Seuil, 1981 ; *Poétique de la Relation*, Paris, Gallimard 1990 ; *Le Traité du Tout-Monde*, Paris, Gallimard, 1997.

J. Pliya, « Haïti, Guadeloupe, Dominique : nouvelles écritures théâtrales », dans : « Caraïbes : un monde à partager », *Cultures Sud*, n° 168, 2008.

A. Ruprecht (dir.), *Les théâtres francophones et créolophones de la Caraïbe – Haïti, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Sainte-Lucie*, Paris, L'Harmattan, 2003.

1. Le théâtre de Saint-Pierre fut créé en 1786, sur le modèle de la Comédie française puis sur celui du théâtre de Bordeaux. Jusqu'en 1902, date de l'éruption de la montagne Pelée, il accueillit des troupes venues de métropole. Selon les nécessités, des figurants et des musiciens pouvaient être recrutés sur place. On y jouait essentiellement des opéras comiques et des pièces de vaudeville.

2. L'exercice de la synthèse oblige ici à schématiser à l'extrême ce processus historique, cependant il comporte des nuances et des contradictions qui en font toute sa richesse et sa complexité.

3. Le Festival culturel de Fort-de-France a été créé en 1972 et le SERMAC en 1976. Il faut ajouter, à ces deux piliers de la politique culturelle martiniquaise, la création du Centre martiniquais d'animation culturelle (CMAC), à l'initiative de l'État, en 1974.

4. La diversification de l'offre culturelle est également à noter, avec la création de plusieurs services ou offices culturels, dans d'autres communes de l'île, et la création de festivals (au Marin en 1986 et à Rivière-Pilote en 1989).

5. 2001 correspond également à la fin de la carrière du député-maire de Fort-de-France, Aimé Césaire, qui avait été à l'initiative de cette dynamique.

expliquent par « l'absence de discours esthétiques forts » les contraintes que rencontre la professionnalisation des « nouvelles écritures scéniques » et le choix qui se pose aux créateurs et aux comédiens entre partir pour « s'enrichir » et exister sur « les scènes du monde », ou rester au risque d'un « appauvrissement » du discours en termes d'esthétique mais assuré d'une reconnaissance locale et d'un public populaire (Pliya, 2008). L'ensemble de ces analyses témoigne, en tout état de cause, d'un rapport étroit, construit depuis dix ans, entre créateurs, entrepreneurs culturels et chercheurs, dans la construction de discours concourant à définir, dans l'espace public, ce qu'est le théâtre antillais. Ces discours sont les signes visibles d'une nouvelle configuration de l'activité théâtrale, moins centrée, comme dans les

années 1970 et 1980, sur des problématiques locales et la quête d'une autonomie vis-à-vis de la France. Les débats qui en découlent s'inscrivent désormais dans la problématique relative à la « diversité » et au « multiculturalisme » dans l'espace national, ainsi qu'à la place faite aux « ultramarins » dans la construction de la société française. Il s'est donc opéré un changement de perspective : de la volonté de créer un théâtre du peuple, qui lui ressemble et lui parle de ses problèmes, des conflits qui traversent la société, on est passé à la quête d'une esthétique singulière qui puisse être reconnue par les institutions (à la fois locales et nationales, d'où la tension qui parfois découle de cette double destination) pour ainsi trouver sa place légitime et dialoguer au sein d'une pluralité culturelle. ■



David Damoison, *Kanaval*.
Photographie reproduite dans l'ouvrage
de David Damoison et Monchoachi,
Paris Caraïbe, le voyage des sens,
Biarritz, Atlantica, 2002, 168 p.
Courtesy de l'artiste

Pluralité des langues en outre-mer

« 2011, année des outre-mer » s'est terminée avec les états généraux du multilinguisme outre-mer, tenus du 14 au 18 décembre 2011 à Cayenne, à l'initiative de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) et de la Direction des affaires culturelles de Guyane.

L'attention portée aux sociétés d'outre-mer dans tous les champs de l'expérience et du savoir débouche nécessairement sur cet aspect fondamental de leur personnalité : les langues qu'elles parlent (et qui *les* parlent).

Vingt-huit langues kanak en Nouvelle-Calédonie, dans la zone du monde qui connaît la plus forte densité linguistique (106 langues au Vanuatu pour 240 000 habitants), douze « langues de France » en Guyane, plus quelques autres qu'on ne saurait qualifier d'étrangères ; tahitien, marquisien, mangarévien en Polynésie, malgache et mahorais à Mayotte, créoles dans les quatre autres départements : sa richesse en langues, c'est d'abord à l'outre-mer que la France la doit. Mais c'est une richesse largement inexploitée, qui appelle une politique globale de mise en valeur.

Les États généraux du multilinguisme outre-mer ont donc eu pour objet premier d'aborder les langues comme des leviers de développement, culturel, éducatif, économique. À partir des pratiques linguistiques concrètes, qui révèlent des bi- ou plurilinguismes largement répandus mais mal assumés, on doit chercher à organiser des relations équilibrées et fécondes entre le français, ces langues dont souvent on ne sait pas quoi faire, et les langues des voisins et de l'environnement international, de Saint-Pierre-et-Miquelon à Wallis et Futuna.

Le rendez-vous de Cayenne a été, pour les représentants de tous les territoires d'outre-mer, l'occasion d'ouvrir *entre eux* sur ce sujet vital un dialogue auquel ils aspirent intensément. Il y a un bouillonnement de questions, de solutions, d'expériences à confronter qui font de l'outre-mer le lieu qui pourrait faire sortir le pays tout entier de l'impensé qui caractérise son histoire et son présent linguistiques. Car la rencontre n'a de sens que de s'inscrire dans la réflexion d'ensemble sur les langues de France et le plurilinguisme en général.

Quel espace d'expression pour les langues « locales » dans l'espace public ? À l'ombre ou à côté du français ? Peut-on parler de droits linguistiques en termes de droits de l'homme et du citoyen ? Comment en finir avec l'éternel stigmate de l'illettrisme outre-mer, qui concentre tout l'impensé de la situation, et le refus de

la penser, quand l'illettrisme c'est toujours en français, chez des gens dont ce n'est pas la langue première, toujours occultée ? Comment dépasser la fausse et dévastatrice opposition entre langues écrites et langues « orales », comme si toutes n'étaient pas orales ?

Sans être un colloque scientifique, ces États généraux se sont appuyés sur des comptes rendus d'actions, d'enquêtes et de « bonnes pratiques », pour aboutir à un ensemble de propositions dont l'objectif est de permettre aux pouvoirs publics d'organiser la pluralité des langues et leur coexistence. Toute politique repose sur des savoirs, eux-mêmes issus de l'expérience.

Dans cette optique, des chantiers préparatoires ont été ouverts en amont de la rencontre. En liaison avec la DGLFLF, le groupement d'intérêt scientifique « Institutions patrimoniales et pratiques interculturelles¹ » a lancé une enquête² sur les pratiques linguistiques et de traduction dans les centres d'archives, musées et bibliothèques des territoires d'outre-mer. « Qu'est-ce qui fait patrimoine ? Qui fait patrimoine ? Comment fait-on patrimoine ? » : à partir de ces questionnements où la thématique des langues tient une place importante même si elle est rarement posée, il s'agit de lui donner toute son ampleur, et de rappeler que la reconnaissance de la pluralité linguistique n'a pas seulement pour enjeu l'éducation et la création artistique, mais tous les aspects de la vie culturelle et sociale. Les résultats de l'enquête ont été présentés aux États généraux.

Autre préliminaire : le numéro 125 de *Culture et recherche*, titré *Pour des états généraux du multilinguisme outre-mer*, a fourni à tous les participants à la manifestation un support de discussion, et permis de rendre publics les sujets débattus dans les ateliers. *Les noms perdus des esclaves, La problématique plurilingue dans l'accès aux soins, Pour une approche culturelle des mathématiques, L'expression linguistique dans les arts urbains* : ces quelques exemples suffisent à montrer à quel point les domaines en jeu dans le langage débordent la linguistique, et que les questions de langage sont la clé de l'anthropologie générale.

Quand on est à Pointe-à-Pitre ou à Nouméa, c'est où l'outre-mer ? ■

MICHEL ALESSIO

Chef de la Mission des langues de France
MCC/Délégation générale à la langue
française et aux langues de France

1. www.ipapic.eu

2. À l'initiative de Ghislaine Glasson Deschaumes.

Numérisation du patrimoine

Le plan national de numérisation du ministère de la Culture et de la Communication vise à rendre accessibles au plus grand nombre ainsi qu'à mettre en réseau, sur Internet, des contenus culturels de manière lisible pour les publics. Chaque année, un appel à projets est lancé, structuré en six programmes thématiques : les personnes, les territoires, le français et les langues de France, l'art et l'archéologie, l'architecture, la création contemporaine. Les contenus des outre-mer y trouvent ainsi toute leur place.

Depuis 2008, une priorité concernant la mémoire de l'esclavage a été identifiée, afin de fédérer des contenus autour du guide des sources de l'esclavage publié en 2007 et mis en ligne en 2009 sur le site des Archives de France (cf. p. 68). Et depuis 2011, à l'occasion de l'année des outre-mer, a été définie une priorité « patrimoine et création de l'outre-mer ». Le tableau ci-dessous présente les réalisations soutenues par le plan national dans le cadre de ces deux priorités.

	Esclavage	Outre-mer
2011		
Archives départementales de Guadeloupe		Collections iconographiques, cartes et plans, cartes postales
Archives départementales de Guadeloupe		Les pouvoirs locaux en Guadeloupe pendant la période coloniale : fonds du conseil privé du gouverneur de la Guadeloupe, 1824-1859. 72 registres
Archives communales de Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane)		Archives communales : services pénitentiaires coloniaux, opérations de police...
Archives communales de Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane)		Fonds photographique. Quartier de la Charbonnière
Service régional de l'inventaire de Guyane		Dossiers documentaires des communes de la région : ensembles, édifices, objets. Photos, dossiers, dessins et gravures...
Service régional d'archéologie de Guyane		Plans d'architectes du service départemental de l'architecture et du patrimoine, et photographies
Archives nationales d'outre-mer		Procès-verbaux des conseils d'administration des colonies (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Guyane). 360 registres
Centre culturel Tjibaou (Nouvelle-Calédonie)		Fonds « Office culturel scientifique et technique canaque » : enquêtes et collectes de terrain, clichés. 90 000 diapositives sur 2 ans
Archives départementales de la Réunion		Archives du peuplement la Réunion / océan Indien : registres spéciaux ou registres d'affranchissements
Conseil général de la Réunion		Patrimoine littéraire de la Réunion
Musée des Arts décoratifs de l'océan Indien (la Réunion)		Mobiliers et objets d'art dans une aire de métissage
2010		
Archives départementales de Guadeloupe		Registres paroissiaux (1731-1884)
Archives départementales de Guadeloupe		Registres matricules militaires (1889-1909)
Archives nationales	Journaux de bord des navires négriers de la Compagnie des Indes (1721-1757)	
2009		
Archives départementales de Guadeloupe	Registres des esclaves et des nouveaux libres en Guadeloupe (1724-1859)	
Ville de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)		Fonds photographique caribéen
Archives communales de Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane)		Histoire de l'administration pénitentiaire et du bagne de 1880 à 1949
2008		
Archives départementales de Martinique	Mise en ligne des sources de l'histoire de l'esclavage	
Archives départementales de Martinique	Mise en ligne état-civil : sources de l'esclavage	
Service territorial de l'architecture et du patrimoine de Martinique		Fonds photographique
Service interministériel des Archives de France	Guide des sources de l'histoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leur abolition	
2007		
Conseil général de la Réunion		Iconothèque de la Réunion



©ANOM



©ANOM

Tahiti : Henry Lemasson, *Case tahitienne*, photographie, 1897.Saint-Pierre-et-Miquelon : *Pêcheurs sur la plage*, photographie, 1944.

UN NOUVEAU PORTAIL MIS EN LIGNE PAR LES ARCHIVES NATIONALES D'OUTRE-MER

En 2011, un portail dédié aux outre-mer et destiné aux personnes peu familières des sources archivistiques a été créé par les Archives nationales d'outre-mer. Un nuage de mots permet un accès aisé à plus de mille pages de textes, plans ou photographies.

Pour qui s'intéresse à l'histoire de l'outre-mer français, les Archives nationales d'outre-mer (ANOM) installées à Aix-en-Provence depuis 1966 sont incontournables. En effet elles conservent, sur les anciennes colonies françaises, des ressources documentaires exceptionnellement riches qui proviennent surtout des ministères de tutelle et couvrent une vaste période du XVII^e siècle au XX^e siècle.

Pour les mettre à la disposition des chercheurs, a été élaborée depuis plusieurs années une politique de publication d'instruments de recherche, dont le catalogue de la bibliothèque, et de mise en ligne de documents numérisés, accessibles par l'intermédiaire du portail IREL (Instruments de recherche en ligne). L'outre-mer français y est particulièrement bien représenté ainsi qu'Haïti, qu'il est difficile de ne pas mentionner ici tant est présente à Aix-en-Provence la mémoire de cette île appelée jusqu'en 1802 Saint-Domingue. Les opérations de numérisation réalisées ces dernières années permettent de donner accès d'ores et déjà aux correspondances des intendants et gouverneurs (Martinique en

2010 et Guyane en 2012), aux registres paroissiaux et d'état civil de la Martinique, de la Guyane, de Saint-Pierre-et-Miquelon et d'une partie de la Guadeloupe, aux cartes et plans des XVII^e et XVIII^e siècles (Martinique, Guadeloupe, Saint-Pierre-et-Miquelon et Tahiti), aux photographies du XIX^e siècle (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Tahiti). Numérisation, mise en ligne des images et des instruments de recherche, enrichissement des bases de données se poursuivront d'année en année.

Au cours de l'année 2011, dédiée aux outre-mer français, il a paru nécessaire de permettre à un large public de découvrir la richesse de son histoire. L'équipe des ANOM a donc conçu et créé un portail destiné aux personnes peu familières des sources archivistiques¹. Un nuage de 35 mots (« Villes coloniales », « Tremblement de terre », « Esclaves »...) permet un accès aisé à plus de mille pages numérisées. Leur lecture fait apparaître les territoires, les hommes et les femmes, la vie quotidienne, les événements forts qui ont marqué la mémoire collective de l'outre-mer français. Comme l'esclavage et la marche vers l'abolition, la lutte pour la liberté qu'incarnent Louis Delgrès à la Guadeloupe, l'Indien Furcy à la Réunion ou les Kanaks de Nouvelle-Calédonie, les bagnes coloniaux où furent envoyés les Communards de 1871 et plus de 100 000 condamnés, les événements dramatiques que

sont les tremblements de terre, les incendies ou l'éruption de la montagne Pelée, mais aussi la richesse de la flore ou des us et coutumes, la beauté des paysages...

Chaque mot ouvre une brève notice. Pour chaque territoire est indiquée la richesse des archives accessibles à Aix-en-Provence. Un « Regard sur » offre la découverte d'un épisode de l'histoire de ce territoire (engagés indiens pour la Réunion, construction de ponts Eiffel en Nouvelle-Calédonie, éruption de la montagne Pelée en Martinique, ralliement à la France libre de Wallis-et-Futuna...). Pour chaque thème, sont proposées une courte présentation du sujet traité et des images numérisées. Les documents ont été choisis pour l'importance de leur témoignage, la qualité de leur lecture et leur rareté. Ils illustrent aussi la diversité des archives : lettres, notes, rapports et télégrammes envoyés au ministre, projets de décrets, croquis et plans, photographies, livres rares de la réserve.

À l'internaute qui veut aller plus loin et passer dans un monde virtuel plus complexe, le portail de l'outre-mer offre des liens vers les bases de données des Archives nationales d'outre-mer. La rubrique « Pour en savoir plus » donne ainsi accès aux inventaires d'archives, au catalogue de la bibliothèque, à la banque d'images, aux expositions virtuelles et aux publications. Ce portail s'est enrichi tout au long de l'année 2011, s'ouvrant progressivement à la mémoire d'Haïti.

MARTINE CORNÈDE

Directrice des Archives nationales d'outre-mer

1. www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/12_annee-outre-mer/Annee_des_outre-mer.html



Registres d'individualité de Martinique :
acte d'individualité, Basse Pointe,
1848-1849.

Archives départementales de Martinique.
À consulter en ligne :
www.patrimoines-martinique.org



Cases à travailleurs de l'habitation
Céron, Le Prêcheur, Martinique. Photo de
J.-B. Delawarde, 1936. Archives
départementales de Martinique.
À consulter en ligne :
www.patrimoines-martinique.org

GUIDE DES SOURCES EN LIGNE DE LA TRAITE NÉGRIÈRE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS

JEAN-BAPTISTE AUZEL

Chef du bureau de l'accès aux archives
MCC / Direction générale des
patrimoines / Service interministériel
des Archives de France

On a craint que les archives de la traite négrière et de l'esclavage ne soient détruites, oubliées, disparues, mises à l'encan... Une réponse à cette inquiétude a été apportée en 2007 par les Archives de France lorsqu'elles ont publié le *Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions* (La Documentation française). Fort de 625 pages, ce guide recense et décrit près de 500 fonds d'archives susceptibles de documenter l'histoire de la traite et de l'esclavage négriers mis à la disposition des chercheurs, professionnels et amateurs, soucieux de se constituer un corpus solide de matériaux, ainsi qu'à celle des associations, comités ou fondations, qui ont la charge d'entretenir la mémoire sur ce douloureux moment de notre histoire. L'éventail des sources se révèle très large, depuis les fonds

des ministères qui ont eu à connaître la gestion des colonies jusqu'aux fonds locaux et notariaux ; parfois même les archives privées des habitations et plantations, ou des armateurs de vaisseaux négriers. Pour faciliter encore l'accès de tout un chacun à ces sources, le ministère de la Culture et de la Communication a souhaité rapidement que ce recensement soit mis en ligne, ce qui fut fait dès 2009. Il constitue désormais une rubrique dédiée du site des Archives de France (www.archives-esclavage.culture.gouv.fr), qui respecte, il va sans dire, les normes de description archivistique, à savoir une présentation par producteur et par fonds d'archives, et ensuite par niveaux de descriptions (jusqu'à cinq niveaux), avec possibilité de navigation entre le plus général et le plus particulier. D'autre part, ce guide, par la

recension qu'il fait des sources documentaires, aide considérablement les opérateurs culturels à définir une politique de numérisation de documents sur la traite et l'esclavage ainsi que les projets de valorisation qui y sont liés, même s'il convient encore de lier la mise en ligne de ces documents numérisés à celle de leur description, et faciliter ainsi leur appréhension scientifique en les rendant accessibles par leurs analyses archivistiques.

Des mutations importantes sont cependant inscrites à l'ordre du jour de ce guide, notamment son intégration dans un portail plus large sur les patrimoines de la traite et de l'esclavage, d'une part, ainsi que, dans un second temps, son intégration dans le grand projet d'accès unique aux archives françaises souhaité par le Premier ministre. ■

LA BANQUE NUMÉRIQUE DES PATRIMOINES MARTINIQUAIS

Patrimoine bâti et mobilier, patrimoine écrit et patrimoine immatériel sont à découvrir dans la Banque numérique des patrimoines martiniquais. Ce portail innovant est adossé au système d'information géographique de la Martinique, offrant ainsi la possibilité de localiser un grand nombre de ressources.

La Banque numérique des patrimoines martiniquais (BNPM, www.patrimoines-martinique.org) répond à des enjeux majeurs. Elle rend le patrimoine historique et culturel de la Martinique accessible à tous : communauté scolaire et universitaire, généalogistes amateurs, acteurs culturels, aménageurs, touristes... Elle offre une porte d'entrée aux ressources numériques dispersées sur le web et dans des collections multiples, sur des thématiques telles que les cultures amérindiennes et afro-américaines, l'esclavage, les arts traditionnels, l'architecture... Elle dote le conseil général de la Martinique et ses partenaires d'un outil partagé des connaissances pour mettre en œuvre des politiques de protection et de valorisation du patrimoine. Enfin, elle propose des espaces de participation du grand public à l'enrichissement et à la connaissance du patrimoine. Ce projet est piloté par le conseil général de la Martinique, avec le soutien de l'Union européenne (FEDER) et en partenariat avec la Direction des affaires culturelles de la Martinique. Un des succès du portail, dès son lancement en octobre 2010, a été la mise en ligne des registres d'individualité indexés au patronyme, dans lesquels on peut retrouver un grand nombre des ancêtres des Martiniquais d'aujourd'hui. L'accès aux images anciennes ou plus récentes sur la

Martinique, comme aux premiers dossiers de l'inventaire du patrimoine bâti, mobilier et archéologique, donne une nouvelle visibilité aux richesses des services culturels.

La BNPM est un véritable laboratoire technologique pour le patrimoine à la Martinique. Elle est adossée au système d'information géographique de la Martinique (SIGMA), qui est adapté pour une consultation par le grand public et pour des couches d'information spécialisées (archéologie, architecture et urbanisme, topographie historique...). L'emploi du protocole OAI doit permettre l'interopérabilité avec d'autres systèmes d'information pertinents (bibliothèques numériques et portails sur l'histoire et la culture des mondes afro-américains, notamment le projet MIGAN ; bibliothèque Manioc ; patrimoine français et européen...). Enfin, l'intégration de ressources très diverses oblige à une réflexion sur l'harmonisation des structures de données, et à une articulation des référentiels métiers utilisés lors de la production des données.

Les développements pour 2011-2012

Le programme de développement de la BNPM comprend plusieurs axes. Tout d'abord l'ouverture à de nouveaux partenariats : établissements nationaux (Archives nationales d'outre-mer, BNF...) et organismes locaux (université des Antilles et de la Guyane). Ces partenariats portent tant sur la mise à disposition par versement de données numérisées que sur la mise en place de protocoles d'interopérabilité tels que l'OAI. Ensuite, une ouverture sur le grand public, par l'intégration de produits éditorialisés (expositions, parcours et dossiers

virtuels thématiques, par exemple sur Gauguin, sur les pitts...). Ces dossiers thématiques seront automatiquement actualisés pour intégrer toutes les données pertinentes gérées par le moteur de recherche de la BNPM. La BNPM veut par ailleurs intégrer le patrimoine immatériel, par la mise en ligne de corpus sonores et la réalisation de dossiers « histoire et mémoire des quartiers ». Des évolutions techniques viendront enrichir les services du portail. Les fonctionnalités du web 2.0 seront renforcées : extension de l'indexation collaborative déjà disponible, création d'une plateforme de dépôt d'images numériques, de wiki permettant un partage de savoirs. Est aussi prévu le développement de couches d'information de géographie historique, par l'exploitation de cartes topographiques anciennes, telles que la célèbre carte de Moreau du Temple (dite aussi des ingénieurs du roi) de 1778 : le défi porte ici non seulement sur le traitement de la représentation cartographique, mais aussi sur la constitution de référentiels géographiques complexes, qui permettront d'établir une histoire du foncier et une histoire de la toponymie. Enfin, un chantier documentaire sera mené sur la création et l'utilisation de référentiels d'autorité et d'indexation matières d'origine diverse : en effet, les environnements métier dans lesquels sont produites les données intégrées dans la BNPM ont recours à des thésaurus et vocabulaires contrôlés divers et souvent spécialisés (thésaurus des bases Mérimée et Palissy, thésaurus des Archives, RAMEAU, Dewey...) qu'il convient de mettre à la portée du plus grand nombre. ■

DOMINIQUE TAFFIN

Directrice des archives de Martinique

1. Pitt : arène pour les combats de coqs.

MANIOC.ORG : PATRIMOINE EN DEVENIR

ANNE PAJARD

Coordnatrice de la bibliothèque numérique Manioc, Service commun de la documentation de l'université des Antilles et de la Guyane

En ligne depuis 2009, la bibliothèque numérique Manioc rassemble des documents patrimoniaux ainsi que des ressources pour la recherche sur les Caraïbes, l'Amazonie et le plateau des Guyanes. Manioc associe plusieurs institutions et a noué des liens avec d'autres grands portails nationaux et internationaux.

Numériser, mettre en ligne, diffuser des documents... Pour sauvegarder, pour rendre accessible, évidemment. Mais au-delà, quelles sont les motivations sous-jacentes de ces actes ? Pourquoi et pour qui veut-on sauvegarder et diffuser, voire créer un patrimoine ?

En 2006, est né le projet de création d'une bibliothèque numérique Caraïbe, Amazonie, plateau des Guyanes. Cette bibliothèque numérique porte un nom qui s'inspire des origines du peuplement de la Caraïbe : « Manioc ». La civilisation du Manioc amer est symbole d'un lien entre ces espaces antérieurs à la colonisation. De plus, le manioc, s'il est peu cultivé et consommé dans ces régions au regard de l'Afrique, a traversé les époques et les populations, et reste très présent dans les cultures.

La bibliothèque numérique Manioc : acteurs et collections
Pilotee par l'université des Antilles et de la Guyane, la bibliothèque numérique Manioc, en ligne en libre accès depuis 2009 (www.manioc.org), associe des membres très divers : laboratoires de recherche, Service commun de la documentation, bibliothèques territoriales. Manioc propose plusieurs milliers de documents à travers deux principaux volets :

– le patrimoine : ouvrages anciens et fonds iconographiques numérisés avec le soutien de la Bibliothèque nationale de France, dont Manioc est le premier pôle associé interrégional ;
– la recherche : conférences filmées, thèses, fonds cartographiques, revues, bases de données sur les plantes médicinales, registres d'affranchissement d'esclaves en Guyane.

Se réapproprié son histoire, se nourrir de perceptions nouvelles, deux objectifs croisés auxquels Manioc apporte sa contribution. Mais Manioc est avant tout un outil de valorisation des dynamiques des territoires, qui permet de mettre en lumière les collections des établissements documentaires, le travail des chercheurs, la vivacité des cultures et, au-delà peut-être, la complexité, le foisonnement et la richesse de régions souvent méconnues. On trouvera donc dans la bibliothèque Manioc tant des récits de colons, de religieux ou d'explorateurs des XVIII^e et XIX^e siècle que des conférences sur la créolité, des articles sur la gestion des ressources naturelles ou la biodiversité. Cette documentation ne cesse de s'accroître, accueillant tous les ans de nouvelles collections et/ou soutenant de nouveaux projets : 400 ouvrages anciens sont en cours de numérisation, plus de 100 interventions filmées ont été ajoutées en quelques mois, plusieurs milliers d'actes retranscrits de registre d'état civil d'affranchissement d'esclaves de Guyane ont été intégrés en mai 2011. Manioc soutient deux revues universitaires (*Études caribéennes*¹ et *Archipélies*) ainsi qu'un programme de recherche sur la pharmacopée traditionnelle caribéenne (TRAMIL²). En 2012, Manioc accueillera des documents d'archives inédits sur

l'or en Guyane : photographies, cartes postales, actions minières.

Décloisonner les documents

Le site Manioc.org rassemble des documents et projets offrant une cohérence globale, des cheminements thématiques, mais il est apparu comme fondamental, dès l'origine du projet, que chaque document puisse avoir une existence propre qui lui offre le maximum de possibilités de rencontrer ses lecteurs, fut-ce sur un site ou un portail radicalement différent de Manioc, via des recoupements ou des collections qui peuvent n'avoir, *a priori*, rien en commun avec la Caraïbe, l'Amazonie ou le plateau des Guyanes.

La dissémination des documents est un objectif constant pour la bibliothèque numérique. La visibilité via des sites nationaux ou internationaux est un des axes de ce dispositif : Gallica³, la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France, interroge les données de Manioc, Canal-U⁴ diffuse une sélection des conférences, et la revue *Études caribéennes*, soutenue par Manioc, est hébergée par Revues.org. Manioc a également signé un accord de partenariat avec la Digital Library of the Caribbean⁵, afin d'améliorer le signalement mutuel des collections. Enfin, Manioc a considérablement amélioré les services en ligne en proposant, en 2011, une nouvelle interface renforçant les possibilités de recherche et de découverte des collections. Professionnels et chercheurs ont entamé une réflexion sur les thématiques transversales aux documents anciens et contemporains. Fin 2010, Manioc a également inauguré un blog afin d'ouvrir la parole aux membres et partenaires qui composent la bibliothèque numérique. ■



Passeuse de farine de manioc. Extrait de : Ferdinand Denis, *La Guyane ou histoire, mœurs, usages et costumes des habitants de cette partie de l'Amérique*. 1823.

Concession de défrichement sur le Maroni. Extrait de : Frédéric Bouyer, *La Guyane française : notes et souvenirs d'un voyage exécuté en 1862-1863*. Paris, 1867. Conservés à l'université des Antilles et de la Guyane (SCD).

1. Revue de l'université des Antilles et de la Guyane : <http://etudescaribeennes.revues.org>

2. www.tramil.net

4. <http://gallica.bnf.fr>

4. Canal-U, vidéothèque numérique de l'enseignement supérieur : www.canal-u.tv

5. <http://dlloc.com>

© CG de la Réunion, Musée Léon-Dierx



© CG de la Réunion, AD



Jean-Joseph Patu de Rosemont, *Passage de la Rivière des Remparts. Extrait du voyage de Bory de Saint-Vincent (1801)*. Lithographie conservée au musée Léon-Dierx.

Louis Antoine Roussin, *Souvenir de l'île Bourbon, n° 36. Habitation Desbassayns (Saint Gilles), 22 octobre 1847*. Lithographie conservée aux archives départementales de la Réunion.

L'ICONOTHÈQUE HISTORIQUE DE L'OcéAN INDIEN

L'Iconothèque historique de l'Océan Indien, mise en ligne en novembre 2011, résulte de la mise en commun des ressources conservées par les archives départementales de la Réunion, la bibliothèque départementale de la Réunion, le musée historique de Villele, le musée Léon-Dierx et le muséum d'histoire naturelle de la Réunion.

Fruit de cinq années de travail, l'Iconothèque historique de l'Océan Indien (IHOI, www.ihoi.org) permet aujourd'hui de consulter plus de 10 000 images (dessins, aquarelles, peintures, gravures, photographies) ayant pour thématique commune l'Océan Indien et son histoire, à partir d'une plateforme technique supportée par le département de la Réunion¹. Il s'agit d'une première livraison : d'autres images seront versées prochainement, pour atteindre les 30 000 vues du projet initial. Des expositions virtuelles thématiques sont aussi proposées : L'enfant dans l'Océan Indien ; Jean Colbe, photographe : Saint-Denis, la modernité des années 1960 ; Le voyage dans l'Océan Indien... Ce projet a reçu le soutien de la Commission de l'Océan Indien. Sélectionné sur appel à projets national de numérisation du ministère de la Culture, il a bénéficié de subventions de l'État. Le coût total du projet est financé par le conseil général de la Réunion².

Communes à l'ensemble des participants au projet, les informations documentaires ont été structurées à l'aide de la Dublin Core Metadata Initiative. Produites à partir des outils de recherche et logiciels propres à chaque participant, elles sont harmonisées pour la mise en ligne selon la norme AFNOR NFZ44077. Elles peuvent être récupérées par extraction des bases des partenaires ou créées par l'équipe support de l'IHOI à la demande des participants au projet.

Les images sont produites par les photographes des participants au projet, à l'atelier de numérisation des archives départementales de la Réunion ou remises par les nouveaux partenaires à partir de campagnes numériques satisfaisant aux critères techniques retenus pour l'IHOI. Elles sont disponibles en deux versions : allégée (accès libre, avec loupe) et version permettant le zoom, la constitution de paniers et la commande en ligne (sur inscription gratuite). L'IHOI offre une interface multilingue de consultation et d'interrogation (français, anglais, malgache et portugais), des outils de recherche en texte libre (recherche simple), par plan de classement servant d'outil de présentation des ressources et par index RAMEAU (recherche avancée).

Outre les partenaires institutionnels cités, l'IHOI est ouverte aux institutions et organismes locaux et extérieurs à

la Réunion ainsi qu'aux organismes, particuliers et collectionneurs privés. Des lots d'images de provenances variées, retenues pour leur pertinence historique et géographique, peuvent être intégrés à la banque d'images dans le cadre d'une convention de participation. De nouveaux partenaires ont rejoint l'Iconothèque en 2011 : collection Arno Bazin, Institut français de Pondichéry (convention signée en juillet 2011) ; des conventions ont également été signées en novembre 2011 avec trois des principaux détenteurs privés de fonds photographiques à la Réunion : fonds familial et photographique André Blay (XIX^e s.-1963) ; fonds André Albany (XX^e s.) ; fonds Jean Colbe, photographe de presse et photographe de ville à Saint-Denis (entre 1949 et 1984). D'autres partenariats, publics et privés, sont à l'étude.

En constituant ce premier noyau d'un portail culturel régional, le département de la Réunion s'engage dans un développement respectueux de l'héritage culturel des pays de la zone Océan Indien et de leurs acteurs. En contribuant à l'Iconothèque historique de l'Océan Indien, les différents partenaires donnent une visibilité supplémentaire aux ressources patrimoniales dont ils assurent ainsi la préservation et la diffusion dans le cadre d'un projet pérenne. ■

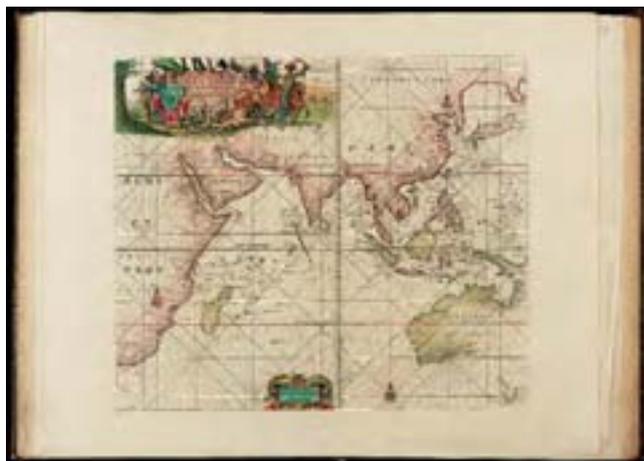
NADINE ROUAYROUX

Conservateur en chef
Directrice des archives départementales de la Réunion

1. Serveur, outil de mise en ligne ARMADILLO Portail.
2. Les subventions de l'État s'élevaient à 80 000 €. Le coût total du projet est évalué à 330 000 €.

Nouvelle carte de l'océan Indien dans :
Johannes Van Keulen, Atlas de la Mer,
1755 (SHD, VI-ATR323).

Rôle d'équipage de la Prudente, 1741-
1742 (SHD, ML 2P 29.II.17).



LA COMPAGNIE DES INDES : MISE À DISPOSITION ET VALORISATION DES FONDS D'ARCHIVES

SANDRINE AUFRAY

Chef de projet pour le site internet
« Mémoire des hommes » du ministère
de la Défense et des Anciens
combattants

www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

1. En particulier avec Anne Pérotin et
Brigitte Schmauch, conservateurs en
chef du patrimoine à la section des
Archives anciennes du site parisien, sous
la direction de Jean-Pierre Brunterc'h,
conservateur général du patrimoine.

2. Sous-série 4JJ du fonds Marine. Les
journaux de bord sont également
accessibles depuis le site internet des
Archives nationales, précédés d'une
introduction
(www.culture.gouv.fr/documentation/archim/aocueil.html).

3. Il y a lieu de citer en particulier un de
ses membres, Jean-Michel André, auteur
du portail des sources d'archives et des
développements informatiques pour
l'association.

4. Sous-série 1P : avec la sous-série
Colonies C2 « Compagnies des Indes et
Inde française » des Archives nationales
d'outre-mer, à Aix-en-Provence, et les
journaux de bord conservés dans la sous-
série Marine 4JJ des Archives
nationales, site de Paris, la sous-série 1P
« Compagnie perpétuelle des Indes » des
Archives du port de Lorient est le plus
important ensemble de documents
originaux laissés par la Compagnie. Ils
concernent pour l'essentiel la période de
1716 à 1771.

Sous-série 2P : bureau des classes du
département de Port-Louis puis de
Lorient. Le bureau est transféré à Lorient
en 1771. C'est dans cette sous-série que
l'on retrouve les rôles d'équipage, à
l'armement et au désarmement.

5. Articles de René Estienne,
conservateur général du patrimoine,
responsable de l'antenne du SHD à
Lorient, et d'Alain Morgat, conservateur
en chef du patrimoine, responsable de
l'antenne du SHD à Rochefort.

À l'occasion de 2011, année
des outre-mer, le ministère de
la Défense et des Anciens
Combattants a saisi
l'opportunité de valoriser des
fonds du XVIII^e siècle en mettant
en ligne des archives de la
Compagnie des Indes sur son
site internet « Mémoire des
hommes ».

Ce projet, mené de concert avec
les Archives nationales¹ dans le
cadre de la célébration des dix ans
de la loi du 21 mai 2001, dite « loi
Taubira », tendant à la
reconnaissance des traites et des
esclavages comme crime contre
l'humanité, a fait l'objet d'une
journée d'étude, en mai 2011,
réunissant archivistes, historiens
et généalogistes. Il a consisté en la
numérisation et la diffusion des
rôles d'équipage, conservés au
Service historique de la défense
(SHD) à Lorient, et des journaux
de bord, conservés aux Archives
nationales², de cent soixante-
dix campagnes de navires de la
Compagnie des Indes ayant
participé à la traite négrière entre
1721 et 1757, ce qui correspond à
un total de quelque 12 000 fichiers
images.

Le choix a été également de
numériser et rendre accessibles
cinq atlas nautiques remarquables
représentant un peu moins de
500 planches, pour partie
aquarellées et d'une grande
qualité esthétique, conservés au
SHD et contenant les cartes

régulièrement citées par les
capitaines négriers pour leur
navigation. Un formulaire
multicritères permet d'affiner
la recherche en fonction de l'atlas,
de la zone géographique ou du
pays sélectionné.

Surtout, grâce à un partenariat
avec Les Amis du Service
historique de la défense à Lorient
(ASHDL), avec qui le ministère de
la Défense a signé une convention
le 5 mai 2011, il a été possible, en
collaboration étroite avec
l'antenne du SHD à Lorient
détenrice d'une partie notable
des archives relatives à la
Compagnie, de mettre à la
disposition des internautes les
travaux de recherche et de
dépouillement des membres de
cette association, dont une base
des membres d'équipages et
passagers présents dans les rôles
d'armement et de désarmement,
riche de plus de 111 000 noms
déjà, et un portail inédit des
sources d'archives relatives à
la Compagnie des Indes,
aujourd'hui dispersées entre
plusieurs institutions³. Ce portail,
permet une recherche à travers les
navires des armements au long
cours, avec renvoi, s'ils existent,
vers les sites internet des
institutions qui conservent les
fonds identifiés pour chaque
navire.

Le site Mémoire des hommes
présente enfin, outre les
inventaires méthodiques des sous-
séries 1P et 2P⁴ conservées à

Lorient, une partie « orientations
historiques » avec trois articles
scientifiques relatifs à l'histoire de
la Compagnie, à son implication
dans la traite, et concernant la
cartographie et la navigation
négrière⁵.

Les ressources en ligne ne sont pas
figées ; le site est destiné, dans
les prochaines années, à s'enrichir
de la poursuite des travaux de
recherche, mais aussi des travaux
de dépouillement des rôles
d'équipage et de leur numérisation.

When I was eight I went to New York, I did not discover America



Jean-François Boclé, *Boat* (sol), 2004.

Installation, cartons (plusieurs milliers de signalétiques mercantiles arrachées à des cartons d'emballage collectées dans le monde depuis 1995 : « Up », « Down », « La banane de Martinique, rien ne peut la battre », « handle with care », « ne pas plier », « fragile », « made in France »...), ficelles, cordages synthétiques bleus utilisés dans les plantations bananières de Martinique et Guadeloupe, câbles électriques, ampoules (dimensions variables).

BildMuseet, exposition « I Did Not Discover America », 2008, Umeå, Sweden.

© Jean-François Boclé / Paris, ADAGP, 2012

Les outre-mer au XXI^e siècle : métisser les traditions et la modernité

Entretien avec Daniel Maximin

Commissaire de « 2011, année des outre-mer » www.2011-annee-des-outre-mer.gouv.fr

« 2011, année des outre-mer » avait vocation à montrer la présence ancienne et toujours vivace des outre-mer en France. Quelles que soient les évolutions politiques, les outre-mer ont laissé leur marque dans l'histoire de la France comme la France a laissé sa marque dans l'histoire des outre-mer. L'année des outre-mer n'a pas été conçue afin de présenter l'originalité d'un étranger, invité pendant un an à montrer sa différence, mais bien pour rappeler la place privilégiée de l'outre-mer en France. Daniel Maximin estime qu'aujourd'hui, les outre-mer n'appellent pas des politiques spécifiques, révolutionnaires, car les défis qu'il faut y relever sont partagés par beaucoup d'autres territoires. Les outre-mer éclairent un certain nombre d'enjeux clefs du XXI^e siècle.

On a célébré « 2011, l'année des outre-mer », par de nombreux événements à travers l'Hexagone ainsi que dans les territoires ultramarins. Quels ont été les objectifs de cette célébration, notamment dans les domaines culturel et patrimonial ?

L'année des outre-mer a eu vocation à montrer la présence ancienne et toujours vivace des outre-mer en France. Présence dans l'histoire en premier lieu : l'histoire de France se confond avec l'histoire des outre-mer dès les débuts de la période moderne. La prétention universelle de la Révolution n'aurait pas eu de sens sans l'implication des territoires ultramarins. C'est notamment son aboutissement dans les Antilles, avec l'évènement massif qu'a représenté l'abolition de l'esclavage en 1794, qui donne à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen une dimension universelle. La définition même de la citoyenneté et du modèle républicain est métisse dès le départ, car les Créoles sont partie prenante de la nouvelle citoyenneté. De même pour la présence forte des outre-mer dans la Résistance durant la Seconde Guerre mondiale. Les Ultramarins ne se sont pas impliqués en tant que troupes colonisées obligées d'accompagner le colonisateur, mais en tant que citoyens libres qui entrent en Résistance, aux Antilles, en Guyane, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie, en Nouvelle-Calédonie et à la Réunion, c'est-à-dire partout, par leur seule volonté de défendre les idées, encore une fois, de liberté et d'égalité contre le déferlement du fascisme et du nazisme.

Quelles que soient les évolutions politiques, les outre-mer ont laissé leur marque dans l'histoire de la France comme la France a

laissé sa marque dans l'histoire des outre-mer. Même des épisodes de séparation, ou d'indépendance politique, n'effacent pas la réalité des liens noués dans cette histoire partagée, pour une histoire commune.

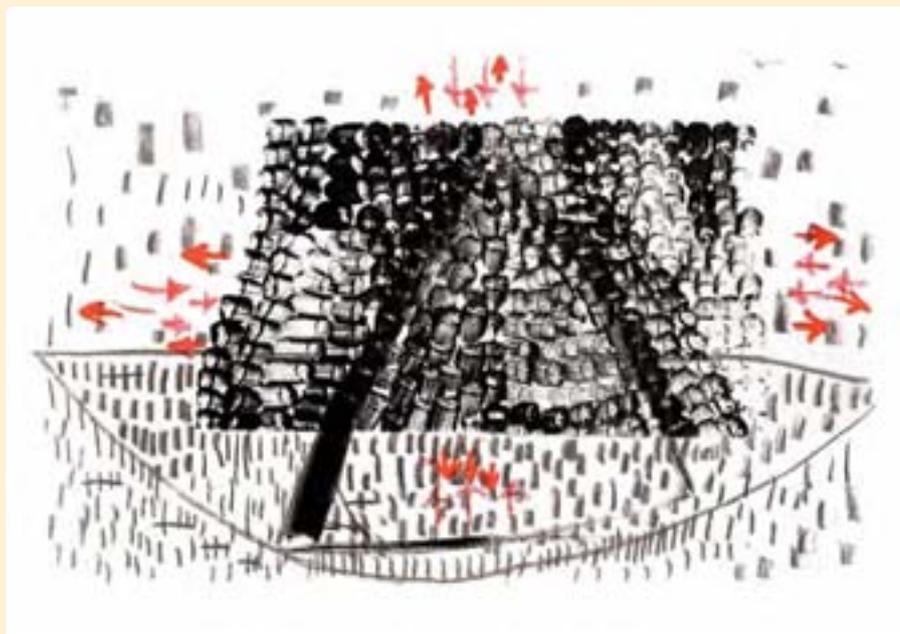
Les cultures d'outre-mer sont métisses, elles se sont construites par une succession d'addition, au cours des siècles, pour constituer une identité libre, et non pas par la soustraction des éléments de domination. Les outre-mer métissent l'Europe, l'Afrique, l'Asie, les Amériques, l'Océanie avec des équations différentes selon qu'on se trouve en Polynésie, dans l'océan Indien, aux Antilles. Cette culture métisse est fondée sur une propension à additionner pour fabriquer des identités. Il ne s'agit pas de soustraire la culture des « maîtres », imposée par l'histoire, mais d'y prendre des éléments et des pratiques culturelles pour façonner des formes culturelles libératrices. Que ce soit le carnaval, la musique ou la lecture et l'objet livre. Il y a là aussi une présence culturelle ancienne, une réciprocité. On constate qu'il n'y a pas une littérature ultramarine à côté d'une littérature française, mais qu'il existe une connexion très forte : les littératures ultramarines ne naissent pas dans un espace de gestation locale mais émergent évidemment de la relation avec la littérature française, la littérature du monde et les cultures du monde. Aimé Césaire n'est pas une création ex nihilo, il s'inscrit dans une tradition littéraire qui remonte à Victor Hugo qui, en 1818, écrit *Bug-Jargal*, le premier grand roman sur la Révolution haïtienne et sur la libération des Noirs de Saint-Domingue. Lorsque l'on étudie la littérature française, on ne met pas

de côté la littérature ultramarine. Le Parnasse, Baudelaire, Rimbaud et les Surréalistes attestent également la présence de l'*ailleurs* dans la littérature de l'Hexagone. La France est, en retour, ultramarine par le fait même du lien entre la métropole et les iliens. Dans cette transcendance des frontières propre à la littérature, l'outre-mer est à son aise.

C'est pour cela que « 2011, année des outre-mer », n'a pas été conçue afin de présenter l'originalité d'un étranger, invité pendant un an à montrer sa différence, mais bien pour rappeler la place privilégiée de l'outre-mer en France.

Quel rôle souhaiteriez-vous que la recherche endosse pour éclairer, voire dépassionner, les questions qui ont fait débat autour de l'identité et du métissage ?

Il importe que les chercheurs prennent plus largement ces cultures comme objets ou sujets de recherches car les idéologies les ont trop souvent déformées. Que ce soit par le déni de leur existence chez le colonisateur, ou par un certain primat du politique chez les opprimés, la priorité a longtemps été l'utilisation du culturel à des fins politiques plutôt que l'analyse rigoureuse de ses fondements. Je pense donc qu'il ne faut pas se polariser sur la sensibilité ou la difficulté des débats. Il y a une réalité historique et culturelle sur laquelle nous devons nous baser pour ne pas nous limiter aux discours qui se font parfois au détriment du vécu réel de ces identités. Dans les années 1960, on entendait dire que les outre-mer étaient en quête d'identité. Mais un peuple n'est pas en quête d'identité, il en a une, quelles que soient ses difficultés



Roseman Robinot, *Transportation 1*, série Mémoire d'ébène, 1998.
 Courtesy de l'artiste. © Paris, ADAGP, 2012

pour la vivre. L'identité change, se transforme, elle peut être combattue, elle peut même être détruite, mais cela veut bien dire qu'elle existe.

Certains axes de travail vous semblent-ils de ce fait prioritaires pour le ministère de la Culture et de la Communication ?

Oui, avant tout le patrimoine immatériel, par exemple, les *oralitures* : la musique, les contes, toutes ces pratiques qui ont du mal à être recueillies même si d'importants efforts ont été faits depuis quelques décennies. Elles ont été porteuses de projets d'émancipation de manière discrète, car lorsque l'on pratique une résistance culturelle dans un état de domination on a tendance à passer par le détour, l'indicible. Un énorme travail de collecte et d'identification du patrimoine immatériel est aujourd'hui nécessaire. Mais l'urgence est également présente sur les autres domaines patrimoniaux longtemps négligés dans les régions d'outre-mer, l'archéologie, l'architecture, les archives tant orales qu'écrites, les musées, le patrimoine industriel, l'audiovisuel, la photographie.

Il faut aussi s'interroger sur ces pratiques : en quoi sont-elles originales ? En quoi manifestent-elles des influences européennes, africaines, asiatiques, etc. ? Il s'agit d'identités créées par des métissages, de ce que Césaire appelait « des synthèses de débris ». Toutes les pratiques sont issues d'un « bricolage » au sens donné par Lévi-Strauss. Aujourd'hui, il s'agit de métisser les traditions et la modernité pour édifier des mondes contemporains. Une autre priorité est celle de l'expression et de la diffusion car en aucun cas il ne s'agit de cultures figées à mettre sous cloche. Ce

sont des cultures qui renvoient toujours la science à sa vocation à figer les choses et à la nécessité de repenser à chaque fois ce qui a été trouvé.

Enfin, il ne faut pas oublier la promotion et la diffusion des arts visuels (théâtre, danse, musique) qui souffrent de leur enfermement insulaire, des coûts de transport mais surtout du manque de visibilité de l'*ailleurs* dans les outre-mer. Ces cultures vivent de la rencontre, il faut faire venir et faire circuler les œuvres, là-bas, aussi. Cela implique l'existence de structures adéquates dans chaque région, capables de recevoir des œuvres dans des conditions satisfaisantes. En même temps, il ne faut pas négliger la mise en avant des singularités, une scène nationale ne peut donc pas être simplement un lieu de diffusion de ce qui se crée ailleurs, elle doit être un lieu de mise en valeur des spécificités. Cela peut sembler paradoxal mais le défi est de rendre ces deux pans complémentaires, comme le disait Michel Torga : « l'universel, c'est le local moins les murs ». La mondialisation nécessite une réflexion sur les « mondialités » (Glissant) pour penser un autre dialogue entre des gens qui sont certes proches mais qui ne sont pas pour autant les mêmes sous prétexte qu'ils peuvent désormais se voir à distance.

Il faut comprendre que les outre-mer n'appellent pas des politiques spécifiques, révolutionnaires, car ces défis sont partagés par beaucoup de territoires ; les outre-mer permettent d'éclairer certains enjeux clés du XXI^e siècle. ■

Ni cette roche qui à mon front
 grée un balan de mots

Non plus quel charpentier a
 taillé dans mes os

Ni quel chemin de zombis
 blancs d'éclair

Je ne sais dans quelle terre ni
 quelle mer

Édouard Glissant, « Chant de Thaël et de Mathieu » dans *Pays rêvé, pays réel*, Poésie/Gallimard, 2000, p. 48.

Onze territoires répartis dans trois océans, une pluralité de statuts et de langues : au-delà de leur diversité, les outre-mer français embrassent néanmoins des réalités culturelles et patrimoniales analogues. Le ministère de la Culture et de la Communication souhaite donner une nouvelle dimension à son action en outre-mer par la mise en place d'un plan ministériel, inscrit dans une vision pluriannuelle, qui sera mené en partenariat avec le ministère des Outre-Mer et les collectivités territoriales. La recherche a toute sa place dans cette dynamique et tous les services du ministère sont impliqués pour approfondir et diffuser les connaissances sur les cultures en outre-mer. Ce numéro de *Culture et Recherche* nous interroge sur les mesures mises en œuvre pour étudier, préserver et valoriser les cultures ultramarines, tant matérielles qu'immatérielles, et met en évidence les enjeux d'une politique repensée, pour les outre-mer, en matière de recherche, notamment sur les patrimoines.

à paraître

L'ethnologie au ministère de la Culture

CULTURE ET RECHERCHE informe sur la recherche au ministère de la Culture et de la Communication dans toutes ses composantes : patrimoines, création, médias, industries culturelles, développements technologiques appliqués au secteur culturel.

Dans chaque numéro, un dossier thématique apporte un éclairage sur un axe prioritaire de l'action du ministère. **CULTURE ET RECHERCHE** rend compte de travaux d'équipes de recherche que le ministère ou ses partenaires soutiennent, de projets européens concernant le secteur culturel, d'initiatives aidées par le plan national de numérisation des collections, de sites Internet et publications scientifiques produits par le ministère et ses partenaires.

Pour s'inscrire sur la liste de diffusion, ou pour tout renseignement : culture-et-recherche@culture.gouv.fr

CULTURE ET RECHERCHE est disponible au format pdf sur le site Internet du ministère de la Culture et de la Communication :

<http://revue.culture-et-recherche.culture.gouv.fr>

numéros récents

N° 125 automne 2011
Pour des états généraux du multilinguisme en outre-mer

N° 124 hiver 2010-2011
Diversité des langues et plurilinguisme

N° 122-123 printemps-été 2010
1959-2010 La recherche au ministère de la Culture

N° 121 automne-hiver 2009
Recherche, créativité, innovation

N° 120 été 2009
Enseignement supérieur et recherche

N° 118-119 automne-hiver 2008
Numérisation du patrimoine culturel

Directeur de la publication : **ÉLODIE PERTHUISOT**, directeur de cabinet du ministre de la Culture et de la Communication

Rédacteur en chef : **CHRISTOPHE DESSAUX**, chef du Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie (SG / SCPCI / DREST)

Secrétariat de rédaction : **DOMINIQUE JOURDY**, SG / SCPCI / DREST
culture-et-recherche@culture.gouv.fr

Conception graphique : **MARC TOUITOU**
marctouitou@wanadoo.fr

Réalisation : **MARIE-CHRISTINE GAFFORY**/Callipage
callipage@orange.fr

Imprimeur : **CORLET** ZI route de Vire BP 86, 14110 Condé-sur-Noireau

ISSN papier : 0765-5991
N° commission paritaire : 0608 B 05120
ISSN en ligne : 1950-6295

COMITÉ ÉDITORIAL

MICHEL ALESSIO, chef de la Mission des langues de France, Délégation générale à la langue française et aux langues de France

N.N., chef du Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation (SG / SCPCI)

N.N., chef du Département des études, de la prospective et des statistiques (SG / SCPCI / DEPS)

THIERRY CLAERR, Direction générale des médias et des industries culturelles / Service du livre et de la lecture / Département du patrimoine et de la politique numérique

MIREILLE DESTRIEATS, Direction générale de la création artistique / Service du spectacle vivant / Délégation à la musique

DOMINIQUE DUPUIS-LABBE, Direction générale des patrimoines / Service des musées de France / Sous-direction des collections

PASCAL EVEN, chargé de la Sous-direction de l'accès aux archives et de la coordination du réseau, Direction générale des patrimoines / Service interministériel des archives de France

ANNE LAPORTE, Direction générale des patrimoines / Service de l'architecture / Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture

MARIE LAVANDIER, directrice du C2RMF, Direction générale des patrimoines / Service des musées de France

PASCAL LIÉVAUX, chef du Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique, Direction générale des patrimoines

YOLANDE PADILLA, Direction générale de la création artistique / Service des arts plastiques / Département des écoles supérieures d'art et de la recherche

ANNE PETITJEAN, Département de l'information et de la communication